



PROJET DE NUMERISATION  
MEMOIRE DU DEPARTEMENT  
D'ETUDES PORTUGAISES ET BRESILIENNES

2018 – 2021

Scan réalisé par Béatrice Pascale  
Juin 2020



## Copyright Notice

Staff and students of Aix-Marseille University are reminded that copyright subsists in this extract and the work from which it was taken. This Digital Copy has been made under the terms of a CLA licence which allows you to:

- \* access and download a copy
- \* print out a copy

This Digital Copy and any digital or printed copy supplied to or made by you under the terms of this Licence are for use in connection with this Course of Study. You may retain such copies after the end of the course, but strictly for your own personal use.

All copies (including electronic copies) shall include this Copyright Notice and shall be destroyed and/or deleted if and when required by Aix-Marseille University.

Except as provided for by copyright law, no further copying, storage or distribution (including by e-mail) is permitted without the consent of the copyright holder.

The author (which term includes artists and other visual creators) has moral rights in the work and neither staff nor students may cause, or permit, the distortion, mutilation or other modification of the work, or any other derogatory treatment of it, which would be prejudicial to the honour or reputation of the author.

Title:

Les premiers contacts d'un français au Mozambique - Edouard Loarer  
(1847-1848)

SIMON Claire

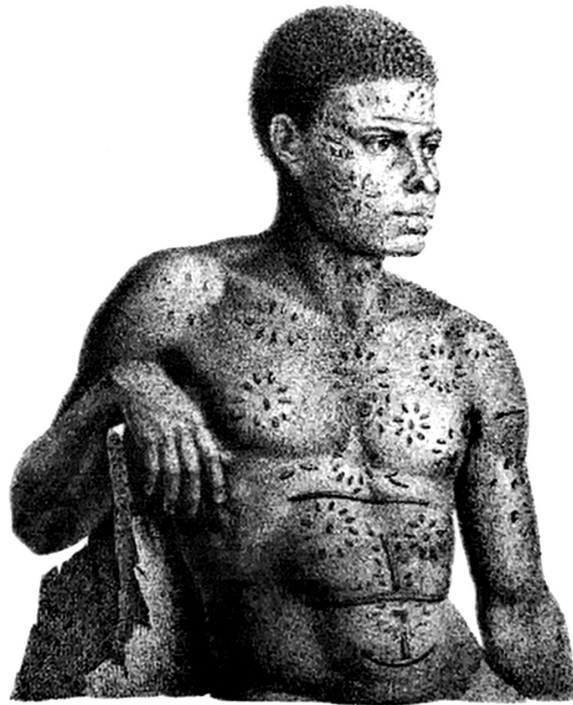
Name of Publisher:

Université de Provence

UNIVERSITE DE PROVENCE AIX – MARSEILLE I

MASTER SCIENCES HISTORIQUES ET HUMANITES  
Spécialité Histoire des mondes méditerranéens, européens et africains

LES PREMIERS CONTACTS D'UN FRANÇAIS AU MOZAMBIQUE  
EDOUARD LOARER (1847-1848)



VERDUN, ORIENTALE.

VERDUN DE LA CÔTE DE MOZAMBIQUE.

Mémoire de Master 1  
Présenté par Claire SIMON  
*Sous la direction de Colette DUBOIS*

Année universitaire 2007-2008

Illustration couverture : *Naturel de la côte de Mozambique*, gravure de Nicolas-Martin Petit, 1807 ; conservée au Muséum d'Histoire naturelle du Havre. Collection Lesueur.

# Sommaire

Introduction .....	5
<b>Première partie</b> .....	11
<b>La mission et son contexte</b> .....	11
I – La France dans l’océan Indien (1815-1845) .....	11
II – Naissance du projet d’exploration de la côte orientale d’Afrique .....	13
III – Déroulement de la mission (1846-1849) .....	20
<b>Deuxième partie</b> .....	27
<b>Loarer au Mozambique</b> .....	27
I – Quel Mozambique ? Etat des lieux après trois siècles et demi de contacts .....	28
<b>A - Limites et consistance</b> .....	28
<b>B – District de Mozambique</b> .....	31
<b>C – District de Quilimane</b> .....	34
<b>D – District de Sofala</b> .....	36
<b>E – District d’Inhambani</b> .....	37
<b>F – Ibo et Lourenço Marques</b> .....	38
<b>G – Organisation administrative</b> .....	39
II – Causes de la ruine du pays .....	40
<b>A – Des problèmes administratifs</b> .....	40
1° <i>Monnaies</i> .....	40
2° <i>Privilèges accordés par les gouverneurs</i> .....	42
3° <i>Les prazos zambéziens</i> .....	43
<b>B – Des comptoirs menacés</b> .....	47
1° <i>Les Maures</i> .....	47
2° <i>Les invasions ngoni</i> .....	48
3° <i>L’ombre du Transvaal</i> .....	51
III – Commerce de Mozambique .....	52
<b>A - Historique de la traite mozambicaine</b> .....	53
<b>B – Service de répression</b> .....	56
<b>C – Organisation de la traite négrière</b> .....	54
<b>D - Négriers illustres de Mozambique</b> .....	57
<b>E - Rôle que pourrait jouer la France pour le rétablissement d’un commerce légal</b> .....	60
<b>Conclusion</b> .....	63
<b>Bibliographie</b> .....	68
<b>Annexes</b> .....	71

# Introduction

« Un mot de mise en garde aux futurs historiens luso-africanistes : [...] Soyez passionnés, soyez fondamentaux, soyez patients, soyez ambitieux mais soyez réalistes, votre public n'est pas parmi les francophones [...] Vous serez donc toujours les exotiques des exotiques et, si j'en juge par la documentation actuellement disponible dans les bibliothèques françaises, [...] la situation a peu de chances de s'améliorer »

René Pélissier, lors de la rencontre nationale de 2006 du réseau des études africaines en France, communication autour de l'état des savoirs sur l'Afrique de colonisation portugaise en France<sup>1</sup>.

En effet, le Mozambique est l'un des pays les plus éloignés des préoccupations francophones bien qu'il soit l'un des Etats les plus importants d'Afrique.

Le choix de ce sujet a été orienté par mon intérêt pour l'histoire contemporaine de l'Afrique, et plus particulièrement celle du Mozambique où j'ai habité quelques mois, dans le cadre d'un programme de volontariat international. Or, l'historiographie française concernant l'histoire du Mozambique est relativement pauvre. Ainsi, si l'on recherche sur le site Internet du Système universitaire de documentation (Sudoc), les thèses qui comportent le mot Mozambique, 85 sont répertoriées, toutes matières confondues, entre 1861 et 2007. Si l'on limite cette recherche aux seules thèses d'histoire, il n'en reste plus que 3.

Selon la bibliographie internationale critique de René Pélissier, entre 1990 et 2005 sur 493 ouvrages parus au total concernant le Mozambique, seuls 35 l'ont été en français. Or, sur ces 35, seuls 5 traitent de l'histoire de ce pays. Les autres études en sciences sociales concernant le Mozambique sont essentiellement des études anthropologiques, sociologiques ou ethnologiques. Les ouvrages d'histoire traitent plus d'histoire contemporaine et, plus particulièrement, ultra contemporaine. Ainsi, Michel Cahen, spécialiste du Mozambique, un des fondateurs de la revue *Lusotopie*, s'intéresse à l'histoire du Mozambique indépendant, c'est-à-dire après 1975. Sur les périodes antérieures, l'ouvrage de référence est celui de René Pélissier, *Naissance du Mozambique. Résistance et révoltes anticoloniales (1854-1918)*, paru en 1984.

Parler, et surtout lire le portugais est essentiel pour quiconque souhaite faire des recherches sur le Mozambique. En effet, ce sont essentiellement les chercheurs portugais qui

---

<sup>1</sup> Les communications de cette rencontre sont accessibles sur le site du Réseau des études africaines en France : <http://www.etudes-africaines.cnrs.fr/ateliers.php>. (Consulté le 5 juin 2008).

travaillent sur l'Afrique lusophone. On trouve également un grand nombre d'ouvrages en anglais, mais le français reste loin derrière. Ma connaissance du portugais m'a donc permis de consulter des sources qui restent inaccessibles aux non-lusophones.

N'ayant pas les moyens matériels pour me rendre à Maputo consulter les archives nationales, j'ai choisi de me reporter aux ressources concernant le Mozambique conservées au Centre des Archives d'Outre-Mer (CAOM) à Aix en Provence. Service délocalisé des Archives nationales, le CAOM a pour mission la conservation des archives de l'expansion coloniale française. Celles-ci ne se limitent pas aux documents de l'administration ; tous les documents publics ou privés qui contribuent à éclairer son histoire peuvent être pris dans la définition de ces archives. Tous ces fonds montrent les aspects multiples de la présence française outre-mer, de l'occupation simple à la conquête, l'exploration, la mise en valeur, les rapports entre Français et populations locales. Parmi ces fonds divers, les archives ministérielles regroupent des documents ayant trait au Mozambique. Au sein des archives ministérielles, on distingue deux fonds : le fonds ancien regroupant les archives du premier empire colonial (XVIIe siècle – début XIXe siècle), et les archives ministérielles modernes qui sont pour l'essentiel celles du second empire colonial (XIXe siècle – XXe siècle). L'essentiel des documents concernant le Mozambique sont classés dans ce dernier fonds et proviennent du Ministère des Colonies. Les archives du Ministère des Colonies sont classées en groupes géographiques. Dans chaque groupe géographique, un premier fonds comprend l'ensemble de la région, ensuite chaque colonie comprise dans le groupe devient l'objet d'un fonds particulier. Le groupe qui nous intéresse est intitulé Océan Indien et nous trouvons des documents concernant le Mozambique dans le fonds « Généralités ». On trouve dans cette série 23 cartons comprenant des documents concernant les territoires africains et asiatiques baignés par l'océan Indien. Sur ces 23 cartons, 12 contiennent des documents sur le Mozambique, dont 6 contiennent des informations liées au commerce entre 1765 et 1894, 7 à des missions et explorations françaises et étrangères (études commerciales ou scientifiques) entre 1838 et 1903 et 3 concernent les colonies portugaises entre 1717 et 1897.

En dépouillant ces cartons, je me suis vite rendue compte que la majorité des documents concernant le Mozambique était liée à une mission d'exploration sur la côte orientale d'Afrique effectuée entre 1846 et 1849 par le capitaine Guillain commandant le *Ducouëdic*. Cette mission a déjà été étudiée par des historiens, son auteur, Charles Guillain, a notamment fait l'objet d'une biographie par Michel Reuillard : *Les Saint-simoniens et la*

*tentation coloniale : Les explorations africaines et le gouvernement néo-calédonien de Charles Guillain (1808-1875)*. Cette mission, ou plus exactement les photographies prises par Charles Guillain au cours de cette mission, ont d'ailleurs été l'objet d'une exposition au musée du Quai Branly du 30 octobre 2007 au 13 janvier 2008 intitulée « Camera obscura : premiers portraits au daguerréotype (1841-1851) ». Ces sources conservées au CAOM ont également été exploitées pour étudier les relations entre la France et Zanzibar (Jean-François Rispal) ou, plus largement, la France dans l'océan Indien (Colette Dubois).

Charles Guillain est né à Lorient le 19 mai 1808. Officier de Marine, il a le grade de capitaine de corvette à l'époque qui nous intéresse. Il commande la *Prévoyante* de 1836 à 1839, la *Dordogne* de 1840 à 1843, le *Ducouëdic* de 1845 à 1849. Saint-simonien, il est économiste et agronome. Il s'intéresse, entre autres, au percement du canal de Suez, à la colonisation de Mayotte. Il est l'auteur de *Voyages à la côte orientale d'Afrique*, de *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique orientale* et de *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de la partie orientale de Madagascar*. Il finira sa carrière comme gouverneur de la Nouvelle-Calédonie.

Le rapport de la mission Guillain a été publié sous le titre *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique orientale. Relation du voyage d'exploration à la côte orientale d'Afrique 1846-47-48 par le brick le Ducouëdic* à Paris par les éditions Arthur Bertrand en 1856-57 ; cet ouvrage comporte trois volumes. Le terrain de mon mémoire n'était donc pas totalement vierge, c'est pourquoi il s'agissait de trouver une piste inédite.

Or, cet ouvrage n'a jamais été utilisé comme source pour étudier l'histoire du Mozambique, et pour cause, Charles Guillain n'y est jamais allé. Sa mission avait pour but de visiter tous les points de la côte de l'Afrique de l'Est et les îles pour établir les bases de la future politique de la France. Malheureusement, les aléas du voyage n'ont pas permis à Charles Guillain de se rendre jusque dans les possessions portugaises d'Afrique orientale et il n'a visité personnellement que la côte au Nord, c'est-à-dire les possessions de l'Imam de Mascate, ainsi que la partie occidentale de Madagascar.

Mais il était accompagné dans ce voyage par un capitaine marchand de la chambre de commerce de Nantes, Edouard Loarer, chargé d'évaluer l'importance mercantile de l'océan Indien pour la France. Guillain retenu à Bourbon, Loarer fut chargé de se rendre, à bord du *Voltigeur*, dans les possessions portugaises afin de continuer sa mission. C'est le rapport de cet homme que j'ai décidé d'étudier. Contrairement à Charles Guillain, Edouard Loarer est un



personnage inconnu, et son rapport est quasi-inédit, c'est pourquoi il m'a paru intéressant d'essayer de cerner cet acteur « anonyme » et sa perception, voire ses représentations du Mozambique dans une courte période.

Cette étude de cas s'inscrit dans la durée. En effet, la France a impulsé une politique de contacts au Mozambique au cours du XIXe siècle, comme on peut le voir dans la suite des documents concernant cette région dans la série géographique océan Indien du Centre des Archives d'Outre-mer.

Le dépouillement des archives prend un temps considérable et peut induire en erreur. En effet, le rapport qui m'intéressait n'étant ni daté ni signé, il me fallut quelques temps pour en découvrir son auteur. Si j'ai vite compris qu'il avait été écrit suite à l'exploration effectuée entre 1846 et 1849 à la côte orientale d'Afrique, j'ai d'abord pensé que son auteur était Charles Guillain, capitaine du bâtiment chargé de l'exploration. Mais, la bibliographie contenue dans l'ouvrage de Péliissier, *Naissance du Mozambique*, indiquait que Guillain ne s'était pas rendu au Mozambique, or l'auteur de mon mystérieux rapport y avait voyagé durant cinq mois. Du coup, après de nombreuses recherches et le dépouillement presque total des cartons de la série « Océan Indien » du CAOM, j'ai compris que ce rapport était l'œuvre de l'agent commercial qui accompagnait Guillain dans sa mission, Loarer. Cet homme, contrairement à Guillain, est resté méconnu et je ne l'ai retrouvé mentionné nulle part ailleurs que dans les ouvrages s'intéressant à la mission du *Ducouëdic*. Je n'ai donc pas grand-chose à en dire, si ce n'est que l'analyse de ses écrits permet de mettre en lumière certains traits de sa personnalité.

Le travail sur les archives est également laborieux car, pour ne rien perdre des informations qui pourraient être utiles, il convient de dépouiller tous les cartons répertoriés comme contenant des sources sur le Mozambique. C'est ainsi que j'ai pu me rendre compte de l'intégralité de la mission. Les documents s'y rapportant sont disséminés dans quatre cartons différents, mais j'ai dû en dépouiller douze, pour vérifier que je ne ratais rien. Et heureusement, car j'ai découvert une autre partie des travaux de Loarer concernant Mozambique peu avant la fin de mes investigations.

Le document sur lequel je me propose de travailler est très riche. C'est un rapport avant tout commercial, dont les données sont très précises et détaillées. Mais Loarer y consigne aussi des informations géographiques, des détails sur les « mœurs » des habitants. Il

s'y montre très critique envers le gouvernement portugais et l'Administration, aussi bien métropolitaine que coloniale. Vu l'importance du travail de Loarer, je ne pouvais analyser tout ce qu'il contient. J'ai donc choisi de me focaliser sur quelques questions qui, je l'espère, pourront être utiles à une meilleure compréhension de la colonisation portugaise au Mozambique au milieu du XIXe siècle.

En premier lieu, dans quel contexte s'inscrit cette étude sur le Mozambique ? Quelles sont les conditions de son écriture ? Pourquoi la France s'intéresse-t-elle à la côte orientale d'Afrique ? Enfin, quel est l'état du Mozambique au milieu du XIXe siècle, juste avant le « scramble » qui oppose les nations européennes sur le terrain africain, et 350 ans après sa « découverte » par Vasco de Gama ?

Dans un premier temps, pour comprendre l'action de Loarer, il convient de cerner dans quel contexte elle s'inscrit. Puis nous développerons les différentes informations qu'il nous donne sur cette colonie portugaise.

Cette étude abordera donc différents champs de l'histoire. L'histoire diplomatique, par la présence française dans l'océan Indien mais aussi par les rivalités qui existent au sein du territoire mozambicain. L'histoire de la colonisation également, mais aussi l'histoire du commerce. Certains aspects pourront également se rapporter à des études anthropologiques. Surtout nous essaierons toujours de mettre en perspective les informations extraites du rapport de Loarer, de les confronter à d'autres sources.

Les principaux instruments qui permettront ces comparaisons sont l'ouvrage de Pélissier qui, s'il débute légèrement après l'époque qui nous intéresse (1854), n'en reste pas moins l'ouvrage de référence pour cette période de la colonisation portugaise au Mozambique. Le deuxième instrument fondamental est la base de données élaborée par José Capela, chercheur portugais spécialisé dans l'histoire de l'esclavage et de la traite au Mozambique, à partir de son ouvrage électronique *Dicionario de negreiros em Moçambique 1750-1897*, Porto, 2007<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Disponible sur le site du centre des études africaines de l'université de Porto [En ligne]. <http://www.africanos.eu/ceaup/index.php?p=36&s=2>. (Consulté le 26 août 2008).

## Première partie

### La mission et son contexte

Le but de cette première partie est de placer les travaux de Loarer dans un contexte plus large. Comment s'est-il retrouvé embarqué sur un brick parcourant les côtes du Mozambique ? Loarer est un agent commercial envoyé en mission non seulement par sa Chambre de Commerce, mais également par le Ministère du Commerce. Quels intérêts le gouvernement français a-t-il à faire explorer la côte orientale d'Afrique ?

Il convient également de replacer le rapport concernant le Mozambique dans l'ensemble des travaux de Loarer, c'est-à-dire dans l'exploration de la côte orientale d'Afrique entreprise par le capitaine Guillain, commandant le *Ducouëdic*. Or, au milieu du XIXe siècle, les campagnes de ce type peuvent être très éprouvantes pour les équipages. Nous essaierons donc d'expliquer les conditions de travail et le déroulement de l'exploration.

#### I – La France dans l'océan Indien (1815-1845)

En 1815, le traité de Vienne définit un nouvel ordre européen qui exclue pratiquement la France de toutes les mers du globe et ne lui laissait que ses possessions antillaises dans l'Atlantique et l'Ile Bourbon dans l'océan Indien. Mais l'Ile de France (Maurice), conquise par les Britanniques en 1810, demeurait anglaise.

La situation de l'Ile Bourbon était difficile. L'île ne possédait aucun port digne de ce nom et les navires ne pouvaient pas y aborder par mauvais temps. Les bâtiments de guerre comme ceux du commerce étaient alors déroutés vers Maurice. C'est également dans la possession britannique que les Français trouvaient l'infrastructure nécessaire à l'entretien et aux réparations de leur flotte. C'était, pour la Marine, une dépendance inacceptable.

Ne demeurait que la Réunion, à vocation agricole, sans havre pour les navires au grand regret des marins. Il fallait donc trouver dans l'océan Indien un site offrant les mêmes avantages que l'île Maurice devenue britannique.

Britanniques et Français, au lendemain des guerres napoléoniennes, recherchaient des ports d'accès aisé dans l'océan Indien. Les premiers visaient à assurer la sécurité de la route des Indes et de Zanzibar tout en réprimant la traite condamnée lors du traité de Vienne de 1815. Les seconds, à l'affût de compensations depuis la perte de l'Ile de France, multipliaient les projets d'établissements pour trouver l'entrepôt satellite à partir duquel la conquête des marchés de l'Est africain se réaliserait.

Si l'on considère le rapport du capitaine de vaisseau Guillain, relatif aux intérêts politiques et commerciaux de la France dans la mer de l'Inde, ceux-ci ne peuvent avoir pour

théâtre que quatre localités : la colonie française de la Réunion ; l'île de Madagascar et les îlots de Nossi-Bé et de Sainte-Marie ; l'île Mayotte ; enfin, la côte orientale d'Afrique<sup>3</sup>.

Au cours des années 1840, le gouvernement français occupe Nossi-Bé, dans le Nord-Ouest de Madagascar, cédée à la France en juillet 1840, puis Mayotte dans l'archipel des Comores, acquise en avril 1841.

Pour justifier le bien fondé de ces conquêtes, les explorateurs puis les premiers administrateurs, marqués par le Saint-simonisme, vont se livrer à une surenchère de plans visionnaires et utopiques. Ces projets prennent diverses formes et concernent la mise en valeur défensive, urbaine et commerciale de ces établissements.

En prenant possession de Mayotte, le gouvernement avait surtout en vue d'en faire une station militaire inexpugnable et un arsenal propre à servir de base d'opérations aux forces maritimes de l'océan Indien. En outre, une colonie florissante pourrait prospérer dans cette île salubre, aux potentialités agricoles certaines. A condition de conforter son rôle d'entrepôt de produits européens et africains, d'attirer les bateaux étrangers, Mayotte deviendrait un grand port de guerre et un centre commercial. C'est ainsi que le Ministère du Commerce et de l'Agriculture décrit ces implantations : « En fondant à Mayotte et à Nossi-Bé des comptoirs placés sous un régime de liberté complète, le Gouvernement a voulu procurer au Commerce français des points de relâche, des entrepôts où il pût centraliser ses opérations et combiner ses échanges avec les contrées voisines »<sup>4</sup>.

En mai 1842, Louis Aubert-Roche<sup>5</sup> amène au Ministre de la Marine un mémoire proposant la création d'une « Compagnie Impériale de la Côte d'Afrique et de l'Asie ». Son but serait de faire le commerce avec l'Abyssinie, l'Arabie, la Nubie, l'Égypte et la Syrie par la mer Rouge, avec l'intérieur de l'Afrique par l'Abyssinie, le pays des Adels, la côte d'Ajan et le Zanguebar. Il propose en outre que cette Compagnie établisse des relations commerciales avec le Mozambique et Madagascar en s'appuyant sur l'île de la Réunion, Nossi-Bé et Mayotte : « C'est en effet le complément de la ligne politique et commerciale que la France doit créer et développer dans ces régions. Maîtresse de la route de l'Inde par la mer Rouge, la France doit encore se rendre, sinon maîtresse, au moins puissante sur la route de l'Inde par le Cap de Bonne Espérance. » Selon lui un pareil résultat est possible en reliant les établissements de la mer Rouge avec l'île de la Réunion et Mayotte, soit par une ligne de Vapeur, soit en créant sur toute la côte sud d'Afrique, à Zanzibar, à Madagascar et dans le Mozambique, des relations commerciales d'abord, politiques ensuite<sup>6</sup>.

---

<sup>3</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 21, dossier 108, Note relative aux intérêts politiques et commerciaux de la France dans la mer de l'Inde, par M. le Capitaine de Vaisseau Guillain

<sup>4</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 2, dossier 10 (1), Annexe aux instructions données par le Ministère du Commerce à M. Ed. Loarer, janvier 1846

<sup>5</sup> Médecin français (1810-1874). Il effectua un voyage commercial et scientifique en Abyssinie et sur la mer Rouge en compagnie de M. Dufey, un ancien officier, en 1838. Selon ses dires dans ce mémoire, il a séjourné 4 ans sur les lieux. Il deviendra par la suite médecin en chef de la Compagnie Universelle du canal maritime de Suez.

<sup>6</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 15, dossier 60, Côte orientale d'Afrique, Propositions de M. Aubert-Roche relatives au développement du commerce français en Asie et dans l'Afrique orientale.

Cette Compagnie ne verra pas le jour, mais la ligne de conduite proposée par Aubert-Roche sera suivie, notamment par le commandant de la station navale de la mer des Indes, Romain Desfossés. Celui-ci, poursuivant l'ouverture géographique et commerciale du continent africain, signait en novembre 1844 un traité d'amitié et de commerce avec le sultan de Mascate et de Zanzibar<sup>7</sup>.

## II – Naissance du projet d'exploration de la côte orientale d'Afrique

Ces premiers contacts incitèrent le capitaine de corvette Charles Guillain à proposer au Ministre de la Marine et des Colonies le « projet d'une exploration se rattachant au développement commercial de notre possession de Mayotte »<sup>8</sup>.

Selon lui, « tout l'intérêt que peut offrir Mayotte, au point de vue commercial, consiste dans le rôle d'entrepôt que lui assigne sa position entre le continent africain et la grande île de Madagascar ; sur la route des Indes, du golfe persique et de la mer Rouge par le Cap ; sur celle de l'Afrique méridionale et des îles de l'archipel malgache, quand la voie de Suez sera ouverte au commerce. » Et c'est plus particulièrement avec les deux pays dont elle est le plus rapprochée que Mayotte doit chercher à ouvrir des relations commerciales.

Pour ce faire, le gouvernement français doit « éclairer le commerce de la métropole sur les besoins et les ressources des pays que l'entrepôt de Mayotte est destiné à servir »<sup>9</sup>. La mission qu'il propose consisterait donc à visiter tous les marchés établis sur l'une et l'autre côte ; à recueillir, dans chacun, des informations sur les opérations qui s'y font, sur les objets qui y sont demandés, sur les produits qu'il peut offrir, etc. Finalement, il s'agirait de prendre tous les renseignements nécessaires pour pouvoir résoudre le problème de la production, de la consommation et de la distribution des pays visités.

Ces observations auraient pour but de donner à voir aux négociants « la meilleure marche à suivre [...] pour fonder des établissements de commerce à Mayotte ». Guillain propose une sorte d'association entre les habitants de Mayotte, « en général très aptes au négoce » mais qui « n'ont pas l'habitude d'entreprendre de grandes opérations », et les négociants de la métropole afin d'approvisionner l'entrepôt en marchandises européennes et de distribuer celles de provenance africaine sur les marchés lointains. Cependant, les négociants métropolitains sont peu disposés à se livrer à des spéculations dont les résultats leur paraissent douteux, d'où l'intérêt de cette mission qui leur donnerait confiance en les éclairant sur tout ce qu'il est possible de faire à Mayotte.

---

<sup>7</sup> Colette DUBOIS, « Réunion – Afrique orientale et mer Rouge : un mariage contraire, 1814 – 1870 », *Histoires d'outre-mer. Mélanges en l'honneur de Jean-Louis MIEGE*. Tome II, Aix en Provence, 1992, p. 423-425.

<sup>8</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 2, dossier 10 (1), projet d'une exploration se rattachant au développement commercial de notre possession de Mayotte, Paris, 15 mai 1845. Note rédigée par M. Guillain

<sup>9</sup> Idem.

Dans ce rapport, Guillain paraît étonnamment confiant dans l'avenir de cette île. Il s'agit en effet d'un argumentaire visant à faire approuver son projet par le Ministre et, de plus, à être choisi pour le mener à bien. Il rappelle d'ailleurs que le peu de choses que l'on sait en France à cette époque sur le commerce de la côte orientale d'Afrique provient de données recueillies par lui-même en 1840 sur le mouvement des principaux ports placés sous l'autorité du sultan de Mascate. Il semble que ce soit suite à un court séjour à Zanzibar, où il s'est procuré ces renseignements, que lui est venue l'envie d'entreprendre une mission de plus grande ampleur sur toute la côte orientale d'Afrique pour « servir de base à des opérations commerciales » en visitant lui-même les lieux. Le projet prévoit également de visiter les côtes comprises entre Sofala et le Cap Delgado, c'est-à-dire les pays « qu'on considère comme soumis à la domination portugaise », pour lesquels l'ignorance est encore plus complète.

La dernière expédition entreprise dans cette partie du monde est celle du capitaine britannique Owen qui explora entre 1821 et 1826 les côtes de l'Afrique orientale, depuis la baie de Delagoa jusqu'en Arabie, à Madagascar, aux Seychelles, etc.<sup>10</sup> D'après le peu de notions commerciales fournies par cette expédition, il semblerait qu'en dedans des limites assignées par les Portugais à leur droit de souveraineté sur la côte orientale, il existe plusieurs parties de territoire qui sont restées complètement indépendantes. C'est pourquoi Guillain souhaite visiter ces points afin de « reconnaître quelle est la situation politique réelle de tous les centres commerciaux de cette côte en même temps que leur situation économique ».

Guillain propose également que l'expédition soit accompagnée par des navires de guerre afin de garantir la sécurité des commerçants qui seraient appelés à établir des relations avec ces pays. Cette mesure aurait selon lui pour effet de prévenir les « chefs indigènes » que « le bon droit de nos nationaux serait au besoin étayé de la force ». Car, bien que ces pays soient portugais et arabes, donc sous l'autorité d'un gouvernement reconnu, il y règne désordres et abus, ainsi que le prouvent les diverses occurrences où le capitaine Owen eut à comprimer les exigences et redresser les exactions auxquels se livraient les chefs de comptoirs à l'égard des navires de commerce anglais.

Bien que cette campagne ait pour objet principal de recueillir des informations commerciales, Guillain préconise de ne pas négliger la géographie, l'hydrographie et l'ethnologie afin de mieux connaître ces contrées lointaines. Ces notions pourraient de plus, selon lui, fournir des enseignements utiles au commerce.

En résumé, cette exploration embrasserait tous les points importants du littoral de l'Afrique orientale, et plusieurs de la côte occidentale de Madagascar, avec un but à la fois commercial, politique et scientifique. Afin de la mener à bien, il serait nécessaire de lui attribuer un bâtiment. Et comme cette mission doit être exécutée sous un climat des plus insalubres, il importe que le bâtiment choisi soit suffisamment spacieux et confortable pour prévenir au mieux les risques de maladies et ainsi garantir le succès de la mission.

---

<sup>10</sup> Théodore LACORDAIRE, « Voyages des capitaines Owen, Sturt et Morelle.-Voyages de MM. Rozet et Laplace », *Revue des Deux Mondes*, 1, 1834

Ce projet fut présenté au Ministre de la Marine et des Colonies, Mackau, le 8 juillet 1845<sup>11</sup>. Pour soutenir la mission proposée par Guillain, il est fait mention d'une expédition analogue effectuée en 1839 dans le golfe de Guinée par la canonnière brick *La Malouine*, dont les résultats ont rendu au commerce national des services incontestables.

On rappelle ensuite au Ministre que Guillain a déjà fourni des premières données recueillies en 1841 et 1843, alors qu'il était attaché au service de la station de Bourbon, et que celles-ci sont encourageantes quant aux possibilités de réussite de la mission. De Mackau accepte ce projet y voyant surtout, au-delà des préoccupations commerciales, le moyen de mettre en place une forme de résistance à la pénétration anglaise en Afrique orientale.

Le Ministère émet une réserve quant à la volonté qu'a Guillain de recueillir également des informations géographiques, hydrographiques et ethnologiques sur les pays visités. En effet, s' « ils ne devraient pas être négligés à l'occasion », ils constituent néanmoins une perte de temps considérable et il est préférable, selon eux, de se focaliser sur l'aspect commercial.

Sur le plan organisationnel, il est décidé que le bâtiment affecté à la mission sera dépendant de la station de Bourbon et que le commandant de la station, le capitaine de vaisseau Romain Desfossés, participera à l'élaboration du plan définitif de la campagne. Il est néanmoins recommandé à Desfossés de ne pas détourner le bâtiment pour d'autres services de la station. On profiterait cependant de cette mission pour y adjoindre le service de répression de la traite, « dans l'esprit de la nouvelle convention conclue avec la Grande-Bretagne ».

Apparaît alors un nouveau but à cette mission, que n'avait pas mentionné Guillain : à savoir participer à la surveillance des côtes africaines, en vue de réprimer la traite.

En effet, l'Angleterre mène à cette époque une action internationale pour purger les côtes de l'Afrique des trafiquants d'esclaves. Elle passe des conventions avec divers pays et utilise le droit de visite, pour contraindre les navires à les respecter. La France, pour ne pas être en reste, organise peu à peu une surveillance des côtes d'Afrique par sa marine.

Peu après l'avènement de Louis-Philippe, une convention bilatérale est passée avec l'Angleterre pour coordonner la surveillance des côtes de l'Afrique en exerçant un droit de visite réciproque (1831 et 1833).

Mais la France de Louis-Philippe, qui n'a pas encore aboli l'esclavage, reste avant tout soucieuse de ne pas apparaître à la remorque de l'Angleterre. Une « crise du droit de visite » agite bientôt la vie politique. La visite des bateaux français par la marine anglaise suscite en France un antagonisme viscéral contre l'Angleterre.

Cependant, en 1844, la traite a pris des voies plus complexes, sous d'autres pavillons, et le droit de visite qui enflamme l'opinion française n'a plus de raison d'être car les deux marines ne saisissent plus de captifs noirs sur les navires français.

---

<sup>11</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 2, dossier 10 (1), Rapport du Conseiller d'Etat, Directeur des Colonies, au Ministre de la Marine, Paris, le 8 juillet 1845.

C'est pourquoi « considérant que les Conventions du 30 novembre 1831 et du 22 mars 1833 ont atteint leur but, en prévenant la traite des Noirs sous les Pavillons Français et Anglais ; mais que ce trafic odieux subsiste encore et que les dites conventions sont insuffisantes pour en assurer la suppression complète »<sup>12</sup>, les deux pays ont décidé de conclure une nouvelle convention le 29 mai 1845. Celle-ci prévoit, dans l'article premier, que l'Angleterre s'engage à établir des croisières sur la côte orientale d'Afrique. Elle n'impose aucune obligation spéciale à la France quant à la surveillance de la côte orientale d'Afrique. Cependant, le gouvernement français préfère accompagner les croiseurs anglais dans l'océan Indien, afin de ne pas en être évincé. C'est pourquoi il est nécessaire aux Français de renforcer la station de Bourbon, dont l'effectif se résume à cinq bâtiments. Le Ministère du Commerce exprime bien l'inquiétude du gouvernement quant à l'influence britannique sur les côtes d'Afrique orientale : « Les Anglais occupent la région australe de cette partie du monde et déjà quelques uns de leurs publicistes semblent convoiter la région orientale, comme un champ encore vierge de colonisation. Mais la France, maîtresse de Bourbon et récemment établie à Nossi-Bé et à Mayotte, a tout intérêt à défendre son influence sur ces rivages. »<sup>13</sup>

De plus, en prévision de l'abolition probable de l'esclavage et pour en pallier les inconvénients pour l'économie de Bourbon, la France doit rechercher des possibilités de recrutement de travailleurs pour les plantations réunionnaises. Ainsi, durant la première moitié du XIXème siècle, les côtes mozambicaines et les Etats de Zanzibar fournissaient des esclaves « préalablement affranchis ». Cependant, sous la pression des Britanniques, le sultan Seyed Saïd limitait ce trafic à Zanzibar. C'est pourquoi les autorités de Bourbon multipliaient les expériences afin que fussent reconnues de nouvelles zones où les prélèvements pourraient s'effectuer. Ces espoirs se révélèrent vains, ainsi que le démontre Guillain dans un rapport « établissant l'impossibilité, au point de vue légal, d'opérer des recrutements de Noirs sur la côte orientale d'Afrique et dans les îles qui en dépendent »<sup>14</sup>.

La mission proposée par Guillain est donc approuvée par le Ministère de la Marine et des Colonies, mais celui-ci souhaite voir le Ministère du Commerce y participer et propose donc au Ministre du Commerce de l'époque, Laurent Cunin-Gridaine, d'inclure au projet un délégué du commerce maritime. Si le département du commerce acceptait, il aurait à prendre à sa charge la partie de la dépense qui se rattacherait à l'envoi du commissaire en question, ainsi qu'il avait été fait lors de l'expédition de *La Malouine*, où le capitaine Broquant avait été associé au commandant Bouët.

---

<sup>12</sup> Archives du Ministère des Affaires étrangères, Paris, « Convention relative à la suppression de la traite des Noirs, Londres, 29 mai 1845 ». In *L'Histoire par l'image – La traite illégale*, [En ligne]. [http://www.histoire-image.org/site/etude\\_comp/etude\\_comp\\_detail.php?analyse\\_id=788](http://www.histoire-image.org/site/etude_comp/etude_comp_detail.php?analyse_id=788) (Page consultée le 13 juin 2008)

<sup>13</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 2, dossier 10 (1), Annexe aux instructions données par le Ministère du Commerce à M. Ed. Loarer, janvier 1846

<sup>14</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 21, dossier 108, extrait du rapport du commandant Guillain.



Cunin-Gridaine s'empresse d'accepter bien qu'il se plaigne que le crédit alloué au département du Commerce pour de pareilles missions soit fort restreint<sup>15</sup>.

Il fait néanmoins appel à la Chambre de Commerce de Nantes pour envoyer un délégué commercial s'adjoindre à la mission, car « ce port est un de ceux qui entretiennent les relations les plus suivies avec les mers d'Afrique ». Celle-ci préféra, parmi ses négociants ou capitaines au long-cours, le capitaine Loarer, choisi pour avoir déjà « fait le voyage de la côte d'Afrique », ce qui le prédispose à mieux endurer les conditions difficiles de l'expédition.

Ainsi apparaît un nouvel acteur de cette expédition, Loarer, dont le rapport nous intéressera plus particulièrement dans la seconde partie de ce mémoire. Avec Loarer, nous retrouverons impliqués à cette expédition, non seulement les intérêts du commerce national, mais également ceux de la Chambre de Commerce de Nantes, comme n'omettent pas de le rappeler ses membres à leur délégué commercial<sup>16</sup>. Ils lui donnent maintes recommandations quant aux informations qu'il doit recueillir, ainsi que sur la manière dont il doit les présenter, et insistent beaucoup sur le fait qu'il reste dépendant de leur Chambre de Commerce et qu'il doit donc les tenir informés, en même temps que le Ministre, de l'avancée de sa mission.

Les recommandations du Ministère du Commerce pour Loarer s'accompagnent de diverses annexes qui établissent les connaissances actuelles du gouvernement français concernant les territoires à explorer. Il s'y trouve notamment une publication du Ministère de l'Agriculture et du Commerce sur la législation commerciale des colonies portugaises d'Afrique<sup>17</sup>. Sont également exprimées les vertus du commerce licite afin de mettre fin à la traite : « Aujourd'hui sur cette côte orientale d'Afrique, livrée pendant si longtemps à un trafic inhumain, il s'agit de frayer les voies à un négoce licite et honorable. »<sup>18</sup> Cet argument est repris réciproquement dans les instructions adressées au Commandant de la Station de Bourbon Romain Desfossés : « Il y a d'ailleurs lieu de remarquer que le moment semble tout à fait opportun pour essayer de nouer les relations nouvelles ; la traite des noirs qui a pu détourner les peuplades de l'intérieur du commerce régulier étant à la veille de recevoir, dans le canal de Mozambique, un échec dont elle ne se relèvera certainement pas »<sup>19</sup>.

Afin de mener à bien la mission commerciale du *Ducouëdic*, Loarer doit emmener avec lui un certain nombre d'articles des manufactures françaises en guise d'échantillons. Ceux-ci sont acheminés depuis la métropole par différents navires en partance pour Bourbon et le rassemblement de ces articles aussi bien que leur acheminement semblent bien

---

<sup>15</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 2, dossier 10 (1), lettre du Ministère de l'Agriculture et du Commerce au Ministre de la Marine et des Colonies, Paris, le 14 novembre 1845.

<sup>16</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 2, dossier 10 (1), Lettre des membres composant la Chambre de Commerce de Nantes à Ed. Loarer, Nantes, le 28 janvier 1846.

<sup>17</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 2, dossier 10 (1), Documents sur le commerce extérieur, Ministère de l'Agriculture et du commerce, 3<sup>e</sup> série des avis divers, N° 278, Colonies portugaises d'Afrique, Législation commerciale, n° 1.

<sup>18</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 2, dossier 10 (1), Annexe aux instructions données par le Ministère du Commerce à M. Ed. Loarer, janvier 1846

<sup>19</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 2, dossier 10 (1), Bureau du Commerce et de l'Agriculture, Instructions pour M. le Capitaine de vaisseau Romain des Fossés relativement au voyage d'exploration sur la côte orientale d'Afrique que devra entreprendre le Brick *Ducouëdic* et le commandant ou capitaine de corvette Guillain, Paris, le 10 mars 1846.

compliqués à organiser, si bien qu'il est demandé à M. Passot, Commandant supérieur de Mayotte, que les échantillons destinés à être exposés dans son établissement soient également mis à la disposition de Loarer pour sa mission<sup>20</sup>. Cependant, Guillain déplore que le rassemblement de ces échantillons n'ait pas été plus réfléchi, il estime en effet que ceux-ci ne correspondent pas au goût des indigènes<sup>21</sup>. Il s'agit de produits divers de l'industrie française, tels que pains de sucre, cordages, papier, verreries, verroterie, vêtements, étoffes, armes, etc.<sup>22</sup>.

D'autres articles sont acheminés de métropole afin de servir de cadeaux pour que la mission soit bien accueillie par les populations qu'elle doit visiter. S'il semblait laborieux d'envoyer les échantillons de produits français destinés au commerce, ceux-ci arrivèrent cependant plus ou moins entièrement à bon port, tandis que les cadeaux ne parvinrent pas à Bourbon avant le départ du *Ducouëdic*, et retardèrent même celui-ci, ainsi que l'explique Romain Desfossés, dans une lettre adressée au Ministre de la Marine et des Colonies en date du 31 août 1846, où il annonce le départ du *Ducouëdic*, malgré l'absence de ces présents : « Je désirais le faire partir de Bourbon dans les premiers jours d'Août, mais les cadeaux annoncés par Votre Excellence n'étaient point arrivés par *l'Armide* et nous les avons vainement attendus jusqu'à ce jour »<sup>23</sup>. Finalement, il semblerait que les cadeaux destinés à Guillain soient arrivés à Bourbon juste après le départ du *Ducouëdic* et qu'ils aient été adressés à Mayotte où Guillain était censé les récupérer. Malheureusement, suite à un malentendu, le commandant supérieur de Mayotte, croyant qu'ils lui étaient destinés, a commencé à en disposer avant même l'arrivée de Guillain dans cette île<sup>24</sup>. Cette anecdote montre bien les difficultés d'organisation d'une mission de cette ampleur et les problèmes de communication qui existent entre les différents protagonistes du projet.

Le courrier subit lui aussi des retards qui ajoutent à la difficulté de communication entre la métropole et ses colonies de l'océan Indien. Desfossés déplore, dans une lettre en date du 1<sup>er</sup> septembre 1846, que plusieurs lettres envoyées par le Ministre du Commerce pour Loarer ne soient arrivées qu'après le départ du *Ducouëdic* pour sa première campagne.

Aux difficultés de communication entre la métropole et ses colonies, s'ajoutent celles au sein même du gouvernement entre les différents Ministères. En effet, le Ministère de la Marine et des Colonies, pour concourir aux frais occasionnés par l'envoi de ces cadeaux, avait fait appel au Ministère des Affaires Etrangères. Mais celui-ci n'a jamais reçu le premier courrier adressé à cet effet, le 19 décembre 1845. Ces contretemps font que, finalement, le Ministère des Affaires Etrangères n'acceptera de concourir à la mission que le 11 mai 1846. Ce délai peut peut-être expliquer le retard qu'a subi l'envoi desdits cadeaux.

---

<sup>20</sup> Ibid.

<sup>21</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 21, dossier 108, lettre de Guillain à Galoz, Conseiller d'Etat, Directeur des Colonies, Saint-Denis, le 28 août 1846.

<sup>22</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 21, dossier 108, Note des échantillons réunis par la Chambre de Commerce de Nantes pour M. le Capitaine Loarer, Délégué Commercial, le 20 février 1846.

<sup>23</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 2, dossier 10 (1), Division navale de Bourbon au Ministre de la Marine et des Colonies, Rade de St Denis, à bord de la Belle-Poule, le 31 août 1846.

<sup>24</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 21, dossier 108, Nombreuses notes concernant ces cadeaux.

Si le Ministère des Affaires Etrangères accepte de participer aux frais de la mission, ce n'est pas sans réticences, en effet, il estime que « la partie de la côte d'Afrique qu'il s'agit de visiter [...] ne peut offrir, de longtemps encore, aux spéculations directes de notre commerce des conditions de sécurité suffisantes »<sup>25</sup>.

Cependant, et malgré les difficultés dont nous venons de rendre compte, la mission est prête à commencer à la fin du mois d'août 1846. Desfossés, à qui la supervision de la mission avait été confiée en tant que commandant de la division navale de Bourbon et de Madagascar, souhaitait la faire partir au début du mois d'août, mais l'attente des cadeaux l'avait obligé à repousser ce départ. Finalement, voyant approcher la fin de la mousson de Sud-ouest, il fut contraint de décider du départ.

Juste avant celui-ci, dans une lettre adressée à M. Galoz, Conseiller d'Etat, directeur des colonies, le 28 août 1846, Guillain déplore que les moyens mis à disposition ne soient pas ce qu'ils devraient être pour une pareille mission. En effet, le *Ducouëdic*, par sa nature, n'offre ni les conditions hygiéniques propres à assurer l'état sanitaire du personnel, ni l'espace nécessaire pour loger une quantité de vivres telle que l'obligation de se ravitailler ne soit pas trop fréquente. Or, il n'existe que deux points forts éloignés des parages à explorer où l'on puisse s'approvisionner, ce qui entraîne une perte de temps considérables dans les allées et venues pour se ravitailler. Le bâtiment n'offre pas non plus la possibilité de loger toutes les personnes dont les spécialités pourraient être utiles à la mission. Ainsi, pour loger Loarer et Vignard, l'interprète arabe, il a fallu prendre sur la partie réservée à l'équipage la place correspondant au couchage de douze hommes et débarquer ces derniers. Quant au naturaliste Henri Boivin, il a dû renoncer à s'embarquer à bord, vu l'impossibilité de lui donner la moindre place.

Guillain regrette également que la mission n'ait pas été mieux préparée, il considère en effet que les gens qui doivent y participer n'en connaissent ni les buts ni les moyens<sup>26</sup>.

Le 30 août 1846, Desfossés remet à Guillain ses dernières instructions et fait parvenir une lettre au Ministre de la Marine relatant les derniers préparatifs<sup>27</sup>. Le *Ducouëdic* a été inspecté, son équipage est au complet. On a cherché à augmenter le nombre de matelots malgaches afin d'épargner aux matelots blancs « la fatigue et les dangers des explorations en canots », les malgaches pouvant eux « impunément dormir sur le pont et manger du riz si il manque des vivres », ainsi que l'affirme Guillain dans une lettre adressée au Ministre de la Marine le 5 août 1846<sup>28</sup>. En effet, le climat sous lequel va évoluer cet équipage est meurtrier et, bien que le service de santé soit pourvu de tout le nécessaire, la mission du *Ducouëdic* reste dure et périlleuse.

---

<sup>25</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 2, dossier 10 (1), Ministère des Affaires Etrangères au Ministre de la Marine et des Colonies, Paris, le 11 mai 1846.

<sup>26</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 21, dossier 108, lettre de Guillain à Galoz, Conseiller d'Etat, Directeur des Colonies, Saint-Denis, le 28 août 1846.

<sup>27</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 2, dossier 10 (1), Division navale de Bourbon au Ministre de la Marine et des Colonies, Rade de St Denis, à bord de la Belle-Poule, le 31 août 1846, et pièces jointes.

<sup>28</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 2, dossier 10 (2), lettre de Guillain au Ministre de la Marine, le 5 août 1846.

### III – Déroulement de la mission (1846-1849)<sup>29</sup>

C'est ainsi que le *Ducouëdic* met les voiles pour la première campagne de sa mission, qui, selon le plan de mission élaboré par Guillain avec l'accord de Desfossés, en comptera trois :

- 1<sup>re</sup> Campagne – Départ de Bourbon à la fin d'août, relâche à Mayotte pour y compléter les vivres du *Ducouëdic* puis à Zanzibar qui est le point de départ de l'expédition. Exploration du littoral au nord et dans le voisinage de ce dernier point jusque vers le 15 octobre époque à laquelle le *Ducouëdic* se dirigera vers la côte occidentale de l'Inde. Relâches à Diu, Goa, Surate et Bombay. Départ de Bombay en décembre et exploration de la côte d'Afrique à partir du cap Gardafui, en descendant vers Zanzibar. Retour à Bourbon en avril 1847.
- 2<sup>ème</sup> Campagne – Départ de Bourbon vers le 1<sup>er</sup> juin 1847, exploration depuis Mozambique jusqu'au point où se sera arrêtée la campagne précédente. Ravitaillement en octobre à Zanzibar s'il est possible, ou tout au moins à Mayotte, et reprise des travaux jusqu'en février ou mars 1848. Retour à Bourbon en avril 1848.
- 3<sup>ème</sup> Campagne – Départ de Bourbon dans le courant de mai ; exploration de la côte orientale depuis la baie de Lagoa jusqu'à Mozambique. Ravitaillement à Mayotte suivi de la reconnaissance de quelques points de la côte occidentale de Madagascar. Retour à Bourbon en décembre 1848.

Malheureusement, de nombreux problèmes empêchèrent la pleine réalisation de la mission. Les informations que nous avons pu retrouver quant au déroulement de la mission présentent certaines contradictions. Ainsi, un communiqué du Ministère de l'Agriculture et du Commerce, datant du 1<sup>er</sup> juin 1849, et présentant les différentes relâches du *Ducouëdic*, annonce qu'après une relâche dans les premiers jours d'octobre 1846 à Zanzibar, celui-ci aurait mouillé à Diu en Guzerate le 15 novembre, puis à Surate du 22 au 25 novembre, pour s'arrêter à Bombay du 27 novembre au 22 décembre<sup>30</sup>. Or, Guillain envoie une lettre de Bombay le 16 octobre 1846<sup>31</sup> et Loarer, dans son rapport, parle de son passage à Diu en septembre 1846<sup>32</sup> !

---

<sup>29</sup> Voir Annexe 1, Itinéraire du *Ducouëdic*.

<sup>30</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 21, dossier 108, Bureau du Commerce au Ministre de l'Agriculture et du Commerce, Paris, le 1 juin 1849.

<sup>31</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 2, dossier 10 (1), lettre de Guillain, Bombay le 16 octobre 1846.

<sup>32</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 18, dossier 96, rapport de Loarer, cahier n°1 : Inde occidentale portugaise, introduction à la 3<sup>e</sup> section (Afrique orientale portugaise).

Toujours est-il que les nouvelles de cette première partie de l'expédition ne sont pas heureuses et, malgré le peu de temps écoulé depuis le départ, l'équipage déplore déjà trois morts et une dizaine d'invalides.

Après Bombay, le *Ducouëdic* a fait escale à Goa du 26 décembre au 4 janvier, avant de se rendre au Cap Guardafui pour commencer l'exploration de la côte d'Afrique. Cependant, les maladies continuent de décimer l'équipage et, à partir de mars 1846, Guillain tombe également malade, ainsi qu'une vingtaine de membres de l'équipage.

Ces malheureuses circonstances obligent Guillain à modifier son plan de campagne et à hâter son retour. La première campagne prend donc fin, le 2 mai 1847, par le retour du *Ducouëdic* sur la rade de Saint-Denis. A cette date, l'état du personnel est déplorable et Desfossés écrit au Ministre de la Marine qu'il « a impérieusement besoin de se retremper à l'air salubre de Bourbon avant de retourner à la Côte d'Afrique ; Mr Guillain surtout ne pourrait sans succomber à la peine, continuer immédiatement ses travaux »<sup>33</sup>.

Il ajoute alors que Mr l'Amiral Cécille, commandant de la division navale des mers des Indes et de la Chine, a l'intention de se faire accompagner par le *Ducouëdic* dans la visite rapide qu'il va faire des établissements français dans le canal de Mozambique. Celui-ci se rend donc, en juin, à Sainte-Marie et à Mayotte. Cette opération n'était pas encore terminée quand l'Amiral partit pour la France laissant à Guillain la direction provisoire de la station de Bourbon, celui-ci étant, de façon très opportune, forcé au repos pour recouvrer des forces après sa maladie.

On voit ici que les recommandations du Ministère quant à l'emploi du *Ducouëdic* ne sont guère suivies et que non seulement le bateau mais également son capitaine sont réquisitionnés pour le service de la station de Bourbon.

Ces nouvelles obligations empêchèrent donc Guillain de poursuivre l'exécution de la mission spéciale dont il était chargé et il crut alors bon, afin d'obvier à cet inconvénient, d'utiliser au profit de la mission un voyage à la côte de Mozambique destiné à recueillir des informations sur la répression de la traite. C'est pourquoi il fit embarquer à bord du brick *le Voltigeur*, commandé par le capitaine Sévin, Loarer, afin que celui-ci poursuive les études dont il était chargé à bord du *Ducouëdic*, ainsi qu'il l'explique au Ministre de la Marine et des colonies à son retour en France<sup>34</sup>.

Ce sont les informations recueillies par cet agent commercial lors de son voyage, du 1<sup>er</sup> septembre 1847 au 4 janvier 1848, à bord du *Voltigeur*, qui nous intéresseront plus particulièrement dans la seconde partie de ce mémoire.

Un des principaux buts de ce voyage était de recueillir dans les parages compris entre Pemba et Lourenço Marques, des renseignements au sujet de la traite et plus particulièrement sur l'organisation de la répression, les résultats obtenus à ce jour et la situation actuelle de la traite. Loarer était chargé de suivre sur *le Voltigeur* le cours de sa mission spéciale<sup>35</sup>.

---

<sup>33</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 2, dossier 10 (1), lettre de Romain Desfossés au Ministre de la Marine et des Colonies, le 3 mai 1847.

<sup>34</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 21, dossier 108, Guillain au Citoyen Ministre de la Marine et des Colonies, Lorient, le 26 avril 1849. Rapport sommaire de la campagne que vient de faire *le Ducouëdic*.

<sup>35</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 21, dossier 108, Bureau du Régime politique et du Commerce aux Ministres des Affaires Etrangères et du Commerce, Paris, le 11 janvier 1849.

Parti le 1<sup>er</sup> septembre 1847 de Mayotte, le *Voltigeur* mouilla à Mozambique le 6 du même mois. Sa mission fut interrompue par le naufrage d'un navire anglais qui demanda son assistance pour rapatrier l'équipage à l'île Maurice. Le capitaine Sévin choisit alors de déposer Loarer à Mozambique afin que sa mission ne soit pas retardée par ces nouveaux désagréments. Celui-ci séjourna dans cette province jusqu'au retour du *Voltigeur*, qui le récupéra à Inhambane, d'où il partit pour Bourbon où il mouilla le 4 janvier<sup>36</sup>.

Pendant ce temps, le *Ducouëdic* qui, depuis vingt mois qu'il a quitté la France, n'a pu consacrer que quatre ou cinq mois à sa mission spéciale, est retenu à Mayotte par les besoins ordinaires de la station. Guillain déplore les torts que font subir à la mission cet état de choses et fait remarquer au Ministre de la Marine et des Colonies que les cinq bâtiments dont la station doit être composée sont insuffisants pour s'occuper de toutes les nécessités du service auxquelles cette division est chargée de pourvoir<sup>37</sup>.

Quand, enfin, le *Ducouëdic* put reprendre son exploration, le capitaine Guillain laissa à Saint-Denis une lettre pour Loarer, afin de le tenir au courant des changements survenus. Il le pria également de le rejoindre au plus vite.

La deuxième campagne du *Ducouëdic* connu encore son lot de malades et, bien que le programme de la mission prévoyait de visiter les établissements portugais du Mozambique, Guillain jugeait que, le *Voltigeur* l'ayant suppléé dans cette tâche, il était préférable de se concentrer sur la côte comprise entre le Cap Delgado et Zanzibar. Il demande néanmoins à être autorisé à s'y rendre, afin de se forger une opinion personnelle sur ces territoires.

Il compte donc quitter Mayotte pour Mozambique vers la fin de juillet 1848 et, de là, remonter la côte jusqu'à Zanzibar en visitant minutieusement tous les centres commerciaux rencontrés.

Finalement, suite à de nouvelles difficultés, nautiques cette fois, Guillain décide de visiter Mozambique avant de rallier Mayotte. Il quitte donc Mombas le 1<sup>er</sup> juin 1848 avec cette intention. Mais, l'état de santé de son équipage étant de plus en plus préoccupant et le *Ducouëdic* ayant une voie d'eau, après avoir perdu deux de ses hommes, il décida de rentrer à Mayotte où il mouilla le 19 juin. L'expédition rencontre décidément de nombreuses difficultés.

Dans ce dernier point, il retrouve l'agent commercial Loarer qui, rentré depuis le 4 janvier de sa mission avec le *Voltigeur*, n'avait pas jugé utile de suivre les instructions de Guillain qui lui demandaient de rejoindre le *Ducouëdic* au plus vite. De plus, jugeant que les nombreux retards imposés par le service ordinaire de la station à l'exploration dont ils étaient chargés n'étaient pas prêts de s'arrêter, Loarer demanda à Guillain l'autorisation de poursuivre seul cette mission.

L'animosité qui existait entre ces deux hommes depuis le début de l'exploration éclata alors dans une querelle. Guillain reproche à Loarer de ne pas se conformer aux instructions qui lui ont été remises. En effet, les membres de la mission sont sous les ordres du Commandant de la station et Loarer ne semble pas s'intéresser à son avis, si bien qu'il n'a pas

---

<sup>36</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 21, dossier 108, Station navale de Bourbon et Madagascar, Direction des Colonies, Bureau du régime politique et commercial au Ministre de la Marine et des Colonies ; Mission du brig le *Voltigeur* à la côte orientale d'Afrique. Renseignements sur la traite des noirs ; observations qui s'y rattachent.

<sup>37</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 21, dossier 108, le commandant par intérim de la station de Bourbon et Madagascar, Guillain, à M. le Ministre de la Marine et des Colonies, Mayotte, le 12 septembre 1847.

jugé bon, en rentrant de sa mission sur le *Voltigeur*, de se présenter devant celui-ci afin d'en recevoir les ordres et n'a pas daigné non plus lui demander l'autorisation de rejoindre le *Ducouëdic* à Mayotte. Guillain s'emporte donc et refuse de lui donner l'autorisation de quitter le *Ducouëdic*, jugeant que ce serait contraire à toutes les instructions qu'ils ont reçus, des Ministres comme du Commandant de la station. Il ajoute que Loarer peut, si bon lui semble, continuer à agir spontanément mais que, dès lors, il ne le considèrera plus comme étant membre de la mission qu'il dirige<sup>38</sup>.

De cette dispute découle la séparation entre les deux agents, séparation que regrette le Ministère de l'Agriculture et du Commerce qui juge que Loarer, contrairement aux instructions qu'il avait reçues, a fait perdre à la mission son caractère d'unité<sup>39</sup>.

Dès lors, Guillain ne cesse plus, dans son rapport sommaire, de dénigrer Loarer et les moyens que celui-ci emploie afin de continuer seul son exploration. Et, quand il retrouve celui-ci à Zanzibar, c'est l'occasion d'une nouvelle querelle, cette fois parce que Loarer demande passage à bord du *Ducouëdic*, ayant eu des problèmes avec l'embarcation sur laquelle il devait se rendre vers le Nord. Guillain lui répond alors qu'il veut bien lui donner passage en tant que citoyen français réclamant assistance à un navire de guerre français mais pas en tant qu'agent commercial. Loarer, plein d'orgueil, refuse cette proposition qu'il juge comme un acte de charité le dévalorisant.

Cette nouvelle querelle est rapportée par Loarer qui se plaint de Guillain au commandant de la station. Guillain, pour ne pas être en reste, développe ses plaintes auprès du Ministre de la Marine, et ses propos ne sont guère flatteurs envers l'agent commercial. Apparemment, celui-ci incommodait non seulement le capitaine du *Ducouëdic* mais également les officiers à la table de qui il était à bord. Les termes que Guillain emploie dévoilent cette animosité : il éprouve de la « répugnance » à avoir comme coopérateur « un individu qui avait pris les grades en sociabilité et en convenances à la timonerie de la canonnière brick *la Malouine*, en qualité de matelot et de quartier-maître, type dont il n'avait que trop conservé les allures ». En outre, il déclare déplorer le choix de la chambre de commerce de Nantes d'un homme sans expérience commerciale. Ce qui dérange surtout Guillain apparemment c'est que Loarer n'ait pas un plus grand respect de la hiérarchie et qu'il ne juge pas utile de se plier aux instructions qu'il a reçu. En effet, celui-ci, depuis le début de l'exploration, n'a pas dévoilé une ligne de ses travaux, ni à Guillain, ni au Commandant de la station par l'entremise de qui ceux-ci devaient parvenir aux départements supervisant la mission. On retrouve d'ailleurs régulièrement des plaintes émanant des différents ministères qui réclament à leurs confrères des nouvelles de cet agent commercial, dont aucun apparemment n'est en mesure d'en fournir. Ainsi, au 31 janvier 1819, la seule communication que le Ministère du Commerce ait reçue de Loarer lui a été adressée de Bourbon sous la date du 12 août 1847<sup>40</sup>. Il semblerait, d'après ses propres dires, que Loarer soit resté en relation

---

<sup>38</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 21, dossier 108, Guillain au Citoyen Ministre de la Marine et des Colonies, Lorient, le 26 avril 1849. Rapport sommaire de la campagne que vient de faire le *Ducouëdic*.

<sup>39</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 21, dossier 108, Ministre de l'Agriculture et du Commerce au Ministre de la Marine et des Colonies, Paris, le 20 juin 1849

<sup>40</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 21, dossier 108, Ministère de l'Agriculture et du Commerce au Ministre de la Marine et des Colonies, Paris, le 31 janvier 1849.

avec la chambre de Commerce de Nantes, ce qui est encore contraire aux instructions qu'il avait reçues.

Et Guillaïn de conclure que « quelque valeur réelle que puisse avoir son travail, je n'en persisterai pas moins à penser que l'emploi de pareils individus à l'étranger ne peut amener pour le gouvernement qui les y accrédite qu'embarras ou déconsidération »<sup>41</sup>.

Après cette altercation, le *Ducouëdic* poursuit sa dernière campagne, qui se termine le 4 janvier 1849 en rade de Saint-Denis. La mission aura duré 33 mois ; sur les 236 officiers, mariniers et matelots qui sont passés à bord, 140 ont été gravement atteints des maladies endémiques ; le *Ducouëdic* est finalement rappelé en France où il arrive à Lorient en avril 1849.

Loarer avait annoncé, dans sa lettre au Commandant de la station navale de l'Océan Indien du 24 novembre 1848, son intention de rallier la France à bord d'un navire du sultan de Zanzibar qui l'aurait sollicité afin de conduire son bâtiment en France.

Cependant, après le retour du *Ducouëdic*, Loarer n'a toujours pas donné de nouvelles et les différents Ministères continuent de s'inquiéter de son absence ainsi que le déclare le Ministre de l'Agriculture et du Commerce à son confrère de la Marine<sup>42</sup>. La principale cause de son inquiétude réside dans le fait que la mission, préalablement estimée à dix-huit mois, dépasse maintenant trois ans, ce qui entraîne pour son département un surcroît de dépenses qui ne peut pas durer. Les dépenses totales du Ministère du Commerce pour l'exploration de la côte orientale d'Afrique s'élèvent en effet à 34 884 francs et 62 centimes<sup>43</sup>.

Finalement, Loarer, par une lettre du 28 mai 1849, annonce son retour au Havre par la voie de Londres où il était arrivé du Cap sur un navire anglais. Rien n'explique son changement de programme, ni ce qu'il a fait entre novembre 1848 et mai 1849. Finalement, il arrive bien au Havre le 31 mai 1849<sup>44</sup>.

L'analyse du déroulement de cette mission nous montre les difficultés que peuvent rencontrer ces explorateurs. Entre les problèmes d'organisation, de communication, les différends qui peuvent exister entre les membres de la mission, tout concourt à freiner les entreprises d'exploration. De plus, la révolution de 1848 en France, mettant fin à la Monarchie de Juillet et donc aux gouvernements ayant décidé le départ de l'exploration, et les tensions politiques qui dominent cette période, ne permettent pas aux gouvernements de s'intéresser à des affaires de cette nature. Cet aspect est quasiment absent des documents s'intéressant à la mission, si ce n'est les inquiétudes de Loarer que « les événements importants qui se sont accomplis en France en février dernier » n'apportent encore plus de

---

<sup>41</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 21, dossier 108, Guillaïn au Citoyen Ministre de la Marine et des Colonies, Lorient, le 26 avril 1849. Rapport sommaire de la campagne que vient de faire le *Ducouëdic*.

<sup>42</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 21, dossier 108, Ministère de l'Agriculture et du Commerce à Monsieur le Ministre de la Marine et des Colonies, Paris, le 16 mai 1849

<sup>43</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 21, dossier 108, Ministère de l'Agriculture et du Commerce, Division du Commerce extérieur, Bureau des législations étrangères, à M. le Ministre de la Marine et des Colonies, Paris, le 29 juin 1850.

<sup>44</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 21, dossier 108, Ministère de l'Agriculture et du Commerce au Ministre de la Marine et des Colonies, Paris, le 20 juin 1849.



retard à l'achèvement de la mission<sup>45</sup>. On trouve également dans l'ouvrage de Guillain, mention des difficultés que celui-ci a rencontrées à son retour à Paris, devant le peu de cas que faisaient les nouveaux Ministères de sa mission. Heureusement, de Mestro, directeur des Colonies depuis de nombreuses années, et ami personnel de Guillain, réussit à les convaincre de l'importance des travaux engagés.

---

<sup>45</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 21, dossier 108, Loarer au Capitaine de Frégate Commandant le *Ducouëdic*, Guillain, Mayotte, le 20 juin 1848.

## Deuxième partie

### Loarer au Mozambique

Malgré les reproches faits à l'encontre de l'attitude de Loarer durant le déroulement de l'exploration, ses travaux semblent retenir l'attention des Ministères en charge de la mission. Ainsi, le 6 septembre 1850, le Ministre de l'Agriculture et du Commerce écrit au Ministre de la Marine et des Colonies que « les mémoires de M. Loarer ont dans leur ensemble un incontestable mérite ». C'est pourquoi il est décidé de lithographier ces travaux, à l'instar de ceux de Guillain. Le Ministre va même jusqu'à émettre l'hypothèse de proposer au Président de la République d'accorder à Loarer la croix de la Légion d'honneur. Cette suggestion peut paraître étonnante, d'autant que l'on apprend, dans la même lettre, que les travaux de Loarer contiennent « des observations critiques fort contestables » sur l'administration coloniale française. Mais ces passages vont bien entendu être évincés de ces écrits avant que ne soit entreprise la lithographie<sup>46</sup>.

Outre le Département du Commerce, la Chambre de Commerce de Nantes est également plus que satisfaite des rapports de leur agent commercial. Ses membres estiment que les renseignements fournis vont être d'un grand intérêt pour les navigateurs qui auront à visiter cette côte. Cependant, et grâce à ces renseignements précis, les espoirs de faire de fructueuses opérations de commerce sur la côte orientale d'Afrique paraissent vains<sup>47</sup>.

Les mémoires de Loarer contiennent à la fois des aperçus politiques, des détails de mœurs et des notes maritimes et commerciales. Si la Chambre de Commerce de Nantes ainsi que le Ministre de l'Agriculture et du Commerce s'intéressent essentiellement à ce qui a trait au commerce, nous nous attacherons également, et même prioritairement aux considérations politiques ou pittoresques, qui permettent d'appréhender la région étudiée sous un angle plus historique et nous renseignent sur la façon dont cet auteur conçoit ce qu'il a observé.

Le travail de Loarer forme un ensemble de 25 cahiers. Les six premiers, communiqués le 12 août 1847, concernent l'exploration du littoral compris entre Socotra et Meurka, c'est-à-dire la période où Loarer était en place sur le *Ducouëdic*. Les dix-neuf autres cahiers ont été communiqués après son retour en France et rendent compte de l'étude qu'il a faite des Etats africains de l'Imam de Mascate, puis des établissements soumis à la domination portugaise. Ce sont ces derniers travaux qui nous intéressent. Ils forment la troisième section du volumineux travail de l'agent commercial, intitulée « Afrique orientale portugaise », et divisée en huit cahiers.

Le cahier n°1, en guise d'introduction, présente les établissements portugais de l'Inde, à savoir Diu, Goa, Surate et Damao. Loarer a en effet remarqué, en se rendant dans les

<sup>46</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 2, dossier 10 (3), lettre du Ministre de l'Agriculture et du Commerce au Ministre de la Marine et des Colonies, le 6 septembre 1850.

<sup>47</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 2, dossier 10 (3), lettre de la Chambre de Commerce de Nantes au Ministre de l'Agriculture et du Commerce, le 29 mai 1850.

comptoirs de l'Inde, une relation étroite entre ceux-ci et la côte de Mozambique. Le deuxième cahier concerne la province de Mozambique. Il présente la ville éponyme, la population ; l'état (désastreux) de cette province et ses causes. Il donne une description des territoires alentours, dresse un tableau des ressources de toute nature qu'offre Mozambique.

Le cahier n°3 est consacré aux détails pratiques pour le commerce : poids, mesures, monnaies, douane, etc. Il est également l'occasion d'anecdotes concernant les dysfonctionnements de cette colonie. Loarer y dresse un tableau très noir de l'état du commerce de cette province. Il présente ensuite dans le quatrième cahier, concernant toujours le district de Mozambique, les marchandises d'exportation que l'on pourrait en tirer.

Le cahier n°5 concerne le district de Quilimane, son organisation, des données géographiques, etc. Le cahier n°6 comprend les données commerciales utiles concernant ce district et informe également de l'institution particulière que sont les Prazos da Coroa.

Le cahier n°7 contient la fin de la description du district de Quilimane, et notamment ce qui concerne l'esclavage et la traite, ainsi que le début de celui de Sofala. Le huitième et dernier cahier conclut les informations commerciales sur le district de Sofala et présente enfin le district d'Inhambani<sup>48</sup>.

Nous allons donc essayer d'appréhender, grâce aux mémoires de Loarer, le Mozambique au milieu du XIXe siècle : en quoi consiste-t-il, d'un point de vue territorial, quelle(s) organisation(s) administrative(s) le Portugal a-t-il choisi de mettre en place, quel est l'état général de cette province, quelles en sont les causes ?

## I – Quel Mozambique ?<sup>49</sup> Etat des lieux après trois siècles et demi de contacts

### **A - Limites et consistance**

Si le Mozambique actuel a une superficie de 801 590 km<sup>2</sup>, en quoi consiste, au milieu du XIXe siècle, ce territoire, appelé Province de Mozambique par les Portugais qui en ont la souveraineté ?

René Pélissier estime qu'au milieu du XIXe siècle, sur 95% du territoire mozambicain actuel, la présence portugaise est quasiment inexistante. Selon lui, le Mozambique, plus qu'une véritable colonie, est « une simple chaîne de comptoirs côtiers et fluviaux »<sup>50</sup>.

Dans son projet d'exploration, Guillain estime que les côtes soumises à la domination portugaise, s'étendent de Sofala au Cap Delgado<sup>51</sup>, ce qui correspondrait à l'étendue des côtes

<sup>48</sup> Les mémoires de Loarer sont inclus dans deux cartons différents : pour les cahiers n°1 à 7, voir A.N.S.O.M., Océan Indien 18, dossier 96 ; et pour le dernier cahier, se reporter à A.N.S.O.M., Océan Indien 2, dossier 10 (3).

<sup>49</sup> Pour un aperçu cartographique, se reporter à l'Annexe 2, Le Mozambique portugais au milieu du XIXe siècle.

<sup>50</sup> René Pélissier, *Naissance du Mozambique*, Orgeval, 1984, vol. 1

comprises entre le 20° et le 11° degré de latitude sud. Dans les premiers résultats qu'il expose de la mission du *Ducouëdic*, il restreint encore ce territoire, en affirmant que le Mozambique « est compris entre les bouches du fleuve Zambèze et le Cap Delgado, c'est-à-dire entre le 19° et le 11° degré de latitude sud »<sup>52</sup>.

Cependant, ces estimations sont erronées et la domination portugaise s'exerce, plus ou moins fortement il est vrai, du Cabo Delgado au nord jusqu'à la baie de Lourenço Marques (Delagoa Bay des Anglais) au sud, ce qui représente un front de mer de 1965 km. D'ailleurs, Loarer affirme que les traités de 1815, par lesquels ont été délimitées les possessions du Portugal sur la côte orientale d'Afrique, « lui assurent la souveraineté absolue de toute la partie de la côte orientale d'Afrique comprise entre les 11<sup>ème</sup> et 26<sup>e</sup> degrés de latitude sud »<sup>53</sup>. Je n'ai malheureusement pas trouvé le texte des traités correspondant. Cette délimitation correspond cependant à celle admise par les Portugais, ainsi que communément dans toute l'Europe.

Si les limites données par Guillain omettaient une partie du territoire au sud de Sofala où l'on retrouve des comptoirs portugais (notamment Inhambane et Lourenço Marques), affirmer que la domination portugaise s'étend sur toute la côte du cap Delgado à Lourenço Marques est tout aussi faux, comme nous allons le voir.

Ainsi, par exemple, la baie de Tongue, au sud du cap Delgado, pose problème à Loarer, qui ne sait pas sous quelle souveraineté la placer. Ainsi, dans la province de Mozambique, on lui avait affirmé que Tongui (ainsi qu'il nomme ce territoire) « appartenait de droit et de fait au Portugal », que son chef était nommé par le gouverneur général de Mozambique et que tout navire étranger y était interdit, ainsi que le voulait la loi portugaise pour la province de Mozambique. D'un autre côté, alors qu'il se trouvait à Zanzibar huit mois auparavant, on lui avait assuré que Tongui formait la frontière entre les possessions portugaises et arabes et qu'il appartenait à l'Imam, celui-ci ayant nommé son gouverneur. Loarer rapporte alors l'explication que lui a fournie le gouverneur de la ville de Zanzibar :

En vertu des traités, le terrain où se trouve Tongui, appartenait bien au Portugal dont les possessions étaient bornées au nord par l'extrémité orientale du Cap Delgado, mais une peuplade qui habitait anciennement au nord du Cap et par conséquent sur les terres de l'Imam, émigra un jour, et vint sur le territoire portugais, fonder Tongui. Ces hommes ne pouvant sous aucun prétexte, cesser d'être sujets de Seyed Saïd, sont toujours sous sa dépendance et par suite, le terrain qu'ils habitent maintenant appartient à l'Imam.

Quant aux habitants de Tongui même, ils se considèrent indépendants et n'obéissent qu'à leur propre sultan.

---

<sup>51</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 2, dossier 10 (1), note rédigée par M. Guillain. Paris, 15 mai 1845. Projet d'une exploration se rattachant au développement commercial de notre possession de Mayotte.

<sup>52</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 21, dossier 108, Premiers résultats de la mission du *Ducouëdic*, Guillain.

<sup>53</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 2, dossier 01 (2), Mémoires de Loarer, ports au sud et au nord de Zanzibar, cahier A, Tongui.

Loarer tente alors d'expliquer l'impossibilité de trancher cette question en s'appuyant sur un traité signé apparemment entre l'Angleterre et le Portugal, dont les dispositions présentent des contradictions. En effet, il stipule que sont sous souveraineté portugaise les côtes comprises, comme dit plus haut, entre les 11° et 26° degrés de latitude sud. Cependant, il ajoute que cela correspond à la partie de la côte comprise entre le Cap Delgado et le Cap Corrientes. Or, le Cap Delgado se trouve par 10°40 sud et le Cap Corrientes par 24°10 sud ! Manque de rigueur des négociateurs ou problèmes de connaissances géographiques ? Toujours est-il que cette erreur met les Portugais dans une situation difficile : ils ne peuvent réclamer la possession du Cap Delgado sans perdre leurs possessions au sud du Cap Corrientes (ce qui équivaldrait à abandonner Lourenço Marques). C'est pourquoi ils préfèrent laisser la gestion de la baie de Tungue dans le flou. Loarer en conclut donc que Tungue n'appartient ni aux Portugais ni à Seyed Saïd, bien qu'aucune des deux parties n'en reconnait l'indépendance.

Pour ce qui est des frontières portugaises à l'intérieur de l'Afrique, selon Francisco Maria Bordalo en 1862, elles « ne peuvent être déterminées avec précision »<sup>54</sup>. En effet, celles-ci, non fixées, ne cessent de changer selon les époques. Et Bordalo soutient que, d'est en ouest, la plus grande dimension de la colonie est d'environ 1200 km, depuis le delta du Zambèze jusqu'à la feira de Zumbo. Cependant, s'il est vrai que les Portugais ont dominé, à une époque, des territoires avancés dans l'intérieur des terres autour de la vallée du Zambèze, que Zumbo reçut même une petite garnison, les marchands portugais qui traversaient ces pays devaient payer un tribut aux chefs qu'ils rencontraient. Il n'y a d'ailleurs qu'autour du Zambèze que les Portugais se sont enfoncés dans l'intérieur des terres. De plus, en 1847, Zumbo, territoire revendiqué comme limite à l'ouest par les Portugais, a cessé d'être portugais. En 1836, les Ngoni l'ont attaqué et en ont chassé les Portugais. Nous reverrons plus loin ce qui concerne les invasions ngonni au Mozambique, mais il est opportun d'annoncer dès maintenant que la majorité des terres dans l'intérieur sont envahies ainsi que les pays situés au sud du Zambèze.

Finalement l'autorité portugaise ne s'exerce véritablement que sur des « distritos » isolés qui composent le gouvernement de Mozambique, à savoir, selon leur importance, Mozambique, Quilimane, Inhambani, Ibo, Lourenço Marques et Sofala. Loarer n'a visité que quatre de ces districts et nous n'étudierons donc également que les districts de Mozambique, Quilimane, Sofala et Inhambani.

Concernant la population de la province, Loarer la divise en trois « races » : les Maures, anciens conquérants du pays antérieurement aux Portugais ; les Indiens, qu'il divise en trois sous-classes ; et enfin la « Famille portugaise », comprenant elle aussi plusieurs sous-divisions. Il estime que les Européens ou descendants purs d'Européens sont tout au plus 300

---

<sup>54</sup> Francisco Maria Bordalo, *Ensaio sobre a estatística das possessões portuguesas na África ocidental e oriental, na Ásia ocidental, na China e na Oceania...*, 1862. Cité par René Pélissier dans *Naissance du Mozambique...*

dans toute la province. Et que parmi ces individus, au moins la moitié sont envoyés par l'administration ou déportés pour certains crimes. Cependant il annonce que dans la seule garnison de Mozambique on compte déjà 150 Européens. On peut donc douter de l'authenticité de ces dénombrements.

René Pélissier nous apprend que le premier recensement pour le Mozambique a justement été effectué en 1847. Voici le tableau qu'il nous livre, extrait de Teixeira Botelho<sup>55</sup> :

Districts	Population libre	Esclaves
Mozambique	337	4 193
Quelimane	229	?
Sena	181	11 889
Tete	48	?
Inhambane	327	1 949
Lourenço Marques	120	327
Sofala	203	424
Cabo Delgado	119	417
Total	1 564	Au moins 19 199

Ces chiffres peuvent paraître étonnamment peu élevés, surtout si l'on prend en compte l'étendue des terres que revendiquent les portugais. Cette disparité s'explique par le peu d'emprise du Portugal sur cette province.

Nous allons donc essayer, en suivant les propos de Loarer, de cerner les réalités des différents distritos qu'il a visités.

## **B – District de Mozambique**

L'île qui abrite la capitale de la province a été reconnue en 1498 par Vasco de Gama et Afonso de Albuquerque, le 1<sup>er</sup> mai selon Loarer qui se fie à un écrit de Camoens datant de 1668. Les Portugais ne purent s'y installer que vers 1507 ou 1508, après avoir vaincu les Maures, alors maîtres du pays. Dès 1508 fut entreprise l'édification de la forteresse St Sébastien, achevée en 1511. Loarer attribue les plans de cette forteresse à Joao de Castro, mais il me paraît peu probable que celui-ci, né en 1500, en soit à l'origine<sup>56</sup>.

<sup>55</sup> José Justino Teixeira Botelho : *Historia militar e politica dos Portugueses em Moçambique de 1833 aos nossos dias, revista com um apendice*, 2<sup>e</sup> édition, Lisbonne, 1936.

<sup>56</sup> Joao de Castro (1500-1548). Chargé en 1545 du gouvernement de l'Inde, il fut nommé vice-roi des Indes portugaises peu avant sa mort.

D'ailleurs, il apparaît dans d'autres sources, que les travaux pour la construction de cette forteresse n'auraient débuté qu'en 1558, d'autres estiment que le projet revient bien à Joao de Castro, non pas en 1508 mais en 1545<sup>57</sup>. Mais ne nous attardons pas sur ces problèmes de chronologie, qui nous incitent cependant à garder un œil critique sur les renseignements que nous délivre Loarer.

Loarer décrit cette forteresse en 1847 comme une masse imposante de maçonnerie, encore en bon état malgré le peu de soins dont elle est l'objet. Il émet cependant des critiques quant à l'agencement des bastions. Pour étayer sa remarque quant au peu de soins dont cette citadelle est l'objet, il ajoute qu'elle est restée en l'état où Baltazar Pereira do Lago, gouverneur-général de Mozambique de 1765 à 1779, l'avait laissée suite à sa rénovation (avec encore une légère erreur de datation semble-t-il, puisqu'il place celle-ci en 1758).

Cette forteresse, dont les 80 pièces d'artillerie (100 selon René Pélissier), rappelle un passé glorieux, mais ses murs extérieurs seuls paraissent encore en assez bon état en 1847. Loarer estime qu'il ne faudrait pas plus d'une heure à deux frégates françaises pour la ruiner complètement. Il rappelle alors l'épisode de la bataille de Mozambique, pendant les guerres de l'Empire, en 1808, où le commandant Bouvet<sup>58</sup> s'était illustré.

Non seulement les fortifications de l'île de Mozambique laissent à désirer, mais sa garnison, selon René Pélissier, représente « l'un des échantillons les plus méprisables de ce que la colonisation portugaise peut rassembler en un même dépotoir ». Elle se composait, le 1<sup>er</sup> octobre 1847, de 400 hommes, déguenillés et sans solde depuis près de huit mois. Sur ces 400 individus, 250 sont des esclaves achetés par le gouvernement et les 150 restants sont des criminels condamnés à la déportation. Loarer estime que, si les esclaves font preuve d'insubordination dès qu'ils sont menacés, les déportés sont dignes de confiance et deviennent « presque des honnêtes gens ». Cependant, les conditions misérables dans lesquelles ils ont forcés de vivre réduit à moins d'un an leur espérance de vie après leur arrivée à Mozambique, quand ils n'ont pas été tués par les prisons des navires les y amenant.

En 1847, le district passe pour avoir, selon le recensement évoqué ci-dessus, 4 530 habitants, dont 337 seulement sont libres. Parmi ceux-ci, les Maures sont les plus nombreux, ils sont généralement assez riches, professent tous la religion musulmane et occupent sur la côte une foule de points où les Portugais n'ont jamais pénétré. Les Indiens occupent une place importante également dans la population de Mozambique. Ceux-ci sont divisés en trois classes, à savoir les Parsis, les Baniens et les Batias. Selon Loarer, les premiers forment la partie la plus éclairée des commerçants indiens, ils sont à son gré les seuls trafiquants que l'on peut admettre sans danger dans une possession européenne. Ce qui n'est pas le cas pour les Baniens et les Batias, « race immonde de sordides trafiquants, véritable lèpre du pays où ils

---

<sup>57</sup> Luís Frederico Dias Antunes. « A Ilha de Moçambique: memórias do património e do seu povo ». In *Instituto de Investigaçao Cientifica Tropical*, [En ligne]. <http://www2.iiict.pt/?idc=102&idi=11707> (Consulté le 21 août 2008)

<sup>58</sup> Pierre François Etienne Bouvet de Maisonneuve (1775-1860), marin français.

s'établissent ». Batias et Parsis s'occupent de commerce, tandis que les Baniens sont plus souvent des artisans. Enfin, habitent aussi à Mozambique des individus issus de la « famille portugaise ». Celle-ci regroupe les Européens ou descendants purs d'Européens, fort peu nombreux, les métis issus des Portugais, et enfin les Canarins, venant du pays Canara dans la province de Goa, convertis au christianisme.

Enfin, le reste de la population de Mozambique est composé d'esclaves, venant de toutes les tribus d'Afrique centrale ou orientale.

Au nord ouest de Mozambique, sur le continent, se trouve la presqu'île de Cabeceira, parsemée de maisons bien bâties où résident les divers propriétaires des terrains lorsqu'ils viennent surveiller leurs habitations et autour de ces maisons de maîtres, existent autant de petits villages de nègres, leurs esclaves. Ses plantations approvisionnent partiellement la capitale et presque tous les riches marchands de Mozambique y ont un terrain.

Loarer insiste particulièrement sur deux propriétés, remarquables par l'importance de leur exploitation. Il s'agit des habitations Montero et Candide. La première rapportait en 1830 de 8 à 9 000 piastres net par an mais, suite au séjour de son propriétaire au Brésil, elle est dorénavant ruinée.

Le deuxième habitant qui retient l'intérêt de Loarer est le colonel Cândido da Costa Soares. Il ne tarit pas d'éloges à son sujet, ses esclaves ont « l'air heureux », c'est un « homme habile et persévérant » qui a compris qu'en « épargnant des fatigues à ses noirs, il pourrait espérer un travail plus convenable ». N'ayant pas d'activité, par manque d'emploi, il se consacre à sa propriété. Loarer estime qu'il s'agit d'un homme d'une probité non contestée et qu'on peut avoir une entière confiance en lui.

Ces éloges peuvent paraître surprenants si l'on tient compte d'une lettre en date du 12 août 1847, où le gouverneur général Fortunato do Vale apprend au Ministre que cet homme, récemment promu colonel, exerçant la fonction de capitaine des « terres fermes », exerce des violences exemplaires contre tous leurs habitants et est renommé pour être complice dans de nombreuses affaires de traite. Le gouverneur-général a donc cru bon de le démettre de ses fonctions<sup>59</sup>, d'où le manque d'activité qui en résulte.

Voilà encore un exemple des erreurs que peut commettre Loarer qui semble tenir pour véridiques les renseignements qu'il recueille auprès d'informateurs qui doivent lui paraître sympathiques. En effet, il apparaît dans sa description de Soares que celui-ci approuverait l'idée d'un échange de produits entre la France et Mozambique.

On trouve également sur le continent la « maison de campagne des gouverneurs », entourée d'une centaine de cases d'esclaves appartenant à l'Etat. Des voyageurs et géographes donnent à cet endroit le nom de village de Mussuril et affirment même que celui-ci est plus important que Mozambique du point de vue de la population<sup>60</sup>. Loarer affirme qu'il n'en est

---

<sup>59</sup> Nous retrouvons cette information, ainsi que de nombreuses autres, dans la base de données élaborée par José Capela qui regroupe les négriers ayant traité au Mozambique entre 1750 et 1897. José Capela, « Dicionário de Negreiros em Moçambique 1750-1897 ». [En ligne]. In *Centro de Estudos Africanos da Universidade de Porto*. <http://www.africanos.eu/ceaup/index.php?p=36&s=2>.

<sup>60</sup> Notamment José de Urcullu dans *Tratado elementar de geografia astronomica, fizica, historica ou politica, antiga e moderna*, 3 vol., 1839



rien et que ces dires sont dus à la grande foire qui a lieu à Mussuril, cet endroit servant de tête de pont où aboutissent les caravanes des porteurs.

Finalement, selon Pélissier, en 1854-1857, les terres fermes appartenant au district de Mozambique ne doivent pas représenter plus de 500 km<sup>2</sup>. Il y a peu de chances qu'elles aient été plus importantes en 1847-1848.

Les voisins du district de Mozambique sont peu mentionnés dans le rapport de Loarer, il fait cependant allusion à Angoche lorsqu'il décrit la « Famille Maure ». Selon lui, il s'agit d'une factorerie qui menace d'enlever à la capitale des provinces portugaises son commerce. C'est le plus important des Etats Swahili du Mozambique, il possède la maîtrise maritime d'environ 150 km de côtes comprises entre le Metomode et le Rio Lingonha. Angoche sert d'asile à une foule d'arabes de toute la côte de Zanzibar. Les Etats musulmans voisins du distrito de Mozambique ont été tantôt les alliés des Portugais, tantôt des rivaux, mais ne craignent pas leurs faibles voisins Européens. En 1847, les relations sont relativement bonnes et l'Angoche laisse passer les Portugais se rendant de Mozambique à Quilimane.

Le sertao (brousse) est occupé par l'immense groupe ethnique des Macua, dont le territoire est traversé par les caravanes de leurs voisins de l'ouest, les Yao, nommés dans les mémoires de Loarer « Muyaos » ou « Moujaos ». Ceux-ci venaient auparavant une fois l'an à Mussuril et apportaient de grandes quantités d'ivoire. Mais apparemment la foire n'est plus aussi régulière et, si elle s'est tenue en 1845, les caravanes ne sont pas apparues en 1846. Le 15 octobre 1847, on les attendait toujours et leur venue semblait très peu probable, leur apparition se faisant généralement vers le 20 septembre.

Le deuxième comptoir visité par Loarer est celui de Quilimane, au sud de Mozambique situé par la latitude de 18°12 sud.

### **C – District de Quilimane**

Le chef-lieu du distrito se compose d'une vingtaine de maisons éparpillées. Auparavant, Quilimane dépendait de la capitainerie de Sena, mais Joao VI en fit un gouvernement subalterne, ce qui apporta de grandes améliorations à son développement commercial. En 1829, le gouvernement réincorpora les deux districts de Sena et de Quilimane et le gouverneur vint s'installer dans ce dernier point.

En 1847, Quilimane compte environ 160 habitants « professant la religion chrétienne », dont une trentaine de Portugais d'Europe et du Brésil, les autres étant essentiellement des Canarins. Sa garnison se compose d'une quinzaine de déportés et d'un pareil nombre d'esclaves, « incapables de charger un fusil ». Il n'y a d'ailleurs ni caserne, ni fort, ni artillerie, c'est encore une simple factorerie, ainsi qu'elle a été fondée en 1544.

Autour des maisons des Blancs, viennent se grouper de nombreuses cases, appartenant autant aux esclaves qu'à des Noirs libres.

Le terrain sur lequel est bâti Quilimane est d'une fertilité importante et tout y pousse à merveille. Cependant, aucun produit ne fait l'objet d'une culture sérieuse.

Quilimane est le débouché fluviomaritime de la Zambézie, ce qui en fait le deuxième port du Mozambique. Cependant Loarer se demande comment Quilimane a pu acquérir de l'importance alors qu'il n'est pas en relation directe avec le Zambèze. Et Loarer profite de cette interrogation pour corriger une erreur reproduite par tous les auteurs portugais concernant la géographie du Zambèze. Ceux-ci assurent en effet que le Zambèze, à 30 lieues de son embouchure, se divise en deux bras qui vont se jeter dans la mer à 18 lieues de distance l'un de l'autre, celui du sud, le plus considérable, porte le nom de Luabo, et celui du nord serait la rivière de Quilimane<sup>61</sup>. Cependant, si l'on en croit Loarer, qui s'exprime à ce sujet d'une manière très explicite, cette prétendue rivière de Quilimane ne serait qu'un bras de mer d'une vingtaine de lieues de profondeur, aboutissant, à l'ouest, à un cul de sac nommé Bocca do Rio, et séparé du fleuve par une langue de terre de 25 à 26 milles seulement, que les Portugais nomment O Mazaro. A la suite de pluies violentes et par un débordement du fleuve, le Zambèze peut communiquer pendant quelques jours avec le bras de mer de Quilimane, toutefois, il est faux d'affirmer que le Quilimane est un bras du Zambèze et, a fortiori qu'il est une rivière. Sur ce point, Loarer a entièrement raison.

Quilimane est la capitale du district qui comprend sous sa juridiction tous les points de la côte situés entre Quizongo au nord et la baie de Mozanzane au sud et s'étend dans l'intérieur jusqu'à l'empire du Monomotapa. Loarer affirme cependant que le dit empire du Monomotapa « n'a jamais existé que dans les récits enflés et mensongers des Portugais de tous les temps ».

En effet, l'existence de cet empire est controversée. Pour beaucoup, ce n'est qu'un Etat imaginaire à l'instar de celui du Prêtre Jean. Du XVIe au XVIIIe siècle en effet, certains auteurs, cédant au goût du jour pour le merveilleux des pays exotiques, firent surgir de leur imagination un empire fabuleusement riche qui ne reposait que sur quelques récits authentiques des mines d'or du Monomotapa.

Dans l'*Encyclopédie*, Diderot le décrit comme un « royaume d'Afrique qui comprend toute la terre ferme qui est entre les rivières Magnice et Cuama ou Zambèze... ». Fernand Braudel, dans le volume III de *Civilisation matérielle et Capitalisme* (1979) présente cet empire. Il affirme que Monomotapas (titre du roi<sup>62</sup> et non pas du pays) ont régné jusqu'en 1902. L'ouvrage le plus important sur cet empire date de 1975, il a été écrit par W.G.L. Randles sous le titre *L'Empire du Monomotapa du XVe au XIXe siècle*. Cet ouvrage cherche à authentifier cet Etat africain et à suivre son démantèlement progressif amorcé par les Portugais attirés au début du XVIe siècle par les mines d'or.

---

<sup>61</sup> Voir pour une illustration de cette erreur, la carte de Rigobert Bonne, *Partie de la cote orientale d'Afrique avec l'Isle de Madagascar et les cartes particulieres des Isles de France et de Bourbon. Projette et assujettie aux observations astronomiques*, Paris 1791. Annexe 3.

<sup>62</sup> Ce terme de Monomotapa, ou Mwene Mutapa, signifie « le maître des vassaux soumis par la guerre »

Selon Pélissier, le Monomotapa a été un peu prématurément enterré par certains auteurs. Pour lui il persiste dans un émiettement de chefferies rurales, et est encore capable, au début du XIXe siècle, de mettre en déroute une expédition portugaise (1807).

Finalement, dans ce grand district de Quilimane, les Portugais n'occupent que les trois points de Quilimane, Sena et Tete.

Sena (ou Senna), situé sur la rive droite du Zambèze, à 30 lieues de son embouchure, était une ville jadis florissante, et ruinée complètement en 1847. L'ancienne capitale opulente des Rios de Sena est l'escale obligatoire entre Tete et la mer. Elle servait de rendez-vous aux marchands qui allaient aux pays de Manica et de Quitève pour acheter la poudre d'or. En 1847, on peut encore voir à Sena les ruines de cinq couvents d'hommes, signe pour Loarer de l'antique prospérité du pays car selon lui, « les moines ne s'établirent jamais que dans les pays riches ». Selon Pélissier, elle fut abandonnée en 1830 par ses habitants qui fuyaient la famine, avant d'être menacée par les Ngoni en 1835. En 1847, elle n'a plus qu'une redoute en terre, dont les remparts sont labourés par des troupeaux de cochons et l'ombre d'une garnison, logée dans une vingtaine de cahutes en briques crues.

50 lieues plus haut sur le fleuve se trouve Tete, dans un état encore plus misérable que Sena, bien que le fort y soit mieux entretenu. En effet, sa position de tête de pont fait qu'il doit être mieux gardé, c'est pourquoi il y a toujours à Tete une cinquantaine de soldats européens.

Dans le sud de Tete, se trouvent les pays de Manica, Quitève et Zumbo. Ceux-ci sont célèbres par l'or qu'on y trouvait. Les marchands de Mozambique tenaient à Macequece une grande foire (feira de Manica) où l'on échangeait l'or contre des tissus ; les Portugais avaient même fini par s'installer dans le pays et y avaient une petite redoute où ils établirent une garnison de 1818 à 1835. Zumbo reçut de même une petite garnison et le pays de Quitève était parcouru avec sécurité par les marchands portugais, si bien qu'en 1830, Sofala y envoya une expédition ouvrir la feira de Bandiri. Mais tout s'est défait sous les coups de boutoir des Ngoni et, depuis au moins 1840, les portugais ne pénètrent plus qu'exceptionnellement dans ces terres.

Finalement, le district de Quilimane, comprenant l'ancienne capitainerie de Sena et tout le cours du Zambèze, « contrée riche et jadis civilisée, [...] rétrograde aujourd'hui vers la barbarie ». Au sud de celui-ci, se trouve le district de Sofala.

## **D – District de Sofala**

Les Portugais découvrirent Sofala au mois d'avril 1498, mais ce n'est que plus tard qu'ils vinrent prendre possession de ce point. Dès qu'ils entendirent les récits des gens de

Mozambique sur la richesse des mines d'or avoisinant ce port, ils s'y établirent définitivement et y construisirent en 1505 le premier fort portugais. Mais la première capitale des comptoirs portugais au Mozambique n'est plus qu'une forteresse rongée par les eaux dans un port dangereux. L'île où est située la ville de Sofala est élevée seulement de quelques pieds au-dessus du niveau des hautes marées, si bien que la ville est régulièrement inondée deux fois par jour et qu'on ne peut y trouver d'eau potable.

Malgré tout, il s'y maintient deux hameaux misérables occupés, l'un par le gouverneur et l'administration portugaise, l'autre par une poignée de Maures dans la plus grande misère. Sofala compte une garnison composée d'une douzaine de déportés et d'autant d'esclaves.

Quilimane et Sofala se trouvent aux extrémités de l'immense delta découpé de canaux sans nombre ayant tous une parenté plus ou moins immédiate avec le Zambèze. Ce fleuve, artère majeure des établissements mozambicains, n'est malheureusement pas utilisé correctement par les Portugais qui laissent périliter leurs possessions.

Depuis les invasions ngoni, toutes les contrées situées à l'ouest de Sofala sont incultes et dépeuplées.

Loarer entreprend également une description de la côte au sud de Sofala, ainsi qu'il l'avait fait des fleuves situés entre Quilimane et le Luabo. Sur cette côte dominant surtout les espoirs de la pêche perlière, espoirs qui s'effondreront rapidement. Ces perles, selon Loarer, sont d'une qualité médiocre. De cette côte, le point le plus important est sans doute l'archipel des Bazaruto. Les cinq îles côtières ont été données à la Couronne portugaise au XVIII<sup>e</sup> siècle mais elles ont été abandonnées depuis. En continuant de longer la côte vers le sud, on aboutit au district d'Inhambane, dernier comptoir visité par Loarer.

## **E – District d'Inhambani**

La description que fait Loarer de l'arrivée devant la ville d'Inhambani est féérique : « on est charmé de l'aspect riant et frais des collines, qui courent le long de la rivière ». Il a apparemment été séduit par cet endroit, ce qui change énormément des descriptions désolantes des autres comptoirs qu'il a pu visiter. Ici, les ruisseaux ont des lits « limpides », les bras de mer sont « beaux », bref le site est « majestueux » et « délicieux ».

La ville en elle-même est bâtie entre deux collines. Comme tout ne peut pas être réussi, la forteresse, « chef d'œuvre d'ignorance », est bâtie aux pieds de ces collines, si bien qu'elle ne représente pas un grand obstacle car des assaillants peuvent l'atteindre d'au-dessus. Les Portugais ne semblent pas en tenir compte et continuent de l'entretenir convenablement.

Si cette ville a tant plu à Loarer, c'est peut-être parce qu'elle regroupe le plus grand nombre d'habitants portugais de la province, qu'il dote de toutes les qualités. Ceux-ci sont plus nombreux à Inhambani car vraisemblablement le climat y est plus sain que dans les

autres points de la province. En 1835, on y comptait un millier d'hommes professant la religion catholique capables de porter les armes et la garnison ne comprend aucun esclave.

Cependant la ville reçut un coup terrible à cette date (1834 selon Pélissier et également selon Loarer à l'article Sofala), quand tous les habitants mâles de la ville furent tués par les Ngoni. Depuis ce temps la population a eu du mal à se reconstituer et les Ngoni reviennent chaque année cerner la ville et réclamer un tribut.

## F – Ibo et Lourenço Marques

Loarer n'a pas eu l'occasion au cours de son voyage, de visiter les districts de Lourenço Marques (à l'extrême-sud) et de Ibo (à l'extrême-nord). Afin de donner une idée complète du Mozambique à cette époque, nous donnerons quelques informations empruntées à René Pélissier sur ces deux districts.

Au nord, la situation n'a pas évolué depuis les années 1820 où les marins du Capitaine W.F.W. Owen<sup>63</sup> reconnaissaient Ibo et le continent et estimaient que leur seul commerce était celui des esclaves. Selon Loarer, l'île insignifiante d'Ibo est le seul point du riche district de ce nom où l'autorité portugaise ait encore une apparence de réalité et elle est menacée par les Etats Swahili qui l'entourent.

Quant au district de Lourenço Marques, situé à 1500 km de la capitale, il sombre bien souvent dans l'oubli de Mozambique. Si son port naturel est vanté par les navigateurs, les attaques des ngoni et des populations locales en ont fait un point très affaibli. De plus, si bas dans le sud, les Portugais ont affaire à d'autres Européens, sous les traits des Boers, qui sont installés à l'ouest de Lourenço Marques dans la république du Transvaal fondée en 1844. Ces derniers représentent une nouvelle menace pour les portugais qui craignent qu'ils ne s'emparent de Lourenço Marques ou d'Inhambane.

Finalement, ce qui prédomine dans cette description des possessions portugaises en Afrique orientale au milieu du XIXe siècle, c'est l'état de désolation et de ruine de ces comptoirs menacés de toutes parts.

Lorsqu'il recherche les causes de la ruine de ce pays, Loarer estime que

si le pays est ruiné, si les naturels n'ont plus que haine et mépris pour les Portugais, si toute espèce d'industrie et de commerce est détruite et pour ainsi dire oubliée, si la population civilisée de la province est devenue, à quelques honorables

---

<sup>63</sup> Le vice-amiral William Fitzwilliam Owen (1774-1857) était un officier de marine britannique et un explorateur. Il est notamment connu pour ses reconnaissances des côtes africaines. Il a entièrement cartographié la côte africaine orientale du Cap jusqu'à la corne somalienne entre 1821 et 1826.

exceptions près, un amas immonde de coquins de tous les pays, s'il n'existe plus à Mozambique ni bonne foi, ni loyauté, ni courage, ni pudeur, les bons citoyens qui se lamentent et qui attribuent cet état de choses, tantôt à la domination des rois d'Espagne, tantôt à l'invasion française, tantôt enfin, à l'état de troubles à peu près permanent du Portugal, ceux-là, dis-je, feraient bien mieux d'en rechercher la cause dans les dilapidations des gouverneurs et dans la facilité que leur donne leur pouvoir absolu, de satisfaire leur avarice.

Afin d'étayer ces affirmations, nous allons tenter d'avoir un aperçu de l'organisation de cette province.

## G – Organisation administrative

Comme il faut s'y attendre en pays de conquête, l'administration « civile » est généralement dirigée par un militaire. Le gouverneur-général réside sur l'île de Mozambique. Nommé par le gouvernement de Lisbonne, il ne conserve en général sa charge que quelques années, car dès sa nomination, de nombreux rivaux cherchent à le supplanter. Selon Loarer, la courte durée de leur poste est cause du désintéressement des gouverneurs pour la province. Ils cherchent en effet plus à faire fortune rapidement avant d'être rappelé en métropole qu'à essayer de redresser une colonie dont l'état ne cesse d'empirer. Fort heureusement, le gouverneur-général en place à l'époque de la visite de Loarer, Domingos Fortunato do Vale<sup>64</sup>, semble être une exception et vouloir redresser la colonie après les torts que lui ont causés ses prédécesseurs. Il apparaît également que Pereira Marinho, gouverneur-général en 1840 et 1841, était aussi acharné à lutter contre la traite négrière dans la province et dénonçait nombre de ses acteurs<sup>65</sup>.

Mais la longueur de la chaîne administrative dissimule mal la faiblesse du représentant du pouvoir central, excentré dans l'îlot-forteresse de Mozambique. Ainsi, même les gouverneurs bien intentionnés ne peuvent-ils faire de miracles, dans cette province qui n'est en réalité qu'un « éparpillement de comptoirs isolés » (Pélissier) sur 2 000 km de côtes.

Le gouverneur est assisté d'un conseil, composé du juge, du trésorier, du plus haut officier et du président de la municipalité. Ce conseil est chargé de décider si les lois promulguées à Lisbonne pour régir les provinces d'outre-mer sont applicables à la colonie. Si tel n'est pas le cas, il a le pouvoir de les modifier et même de les annuler. Il peut aussi en faire d'autre, qui sont envoyées à Lisbonne afin d'y être imprimées, puis renvoyées sur place, ce qui ne facilite pas la diffusion de l'information officielle. Le conseil n'a qu'un vote consultatif et, dans la réalité, le gouverneur peut seul décider de ces questions, ce qui le rend tout puissant d'après Loarer. Ainsi, le 16 décembre 1840, le sénateur Domingos Correia Arroca et le député Theodorico José Abranches, accusèrent le gouverneur-général Pereira

---

<sup>64</sup> Gouverneur général de mai 1847 à octobre 1851.

<sup>65</sup> Brigadeiro Joaquim Pereira Marinho, *Memoria de Combinações [...]*, Lisbonne, 1842.

Marinho de violences, despotisme, gaspillages et autres actions illégales, comme de mauvais comportement social<sup>66</sup>.

Comme nous l'avons vu plus haut, la province est divisée en districts, gouvernés par des commandants particuliers. Ceux-ci sont généralement nommés par la métropole mais il peut arriver que ce soit le gouverneur-général qui les choisisse. Dans tous les cas, ils sont sous les ordres immédiats du gouverneur de Mozambique. Les gouverneurs particuliers des districts n'ont pas une réputation plus reluisante que celle des gouverneurs-généraux. Mozambique envoie à la chambre des députés de Portugal deux délégués coloniaux choisis par un collège d'électeurs composé de manière peu impartiale.

## II – Causes de la ruine du pays

### **A – Des problèmes administratifs**

Pour exemple des violations des gouverneurs-généraux, Loarer cite les manœuvres autour de la monnaie, la vente de privilèges, la non surveillance des concessions de la couronne, et enfin, leur implication dans la traite des noirs.

Nous allons essayer de donner de plus amples informations sur ces diverses accusations.

#### *1° Monnaies*

« Rien n'est comparable au désordre existant dans le système monétaire de la province du Mozambique, si ce n'est l'immense désorganisation de toutes les autres branches de l'administration civile et politique de cette malheureuse colonie ». Ainsi commence l'explication de Loarer sur le cours des monnaies à Mozambique.

Entre 1508 et 1745 ou 46, il n'existait pas de monnaies propres à la province. En 1746, on frappa à Lisbonne des cruzades d'une valeur de 200 reis, mais que le gouvernement portugais envoya à Mozambique pour 400 reis. Le gouverneur de Mozambique trouva cette solution intéressante et, avant de mettre la nouvelle monnaie en circulation, il fit paraître une loi informant que les nouvelles cruzades valaient 800 reis dans la province. Loarer estime que le gouverneur auteur de cette intéressante opération de spéculation est Joao Pereira da Silva Barba<sup>67</sup>. Cependant, celui-ci n'a été nommé gouverneur-général qu'en 1763. En 1746, le gouverneur de Mozambique était Caetano Correia da Sa<sup>68</sup>.

<sup>66</sup> Informations trouvées dans le *Dictionnaire des Négriers* de José Capela, à l'article sur Domingos Correia Arroca.

<sup>67</sup> Gouverneur-général du 6 janvier 1763 à 1765.

<sup>68</sup> Gouverneur-général de 1746 à 1750.

Il semblerait que ce soit sur la date que Loarer ait commis une erreur et non sur le nom du gouverneur car, un peu plus loin, il ajoute qu'à celui-ci a succédé Baltasar Manuel Pereira do Lago<sup>69</sup>, qui est bien le successeur de Joao Pereira da Silva Barba.

Donc, le gouverneur Baltasar Manuel Pereira do Lago, cherchant à imiter son prédécesseur, trouva lui aussi une astuce lucrative. Sous prétexte d'un besoin de l'Etat, il fit, au prorata de la fortune de chacun, un emprunt forcé de 600 000 cruzades en piastres valant à cette époque 4 cruzades pièce. Toutes ces pièces furent alors frappées de la marque MR et, l'opération terminée, il fit publier une ordonnance proclamant que les pièces portant ladite marque vaudraient dorénavant 6 cruzades. Il rendit alors aux créanciers les sommes prêtées avec ces dites pièces et garda pour sa fortune personnelle, une somme de 50 000 piastres, qu'il espérait ramener promptement au Portugal.

Toutes ces opérations se ressentirent rapidement sur l'économie de la province : le numéraire devint de plus en plus rare, les espèces en circulation de plus en plus dépréciées d'où une gêne croissante pour les transactions commerciales.

Le pays resta ainsi sans capitaux et toute industrie disparut du pays. La souffrance était si grande que le gouvernement résolut une nouvelle émission de monnaie. Mais, une fois de plus, on assigna à cette monnaie une valeur quatre fois plus forte que sa valeur réelle. Quand elle arriva à la province, le gouverneur-général Joao da Costa de Brito Sanchez<sup>70</sup>, imitant ses prédécesseurs, ne mit cette monnaie en circulation qu'après lui avoir assigné une valeur double à celle supposée par le gouvernement. On s'en doute, cette nouvelle émission ne permit donc pas d'améliorer l'état de gêne économique, si bien qu'en 1840, Lisbonne envoya encore une nouvelle monnaie qui, cette fois était estimée à dix fois sa valeur. Et, fidèle à la tradition, Joaquim Pereira Marinho<sup>71</sup>, alors gouverneur de Mozambique, doubla encore la valeur de cette monnaie. Effrayés d'une telle dépréciation, les trafiquants cessèrent tout commerce.

Le problème, c'est que l'argent des impôts arrivait aussi en cette monnaie de cuivre outrageusement dépréciée. Pour y remédier, Rodrigo Luciano de Abreu e Lima<sup>72</sup> décréta l'émission de lingots d'or et d'argent. Mais on fabriqua bientôt de faux lingots, en n'y faisant entrer que 50% de leur valeur réelle. Très vite les vrais lingots disparurent du marché et ne restèrent plus que les faux, dépréciés.

Telles sont les causes de la pénurie d'argent dans une province qui pourtant exporte beaucoup plus qu'elle n'importe.

Si la situation à Mozambique est difficile, elle ne l'est pas autant que dans les ports du sud. Le gouverneur de Mozambique a décidé que la piastre n'y vaudrait que 4 cruzades pour le paiement de l'impôt. Seulement, lorsqu'il a quelqu'un à payer, il le fait avec des piastres d'une valeur de 9 cruzades, comme à Mozambique. Cette mesure spécifique aux ports du sud entraîne un autre désagrément, plus important encore aux yeux de Loarer. Les navires qui viennent commercer dans les ports du sud doivent, s'ils ne sont pas passés par Mozambique

<sup>69</sup> Gouverneur-général de 1765 à juin 1779.

<sup>70</sup> Gouverneur-général de novembre 1819 à juin 1821.

<sup>71</sup> Marinho (1782-1854), gouverneur-général du 25 mars 1840 à mai 1841.

<sup>72</sup> Gouverneur-général du 15 février 1843 à mai 1847.



auparavant, s'acquitter des droits de douane dans ces ports, au même tarif qu'à Mozambique. Seulement, les douanes des ports du sud ne reçoivent la piastre que pour quatre cruzades, ce qui augmente les droits de douane, déjà élevés à 30% de la valeur de la marchandise à Mozambique, de 125 à 150%. Ainsi, le gouverneur de Mozambique a réussi à anéantir tout commerce légal dans les ports du sud et à les rendre encore plus dépendants de la capitale.

De plus, tous les employés des ports du sud, y compris les gouverneurs subalternes, sont soldés en marchandises. Leurs appointements sont établis en cruzades. On leur envoie donc l'équivalent en zuartes<sup>73</sup> de Goa, suivant le cours de cet article à Mozambique. Loarer ajoute encore que ces paiements sont rarement complets, lorsqu'ils sont effectués ! D'où l'esprit de découragement qui règne parmi ces officiers payés en mauvaises marchandises.

## 2° *Privilèges accordés par les gouverneurs*

Un autre fait qui témoigne de l'administration immorale des gouverneurs consiste en la vente de privilèges. L'exemple que donne Loarer concerne l'installation des Banians à Mozambique et leur accaparement de son commerce. Les Banians sont des Hindous, originaires de Diu ou Damao. Ils sont présentés par Loarer comme des personnages rapaces, qui pratiquent l'usure à outrance, ne dépensent rien, et ne contribuent donc pas au développement de la colonie :

Véritables sangsues qui n'ont pas même comme celles-ci, le plus petit prétexte d'utilité, indifférents aux joies comme aux douleurs des pays au milieu desquels ils vivent, ces vautours nomades ne s'abattent sur une contrée que pour en arracher quelques lambeaux et les emporter au loin, non pas pour en repaître leurs petits, mais leurs idoles.

C'est pourquoi les différents gouverneurs de Mozambique avaient cherché à entraver les tendances envahissantes des Banians. Ainsi, avant 1800, il leur était interdit de s'établir hors de l'île de Mozambique, ils n'avaient le droit de ne posséder ni immeuble ni bétail, ce qui permettait, par les locations qu'ils étaient obligés d'effectuer, de faire rentrer quelques revenus dans les caisses de Mozambique. Ils ne pouvaient commercer ailleurs qu'à Mozambique et il leur était interdit d'organiser des expéditions dans l'intérieur. Cependant, dès 1805-1806, profitant des désordres résultant de l'invasion française au Portugal et de la fuite de Joao VI au Brésil, ils achetèrent aux gouverneurs des privilèges auxquels ils ne pouvaient prétendre auparavant.

Ils obtinrent alors successivement le droit de propriété à Mozambique, puis sur la terre ferme, ensuite dans tout le district de Mozambique et enfin dans la province entière. Cependant, jusqu'en 1834 ou 35, il leur était encore interdit de quitter les ports et d'aller commercer directement avec l'intérieur. Mais à cette date ils obtinrent le statut de citoyens portugais, ce qui leur donne la possibilité d'entretenir des affaires de commerce dans tous les points sous domination portugaise.

---

<sup>73</sup> Le zuarte est un tissu de coton, « sorte de grosse guinée bleue », une pièce mesure huit brasses et, dans le commerce de détail à Quilimane, on s'en sert pour suppléer au manque de menue monnaie. Il existe donc des subdivisions de la pièce de zuarte.

Depuis lors, la famille indienne tient entre ses mains tout le commerce de Mozambique, en pure perte pour cette province dont ils ne font qu'épuiser les ressources. C'est devenu un comptoir des Banians à la côte d'Afrique.

Mais les Banians ne sont pas la seule menace qui pèse sur les comptoirs portugais. Pour ce qui est de la Zambézie (districts de Quilimane et de Sofala), les menaces pour la souveraineté portugaise résident dans l'évolution d'une institution particulière : les prazos da coroa.

### 3° *Les prazos zambéziens*

Le monde des prazos s'étend du Lingonha au Save. Pélissier présente la géopolitique zambézienne comme une pyramide à trois étages, avec à la base les chefferies ou Etats africains, au milieu, avec le statut d'intermédiaire, les prazos, nés de la colonisation portugaise, et enfin, au sommet, les quelques comptoirs portugais (ex : Quilimane, Sena,...).

Le terrain sur lesquels s'étendent les prazos représente, selon Loarer, un sixième de la France. Il est divisé en de vastes circonscriptions connues sous le nom de prazos. Ceux-ci sont nés, à la fin du XVIIe siècle selon Armelle Enders<sup>74</sup>, de la volonté de s'appuyer sur les familles de colons présentes à l'intérieur du continent pour pacifier la région. Ce système offre à la Couronne la possibilité d'« occuper » théoriquement l'Afrique par vassaux « européens » interposés à qui sont concédées des terres domaniales par bail emphytéotique. Cette concession a une durée limitée à trois générations, temps au bout duquel elle doit être renouvelée. En échange d'une redevance, les terres et les habitants qui s'y trouvent étaient accordées avec obligation de garnir le prazo d'hommes d'armes chargés de défendre la colonie et d'entretenir les forts de l'Administration. Ils doivent également tenir les chemins ouverts et lever l'impôt. Des dispositions avaient été prises pour éviter l'africanisation progressive des prazos. La concession ne devait se transmettre que par l'intermédiaire de femmes portugaises, ce qui supposait le maintien d'un lien régulier avec le Portugal. Mais, malgré ces précautions juridiques, le contrôle des prazos et de leurs « senhores » échappent progressivement aux autorités. C'est d'ailleurs un des nombreux reproches que fait Loarer à l'encontre des gouverneurs-généraux.

Des prazos s'agrandissent au détriment d'autres qui disparaissent. Ainsi, un prazo, à l'intérieur du distrito de Quilimane, a une superficie en 1843-1846, supérieure à celle du Portugal et possède 30 000 habitants. En 1847, Loarer affirme qu'il en existe plusieurs de cette superficie, celui de Luabo, par exemple, et, si les autres sont plus petits, il est fréquent d'en rencontrer qu'on ne peut traverser en moins de huit jours. D'ailleurs, les plus petits nécessitent au moins trois journées de marche.

Le monde des senhores se métisse d'Africains et d'Indiens et tend à s'insérer dans les réseaux de pouvoirs locaux. En effet, les héritières qui ne se marient pas à un quelconque

---

<sup>74</sup> Armelle Enders, *Histoire de l'Afrique lusophone*, Paris, Chandeigne, 1994, 158 p., collection lusitanie.

soldat blanc, doivent se contenter de métis ou de Goanais. D'ailleurs Loarer note que le maître du prazo est bien souvent aussi noir que ses administrés. Le senhor récupère à son profit les tributs levés par les chefs indigènes, hérite de leur autorité militaire et des institutions coutumières ; il peut également convoquer le ban chez les hommes libres Loin de représenter les droits du roi du Portugal au cœur de l'Afrique, les senhores mènent plus volontiers entre eux des guerres privées, en s'appuyant sur les achikunda, leurs esclaves-soldats au statut privilégié. Certains lèvent des armées pouvant atteindre jusqu'à 25 000 hommes et il leur semble tout naturel d'effectuer des ponctions d'esclaves sur leurs terres et celles de leurs voisins et d'affirmer leur autonomie vis-à-vis de la centaine de soldats moribonds que l'Etat maintient dans les garnisons de Sofala et de Quilimane sur la côte, et de Sena et de Tete sur le fleuve.

Les prazos sont couverts de petits hameaux habités par des Africains auxquels les Portugais donnent le nom de colonos. Selon Pélissier, au début du XIXe siècle, il y en avait environ 80 000 familles. Ces colons ne peuvent pas émigrer et sont soumis, par canton, à l'autorité d'un chef supérieur qui porte le nom de fumo et qui est le juge-arbitre de tous leurs différends. Les colons payent chaque année au seigneur une dîme correspondant à une mesure de chacune de leurs récoltes.

Le prazo le plus fertile et le plus étendu est celui de Luabo, après lui viennent les prazos qui appartenaient aux jésuites, revenus à la couronne par suite de la confiscation des biens du clergé en 1834, ce sont les prazos de Caya, Chemba et les îles Malembe. Les Dominicains possédaient aussi des terres, connues sous le nom d'Inhami Jove. Entre 1804 et 1807, les terres de la Couronne augmentèrent et l'on ajouta treize nouveaux prazos. Les douze premiers résultent de la conquête des Etats de la reine Sazora, au nord du Zambèze, en 1804. Le treizième prazo fut conquis en 1807 sur les Regule Brive. Plus que le fait de savoir qu'il y a de nouveaux prazos au début du XIXe siècle, l'intérêt de cette information est dans la possibilité qu'ont eue les Portugais de remporter une victoire au Mozambique au début du XIXe siècle. Malheureusement, Loarer n'évoque pas les nombreuses défaites qu'ils subirent également, ses informateurs n'en étant sans doute pas fiers, comme l'échec de l'expédition lancée contre le Monomotapa, cette même année 1807.

Selon Loarer, en 1847, les prazos sont au nombre de cent. Armelle Enders affirme elle qu'ils ne sont plus qu'une vingtaine vers 1800, et Pélissier n'en compte que 46 en 1840. Nous voyons donc qu'il est très difficile de se mettre d'accord sur ce point et que les connaissances en la matière sont encore très incertaines. Alors, même si Loarer ajoute que certains seigneurs en possèdent deux ou trois, et qu'ils sont entre les mains de cinquante ou soixante individus, ces renseignements sont probablement erronés quant au nombre de ces concessions. D'ailleurs, Loarer ne mentionne pas non plus l'information que l'on retrouve dans l'ouvrage de Bordalo, comme quoi « nombre de prazos ont été envahis par les Cafres ». Selon Pélissier, en 1840, 28 des 46 prazos sont occupés par les Ngoni, et une partie des autres versent tribut.

Quoiqu'il en soit, ces concessions ne rapportent pas grand-chose à la Couronne. Loarer considère que, pour remédier à cet état déplorable, il faudrait diviser ces immenses domaines et en donner une part à chacun des habitants libres d'origine portugaise en les

obligeant à résider sur leurs terres, ce qui d'ailleurs est déjà la règle, qu'un gouvernement désintéressé ne cherche pas à faire appliquer.

Selon Loarer, les maîtres de prazos, tout comme les gouverneurs généraux de Mozambique, cherchent le plus souvent à tirer le maximum de leur terre avant de repartir pour le Portugal ou le Brésil, une fois fortune faite. Cette affirmation va à l'encontre de ce que présente Pélissier qui juge qu'au contraire, les senhores s'africanisent de plus en plus, jusqu'à former de véritables Etats secondaires. Loarer ne semble pas avoir remarqué ces faits, ce qui montre que, malgré l'intérêt de ses mémoires, ils ne sont pas exhaustifs et que les renseignements qu'il a recueillis, bien que fort intéressants, peuvent pêcher par omission.

Loarer entreprend également de décrire la vie dans un prazo et quelques coutumes des habitants. Il commence par peindre le portrait du « Fumo » type : « propriétaire portugais, le blanc, sorte d'autocrate qui n'a d'autre loi que sa volonté ». Il peut, en toute impunité, voler et même tuer sans être inquiété par les gouverneurs subalternes et encore moins par les gouverneurs généraux. Lorsque celui-ci se déplace dans son domaine, c'est tout un cérémonial : il se fait porter dans un palanquin, une cinquantaine d'esclaves sont chargés de ses bagages, d'autres jouent de la musique, chantent,...

Les villages des prazos sont en général constitués de quinze ou vingt cases entourées d'une palissade. Et quand le seigneur visite un village de son prazo, c'est pour ce village une calamité. D'abord, ils doivent nourrir et loger le maître mais toute sa garde personnelle également, de plus, ces visites annoncent en général quelque nouvelle vexation aux habitants (corvée, amende, châtement,...).

Les colons sont censés être libres, mais ils doivent répondre aux convocations du seigneur, que ce soit pour porter ses bagages ou pour aller faire la guerre à quelque seigneur rival. Ils ne sont pas libres non plus de choisir où ils veulent habiter, c'est le seigneur qui les place sur une terre.

Dans les prazos, l'administration de la justice se fait selon les lois traditionnelles, appelées par les Portugais « leis cafréales ».

Il y existe quatre degré d'autorité judiciaire : au sommet le maître du prazo dont les jugements sont sans appel et sans contrôle ; en dessous vient le feitor, gérant du prazo, esclave affranchi remplaçant en tout son maître et se vengeant de la tyrannie de son seigneur en tyrannisant les colons dont l'administration lui est le plus souvent confiée. Pélissier parle également de cet homme, le qualifiant de « intendant-chef de guerre-ambassadeur » et le nommant mwana-mambo. Cette terminologie correspondrait plutôt au troisième niveau d'autorité judiciaire que décrit Loarer, c'est-à-dire le mana mamou, grand chef indigène qui commande à une réunion de dix à quinze hameaux. Au plus bas de l'échelle se trouve le moukazambou, chef de hameau.

En cas de contestation purement civile, les colons choisissent des arbitres à leur gré et les juges n'ont aucune autorité pour faire exécuter les arrêts qu'ils prononcent.

Pour les affaires criminelles, les peines dépendent de la qualité de ceux qui les commettent et des victimes. Ainsi, un colon qui en tue un autre doit payer une amende et un esclave aux héritiers de la victime et, s'il ne peut payer, il est réduit en esclavage, ainsi que sa

famille, au profit de la famille de la victime. S'il tue un esclave, il doit le rembourser à son propriétaire. Par contre, il peut tuer un de ses esclaves en toute impunité. Lorsque ce sont les esclaves qui commettent ces crimes, ils n'encourent rien de plus que de changer de propriétaire. Loarer décrit également les peines encourues pour adultère, inceste, sorcellerie, vol,... toutes ces peines sont passibles d'une amende ou de la réduction en esclavage de toute une famille.

Une autre coutume a retenu l'attention de Loarer. Il l'apparente aux « jugements de Dieu », si populaires en Europe aux VIIe et VIIIe siècle. Il s'agit de l'épreuve du Moavi, surtout employée pour démasquer sorciers et sorcières. Le Moavi est une plante vénéneuse que le condamné doit avaler. S'il y succombe, c'est une preuve de sa culpabilité et toute sa famille est réduite en esclavage. Si, au contraire, il y survit, il est proclamé innocent et ce sont ses accusateurs qui doivent à leur tour subir cette épreuve. Cette coutume rappelle en effet les ordalies, pratiques communes en Europe au Moyen Age, où l'autorité judiciaire ne faisait pas appel à des preuves établies mais à des forces supérieures pour conclure à la culpabilité ou à l'innocence d'un suspect. Citons par exemple l'épreuve du feu, si chère au temps de Charlemagne. Ces pratiques furent interdites en 1215 par l'Eglise mais elles ressurgirent du XVe au XVIIe siècle pour les cas de sorcellerie.

Les jugements du Mana mamou peuvent être refusés par les habitants, qui saisissent alors en appel le maître du prazo.

Les esclaves sont très nombreux dans les prazos, Loarer estime qu'un maître de prazo en possède au moins mille. Certains sont chargés de la chasse, d'autres de la pêche ou du service des bateaux et le reste est chargé de la culture de quelques parcelles de terre mais servent surtout à flatter l'orgueil de leur propriétaire. Ces esclaves ne coûtent rien, mais ils ne rapportent rien non plus à leur maître. Cependant, l'état d'esclave du senhor, en principe non-exportable, équivaut à une promotion sociale. Ainsi, dans les temps de famine, nombreux sont les colons qui viennent de leur plein gré se vendre aux maîtres des prazos pour un plat de riz, nous dit Loarer qui affirme avoir été témoin de ces faits en octobre et novembre 1847. La distinction entre un colon et un esclave est très faible dans les prazos. En effet, le colon comme l'esclave doivent répondre à toutes les exigences du seigneur. L'état d'esclave peut même paraître plus souple, car l'esclave d'un blanc n'est pas soumis à la loi cafréale. Ainsi, parfois, certains riches colons se font esclaves de leur seigneur afin d'échapper à la jalousie de leurs rivaux. D'ailleurs, un esclave a le droit de posséder des richesses, il doit seulement payer une dîme plus forte au seigneur. A la mort de ce riche esclave, ses biens reviennent à ses héritiers, esclaves comme lui, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'héritiers en ligne directe, alors, les biens reviennent au seigneur du prazo. Cette pratique a donné lieu à de nombreux crimes et les seigneurs attribuent souvent l'origine de la fortune de leurs voisins à un fait analogue.

Les fuites d'esclaves sont très fréquentes (à la belle saison, lorsqu'on leur demande un travail,...) et aller les chercher coûte très cher à leur maître, alors celui-ci attend leur retour, à la saison des pluies, ou en cas de famine.

C'est pourquoi certains seigneurs (les plus éclairés selon Loarer) disent préférable de faire travailler des noirs libres et de les payer pour leur travail, que d'avoir de nombreux

esclaves qu'on ne paye pas mais qui ne travaillent pas non plus. Loarer partage cet avis sur l'esclavage : s'il le désapprouve, c'est parce qu'il est contreproductif et non par philanthropie.

Il estime cette fois que l'esclavage est la « seule » cause du dépérissement du pays. Il avait pourtant trouvé de nombreuses autres causes précédemment (voir ci-dessus) et en décrit encore d'autres plus loin, comme nous allons le voir ci-après.

## **B – Des comptoirs menacés**

Si les comptoirs portugais risquent la ruine par une mauvaise administration des terres qui sont encore en leur possession, ils doivent également faire face à des menaces extérieures, que la faiblesse des autorités ne parvient pas à dominer.

### *1° Les Maures*

Les anciens détenteurs des lieux, par leur prééminence (ils forment la partie la plus considérable de la population des divers comptoirs portugais de la province de Mozambique), pourraient bien prendre le dessus sur les Portugais. D'ailleurs, leur nombre augmente tous les jours, car ils recueillent les enfants métis rejetés par les Indiens.

De plus, ils sont bien armés et disposent de nombreux alliés parmi les Arabes ou Swahili de la côte au nord de Mozambique mais aussi parmi les populations de l'intérieur de l'Afrique où ils sont même parvenus à répandre leur religion. Face à ces valeureux combattants, les misérables troupes dont dispose la province de Mozambique ne pourraient faire le poids, si bien que Loarer, comme Guillain<sup>75</sup>, annoncent que, sans réaction rapide de Lisbonne, les Maures vont s'affranchir des portugais et repousser ceux-ci vers les « quelques forteresses délabrées qu'ils ont sur quelques points de la côte ».

Ils contrôlent déjà une grande partie du commerce avec Zanzibar, grâce aux nombreux points, dont Angoche est le plus important, qu'ils occupent sur la côte, et frustrent ainsi les douanes portugaises de droits considérables.

Ils sont également présents à tous les niveaux de l'administration, et sont souvent plus instruits que les Portugais qui occupent les mêmes postes. Ils travaillent donc, à l'intérieur même du système, à sa destruction.

Si, trois siècles et demi plus tôt, les Portugais étaient parvenus à vaincre les Arabes, au milieu du XIXe siècle, l'état de leur colonie laisse présager que, si ceux-ci souhaitent prendre leur revanche, ils y parviendront sans problème.

Les Maures sont surtout une menace pour la partie nord du Mozambique. A partir de Quilimane, ils se font moins puissants, mais laissent la place à d'autres menaces.

---

<sup>75</sup> « Il existe dans le Mozambique une cause d'annihilation prochaine pour la souveraineté portugaise : c'est la prééminence, non apparente peut-être, mais réelle, de la population maure » In *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique orientale. Relation du voyage d'exploration à la côte orientale d'Afrique 1846-47-48 par le brick le Ducouëdic*, Paris, Arthur Bertrand, 1856-57, vol. I, p. 611.

Dans le sud du Mozambique, la souveraineté portugaise est menacée, non plus par les Swahili comme dans le nord, mais par des populations africaines venues du sud et fuyant vers le nord. Loarer les appelle Landims qui est apparemment un terme générique donné par les Portugais aux populations thonga du territoire de Lourenço Marques. Or, les invasions dont il est question ne sont pas le fait des Thonga mais des Ngoni, fuyant les prétentions hégémoniques de Shaka, roi des Zoulou à partir de 1815. Si Loarer fait cet amalgame entre les deux populations, c'est sans doute parce qu'à l'époque où il visite le Mozambique, les Ngoni se sont installés en territoire thonga et ont asservi sa population.

Loarer explique que ces envahisseurs viennent des territoires autour de port Natal et que leur chef, qu'il nomme Mazilikadzi, prit le parti de se révolter contre le despote Panda (Shaka ?), roi des Amazoulous (Zoulou). D'après Georges Lory<sup>77</sup>, Mazilikadzi (ou Mzilikazi) était un ancien lieutenant de Shaka, ce qui corrobore les renseignements fournis par Loarer. Panda fut stopper dans la poursuite de ces fuyards par les Boers (qu'il nomme « paysans hollandais du Cap »). Mazilikadzi et les siens, qui auparavant habitaient les terres situées entre le 28<sup>e</sup> et le 30<sup>e</sup> degré de latitude sud, se virent refoulés vers le 25<sup>e</sup> degré, c'est-à-dire dans le territoire officiellement soumis à la domination portugaise, mais loin de la côte donc loin de tout Portugais. La Mfecane (la dispersion et l'expansion ngoni) va cependant durement affecter les comptoirs portugais. La première attaque des Ngoni au Sud Mozambique date du 5 juillet 1821 selon Pélissier. D'ailleurs, quand arrive à l'automne 1822 l'expédition navale britannique du capitaine W.F.W. Owen, la garnison de Lourenço Marques ne s'est pas remise de cette attaque. Mais Loarer ne mentionne pas cet épisode et il n'a d'ailleurs jamais été à Lourenço Marques, nous nous contenterons donc de ses récits sur Inhambane et Sofala. Revenons donc à l'arrivée de Mazilikadzi.

Il recueillit chez les populations parmi lesquelles il s'établit des renseignements précis sur la position du pays qu'ils habitaient dorénavant. Il apprit ainsi l'existence d'un pays où il se trouvait des hommes blancs achetant tout ce que les noirs leur apportaient. Il se décide alors à s'y rendre, rassemble de grandes quantités d'ivoire et d'esclaves et forment trois caravanes qui se dirigent vers les trois comptoirs portugais les plus méridionaux, à savoir : Lourenço Marques, Inhambani et Sofala. Les Portugais furent d'abord ravis, car les Ngoni ne connaissaient pas la valeur des objets échangés et ils purent faire de grandes affaires. Alors, durant quelques années, les échanges continuèrent et les caravanes des Ngoni étaient chaque année plus chargées que les précédentes. Cependant, ces échanges fructueux excitèrent la jalousie des populations voisines de Sofala qui décidèrent de faire payer un droit de passage aux caravanes de Ngoni. Cette prétention entraîna une querelle et les Ngoni forcèrent le passage et rentrèrent chez eux préparer une expédition contre ces peuples. Ils pillèrent alors tout ce qu'ils rencontraient. C'est à cette époque qu'ils s'attaquèrent aux pays de Manica, Quitève et Zumbo, qu'ils dévastèrent. Ils firent de nombreux prisonniers qu'ils vinrent vendre aux Portugais à Sofala. Mais ceux-ci, reconnaissant leurs « vassaux », voulurent faire valoir leur droit. Une querelle s'éleva et les Ngoni massacrèrent le gouverneur et son escorte et

<sup>76</sup> Voir en Annexe 4, la carte les illustrant.

<sup>77</sup> Georges Lory, *L'Afrique du Sud*, Karthala, 1998, p. 42.

mirent le feu à la ville. Cet épisode date, selon Loarer de 1831-32. Cependant, il est étonnant que Pélissier n'en fasse pas mention. L'épisode qu'il relate lui se déroule en octobre 1836. Le 10 de ce mois, 3 à 4 000 Ngoni ont attaqué la ville, mais ne sont pas parvenus à prendre la forteresse, défendue par Antonio Candido Pedroso Gamitto<sup>78</sup> et douze soldats. Ils tuèrent cependant, le 12 octobre 1836, le capitaine des terres fermes, José Marques da Costa, avec une quarantaine de soldats. Je ne sais s'il s'agit de la même attaque, avec des disparités quant à la datation, toujours est-il qu'à partir de là, tous les ans, ils vinrent mettre un blocus devant Sofala et réclamer une rançon, devenue un usage admis, une sorte de tribut. Ils ont dépouillé ou réduit en esclavage toutes les populations du Quitêve et du Manica et transformé en déserts ces pays. Ils n'arrêtèrent pas là leurs déprédations et poussèrent leurs incursions vers le nord, jusqu'à Quilimane.

Quand Loarer relate l'expansion ngoni qui arrive sur Quilimane, il lui donne pour cause la fuite devant les Boers et ne parle plus cette fois des luttes entre Zoulou et Ngoni. Chose encore plus étrange, alors qu'il relate les mêmes épisodes, les dates changent. Ainsi, c'est en 1811 que les premières caravanes de Ngoni seraient parvenues à Inhambani et à Sofala et celles-ci auraient affirmé reconnaître comme chef le puissant roi Penda ou Benda. Dès lors, ces informations posent problème si on les compare avec celles relatées à l'article Sofala. En effet, si, comme imaginé, Penda ou Panda correspond au roi des Zoulou Shaka, alors, en 1811, il n'était pas encore roi, et d'ailleurs la Mfecane n'avait pas encore eu lieu. Nous allons donc choisir, afin de ne pas compliquer les choses, de ne pas prêter attention à ces contradictions et de reprendre le fil des événements.

Loarer nous apprend que les Ngoni prirent et brûlèrent Lourenço Marques en 1829, mais selon Pélissier cet événement se déroule en 1821. En 1831, comme relaté plus haut, ils s'emparèrent de Sofala et en massacrèrent la garnison composée de 23 hommes. Encore une fois, les chiffres et les dates ne correspondent pas avec les informations de Pélissier.

Concernant Inhambane, Loarer comme Pélissier parlent de la terrible défaite portugaise de l'année 1834. A cette époque, les Ngoni, devenus une puissance dans l'hinterland du comptoir, firent le siège de la ville mais n'osèrent pas s'attaquer à la forteresse, récemment restaurée et accueillant une garnison importante. Alors, les habitants d'Inhambane résolurent de prendre les armes et d'aller attaquer les Ngoni. Le gouverneur, accompagné de la quasi-totalité des habitants (800 selon Loarer), quitta donc le fort le 16 octobre 1834 et suivit les traces des Ngoni pendant plus de 120 km vers le Limpopo. Ils se retrouvèrent alors pris en embuscade le 2, 3 ou 4 novembre et ce fut un terrible massacre. Selon Loarer, 3 ou 4 habitants d'Inhambani seulement échappèrent à la mort. Depuis cette date, Inhambane paye aussi un tribut aux Ngoni.

Pour expliquer les victoires si faciles des Ngoni sur les Portugais, il est important d'insister sur la faiblesse des forces portugaises. Quand un point est menacé, le gouverneur ou le capitaine local fait appel à tous les hommes valides disposés à lui prêter main-forte, qu'il s'agisse aussi bien des habitants et de leurs esclaves, de chefs africains, sujets ou « vassaux », que d'alliés temporaires et incertains.

---

<sup>78</sup> (1806-1866), militaire et explorateur.



L'état des forteresses, ainsi que nous l'avons fait remarquer dans la point limites et consistance de la province de Mozambique, est précaire. L'artillerie est vétuste, voire inutilisable, et il en va de même de l'armement individuel, ce qui est peu fait pour inculquer la terreur des armes portugaises.

L'origine et la qualité des soldats (déportés de droit commun métropolitains, troupes indiennes dont Goa cherche à se débarrasser, Africains recrutés par la coercition ou esclaves cédés aux pouvoirs publics) ne permettent pas non plus aux troupes portugaises d'être véritablement menaçantes. Cette troupe est payée en nature avec parcimonie et irrégularité (parfois jusqu'à plusieurs années de retard), soumise à une discipline inepte ou inexistante, mal soignée, mal vêtue, mal armée, mal commandée, etc.

Loarer nous donne plusieurs anecdotes concernant ces garnisons. Par exemple, en mars 1847, huit Ngoni vinrent devant Senna réclamer le tribut d'un homme récalcitrant. La garnison fut appelée au secours et un officier sortit avec quinze hommes. Lorsque les braves Ngoni fondirent sur eux, les soldats jetèrent leurs armes et abandonnèrent leur officier et un soldat courageux. Ceux-ci furent tués. Il est intéressant de voir que, si Loarer juge les Africains et métis inaptes au combat, il estime que les déportés sont eux beaucoup plus proche de véritables soldats. Il insiste ainsi sur les bienfaits de la déportation et Guillain, dans ses notes tirées du travail de Loarer, insiste sur cet aspect qui confirme selon lui ce qui a été souvent observé sur l'amélioration des individus par l'organisation régimentaire. Il est en effet certain qu'en organisant des compagnies disciplinaires de colonisation, la France obtiendrait des résultats intéressants.

En 1844, naît un nouvel Etat conquérant ngoni : le Gaza qui envoie tous les ans des délégations lever le tribut dans tout le sud de la province de Mozambique, jusqu'au Zambèze (selon Loarer, leur peur de l'eau, connue de tous, les aurait empêchés de le franchir). Mais Loarer pense que, s'ils venaient à être au courant de l'état déplorable des établissements portugais au nord du Zambèze, ils franchiraient cet obstacle et iraient piller et ravager les terres autour de Mozambique.

Au mois de septembre 1846, Quilimane fut envahi par toutes les populations échelonnées entre cette ville et Senna. Plus de 30 000 Africains étaient entassés dans les champs voisins de Quilimane et y apportaient la nouvelle de l'arrivée d'une armée de Ngoni contre lesquels ils prétendaient avoir livré de terribles combats. Mais finalement, on apprit que pas un de ces individus n'avait vu ces Ngoni, et que c'était suite à une information erronée qu'ils avaient pris la fuite. Cet évènement nous montre bien la terreur qu'inspirent les Ngoni aux Africains de la province de Mozambique.

Cet état d'inquiétude et de harcèlement continuel fait un grand tort au commerce des comptoirs portugais. Les populations africaines répandues à l'intérieur, à qui ils fournissaient les produits d'Europe dont elles avaient besoin en échange des produits de leurs chasses ou de leurs travaux agricoles, ont été décimées, dispersées ou emmenées en esclavage par les Ngoni. Selon Loarer, trois cent soldats suffiraient pour les tenir à l'écart mais le gouvernement est impuissant pour protéger ses vastes possessions africaines et la garnison d'Inhambane, en janvier 1848, ne compte que quinze soldats, dans un état plus lamentable les uns que les autres.

Dans le sud du Mozambique, les portugais ont toujours à faire aux Africains, mais également aux Boers, qu'ils appellent les Hollandais du Cap.

### 3° *L'ombre du Transvaal*

Loarer explique que, depuis le milieu des années 1830, les Boers, mécontents des mesures prises par le gouvernement anglais du Cap, notamment par les lois anti esclavagistes, ont commencé une grande émigration vers le nord. En effet, en 1833, les Anglais abolissent l'esclavage, provoquant l'exode d'une partie des éleveurs de la frontière. A partir de 1835, ils franchissent le fleuve Orange et la chaîne du Drakensberg et s'établissent à Port Natal sous le commandement d'Andrès Pretorius, comme le confirme M. P. Daussy, ingénieur hydrographe en chef et conservateur-adjoint du dépôt des cartes et plans de la marine<sup>79</sup>. Port Natal est situé sur la côte orientale d'Afrique par 30° de latitude sud. Mais, à la fin de 1838, le gouvernement colonial du Cap commença à craindre de voir s'élever à côté de lui une puissance rivale. Le 20 novembre 1831, trois bâtiments quittèrent le Cap pour venir s'emparer de Port Natal. Il en résulta une bataille que Loarer décrit comme un « grand déploiement de forces », et les Anglais parvinrent à en prendre possession en 1839. Depuis cette époque, les Anglais et les Boers sont en guerre perpétuelle. Les Anglais utilisent les Zoulou contre les Boers, ce que Loarer condamne avec véhémence :

Sir Harry Smith eut le bonheur et la gloire de se faire des alliés, des Cafres ses ennemis de la veille et d'employer au milieu de l'Afrique des nègres à assassiner des blancs ; des sauvages sans foi ni lois, à pourchasser et à détruire des familles chrétiennes modèles de courage, de persévérance de bonnes mœurs et de loyauté. [...] Tout le monde a vu avec horreur ce gouvernement d'amis de l'humanité s'alliant avec les nègres les plus féroces de l'Afrique, pour combattre ces paisibles cultivateurs hollando français.

C'est pourquoi les paysans hollandais ont pris le parti de continuer leur fuite vers le nord. Une partie de ces émigrants, conduite par Henrik Potgieter<sup>80</sup>, a suivi la route par laquelle Mazilikadzi et ses compagnons s'étaient dérobés, quelques années auparavant à la colère de Shaka. Après avoir vaincu une tribu de Zoulou, ils s'établirent par la latitude d'Inhambani (23°30 sud), à une distance d'à peu près 120 lieues de la côte. Ils s'interposent ainsi entre les Ngoni et les comptoirs portugais du sud, épargnant à Lourenço Marques de nouvelles attaques, mais c'est également une des causes qui a poussé les Ngoni à poursuivre leurs incursions vers le nord, mettant en péril les terres avoisinant le Zambèze.

Loarer annonce que les Boers auraient été disposés à se placer sous la domination portugaise. Cette assertion me paraît peu probable, ils recherchaient avant tout un débouché maritime. Mais de toute façon, ils furent fort mal reçus dans les comptoirs portugais, les colons restant méfiant à leur égard, mais surtout à cause des ordres remis à Lisbonne par le

<sup>79</sup> M. P. Daussy, « Notice sur l'émigration des fermiers hollandais du cap de Bonne-Espérance et sur leur établissement auprès du Port-Natal ». In *Bulletin de la Société de géographie*, 1940, pp. 83-97

<sup>80</sup> Andries Hendrik Potgieter (19 décembre 1792-16 décembre 1852), chef boer, il fonde en 1838 Potchefstroom, première ville du Transvaal

gouvernement anglais qui lui interdisait d'aider de quelque manière que ce soit ses anciens sujets. Selon Loarer cet ordre serait parvenu car les Anglais redoutent que les Boers, en passant sous domination portugaise, ne viennent faire de Mozambique « l'un des pays les plus florissants de la terre », tant ceux-ci sont braves et laborieux, contrairement aux colons portugais. Cependant, Daussy ne partage pas cette opinion sur le fermier hollandais, qu'il qualifie d'indolent. Si Loarer les loue tellement, c'est surtout pour blâmer plus fortement encore les colons « portugais », incapable de faire fructifier une aussi belle colonie que la leur.

Donc, les Boers cherchèrent à se mettre en relation avec le port le plus voisin. Ils envoyèrent donc des délégations à Inhambane et à Lourenço Marques (sûrement en 1840). Mais leur accueil ne fut pas chaleureux, et les autorités comme les habitants les chassèrent des comptoirs portugais alors que ceux-ci étaient venus leur proposer une alliance contre les Ngoni.

Il apparaît que cet accueil est dû en partie à la rumeur qu'aurait fait courir le gouvernement anglais, annonçant que ces Boers étaient des pilleurs sanguinaires qui cherchaient à détruire la « belle colonie de Mozambique ». Les Anglais proposaient même aux Portugais de leur prêter main forte pour repousser ces terribles envahisseurs. Et finalement, Londres en venait à menacer, de manière implicite, les portugais s'ils entraient en contact avec les Boers. Et le Portugal, si faible, ne put faire autrement que de respecter les ordres de sa hautaine et fidèle alliée.

De plus, les habitants de la province de Mozambique virent dans les nouveaux venus des concurrents qui allaient accaparer à leur profit tout le commerce de l'Afrique intérieure. Et ils profitèrent même des bonnes dispositions des Boers pour les spolier.

Loarer conclut en disant que Potgieter, à la tête d'un groupe de 15 000 Européens n'a pas dit son dernier mot. Il ne mentionne pas la création de la république du Transvaal par les Boers en 1844. Péliissier ne donne pas les mêmes informations concernant les Boers. Selon lui, si le gouvernement portugais craint que les Boers ne s'emparent d'Inhambane ou de Lourenço Marques, les commerçants sont plus intéressés et quatre Portugais au moins se sont rendus au Transvaal en 1846. Il s'agit de Joao Albasini qui deviendra en 1858 vice-consul du Portugal au Transvaal, Avelino Xavier de Menezes, Gouveia et Dionisio Manuel da Silva. Mais le gouvernement portugais continue de se montrer méfiant au point de dire, vers 1858, à propos des Hollandais du Cap : « Ces peuples semi-barbares ne sont pas tels qu'ils puissent être considérés comme des alliés fidèles et leur rapprochement des presidios portugais, loin d'être avantageux, peut donc s'avérer nocif, vu la faiblesse des garnisons de nos forteresses. »

### III – Commerce de Mozambique

Si Loarer apporte des informations plurielles sur la colonie de Mozambique, aussi bien diplomatiques que géographiques ou même ethnographiques, l'objectif principal de ses mémoires est de dresser un tableau du commerce de Mozambique et de voir quelle part la France pourrait y prendre.

Les relevés d'ordre commercial occupent donc une importante partie de son rapport, Loarer y fait preuve d'énormément de précision. Cependant, nous ne pouvons, ni ne désirons, analyser de manière poussée ces renseignements, c'est pourquoi, nous nous attacherons surtout à décrire un des points les plus importants concernant le commerce mozambicain au milieu du XIXe siècle, c'est-à-dire le commerce des esclaves.

Celui-ci est, d'après toutes nos sources, la plus grande cause du dépérissement de cette colonie, plus grande encore que toutes celles que nous venons de décrire, et s'imbriquant en elles à toutes les échelles.

Dans son ouvrage sur le voyage du *Ducouëdic*, Guillain écrit que

l'Etat de Mozambique reçut le coup mortel le jour où il fut envahi par le honteux fléau de la traite des nègres. Ce déplorable trafic entraîna loin du travail industriel et de la culture des terres un peuple déjà trop enclin aux gains faciles et qui, devant l'or convoité, ne s'inquiétait ni de la pureté des sources où il le puisait, ni des périls cachés sous la satisfaction de son aveugle cupidité. Dès lors, malgré quelques tentatives faites à diverses reprises par le gouvernement central pour développer la richesse agricole de cette colonie, elle n'a plus été qu'un vaste comptoir de marchandise humaine.<sup>81</sup>

Or, en ce qui concerne l'histoire de la traite dans le canal de Mozambique, l'année 1847 pourrait être vue comme un tournant. En effet, elle vit la signature d'un protocole qui autorise les bâtiments britanniques chargés de la répression de la traite à pénétrer dans les eaux territoriales portugaises, ce qui devrait permettre de rendre plus efficace le service de répression qui, comme nous le verrons, a bien du mal à se faire respecter sur cette partie de la côte orientale d'Afrique.

D'ailleurs, si le *Voltigeur* a entrepris une visite des côtes mozambicaines, c'était pour recueillir des renseignements en ce qui touche des faits de la traite des noirs signalés plusieurs fois, d'étudier le service de répression des croisières anglaises et portugaises, et la situation de la traite. Le rapport de M. de Saint-Simon, qui reprend les informations recueillies par Sévin, commandant du *Voltigeur*, nous donne des renseignements intéressants sur le service de répression<sup>82</sup>. Un article spécifique des mémoires de Loarer est consacré à la traite des esclaves, et, plus généralement, des informations sur celle-ci jalonnent l'intégralité de son rapport. J'utiliserais également les informations recueillies par José Capela sur les négriers au Mozambique, principalement pour confirmer et étayer les propos de Loarer.

## **A - Historique de la traite mozambicaine**

---

<sup>81</sup> Charles Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique orientale. Relation du voyage d'exploration à la côte orientale d'Afrique 1846-47-48 par le brick le Ducouëdic*, Paris, Arthur Bertrand, 1856-57, vol. I, p. 611

<sup>82</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 21, dossier 108, Station navale de Bourbon et Madagascar au Ministre de la Marine et des Colonies, Mission du brig le *Voltigeur* à la côte orientale d'Afrique. Renseignements sur la traite des noirs ; observations qui s'y rattachent.

Le Mozambique, contrairement aux comptoirs portugais d'Afrique occidentale, n'est touché que tardivement par la traite. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il approvisionne les planteurs des îles françaises de l'océan Indien et ne participe à la traite atlantique que lorsque les côtes occidentales de l'Afrique sont impraticables. La traite prit à Mozambique une extension énorme à l'époque de la retraite du roi de Portugal au Brésil (1807). En effet, à cette époque, les guerres napoléoniennes faisaient rage dans l'océan Atlantique et la côte occidentale d'Afrique ne se prêtait pas à la traite, tandis que les mers de l'Inde étaient à peu près abandonnées par les Français. On vint donc chercher des esclaves à Mozambique pour les expédier au Brésil. Rapidement la traite prit dans la province des proportions énormes et rapporta à l'Etat des sommes colossales. La demande d'esclaves pour le Brésil était dix fois plus importante que celle qui venait antérieurement des îles françaises de l'océan Indien, si bien que cette denrée prit l'exclusivité sur les autres car, si la France, en sus des esclaves, venait chercher à Mozambique des produits agricoles et des matières premières, le Brésil, lui, n'en a pas besoin, et comme les ports de Mozambique sont désormais interdits aux navires français, l'agriculture ne trouve plus de débouchés. Tout le monde (gouverneurs, évêques, moines, officiers,...) se livra donc au commerce des esclaves et abandonna tout autre négoce. Mais, en 1815, le Congrès de Vienne déclare l'abolition de la traite et le pays se trouve subitement sans ressources, si bien que tous les habitants s'acharnèrent à trouver des moyens pour passer outre les prohibitions, chose qui semble assez facile, vu le peu de cas que fait le gouvernement portugais de les faire respecter.

Cependant, et à force de réclamations, les Anglais sont parvenus à faire s'éloigner les négriers des parages immédiats des comptoirs portugais. Mais, clandestine ou « tolérée » par les autorités qui continuent d'en vivre, la traite reste, malgré la législation, le ressort économique du Mozambique et pendant plusieurs années encore, le parti négrier s'identifiera pratiquement à l'Administration et à la quasi-totalité des communautés portuaires.

Les négriers ne restent jamais au Mozambique bien longtemps. Ils viennent du Portugal ou du Brésil et, après avoir fait fortune grâce à ce commerce, y repartent, laissant la colonie encore plus désolée qu'à leur arrivée.

Si la traite était lucrative pour la colonie avant 1815, Lisbonne a depuis dû renoncer à son droit sur ce commerce. Depuis, les caisses de l'Etat sont vides, et le commerce illicite ne profite plus qu'à quelques riches spéculateurs. Les rares produits qui arrivent encore à la douane de Mozambique sont importés d'Inde et servent aux trafiquants pour aller acheter des esclaves à l'intérieur.

## **B – Organisation de la traite négrière**

Le commerce des esclaves se fait dans toute la province de Mozambique. Avant 1847, la plupart des gouverneurs généraux sont, eux aussi, parties prenantes dans la traite, exigeant et recevant leur commission des gouverneurs subalternes et des négriers « privés ». Apparemment, Fortunato do Vale fait exception et cherche à poursuivre tous les cas de traite qui sont venus à sa connaissance. Et celui-ci semble en effet intéressé par le service de

répression de la traite et informe le Ministre quand des négriers sont interceptés, ainsi que le montre la base de données de José Capela<sup>83</sup>. Cependant, si le gouverneur-général est intègre, ça n'empêche pas ses proches collaborateurs de participer aux trafics. Ainsi, le secrétaire-général du gouvernement de Mozambique, José Francisco Borja Xavier Soeiro, nommé le 22 avril 1848, a été impliqué dans diverses affaires de traite en 1848 et 1849.

Les esclaves qui sont transportés outre-mer viennent de l'intérieur des terres. A Mozambique, ce sont les Yao (Mouyaos de Loarer) qui les amènent, lors de la foire annuelle (quand elle est régulière, voir ci-dessus) qui se tient à Mussuril. En 1846, ils en auraient convoyés au moins 3 000. En moyenne, chaque caravane de Yao verse à Mozambique 2 000 esclaves.

Le commerce des esclaves est exploité exclusivement par le pavillon brésilien, ce qui ne veut pas dire que les négriers sont tous Brésiliens, loin de là. Les armateurs brésiliens y emploient de grands capitaux mais le capitaine et l'équipage viennent de toutes les nations.

Malgré les succès des croisières anglaises, le trafic des esclaves ne diminue pas dans les parages car les armateurs brésiliens ont trouvé le moyen d'éviter les dangers de la saisie. Ainsi, ceux-ci ne se bornent pas à envoyer un seul navire, mais en lancent au moins trois ou quatre à la fois. Ils achètent des baleiniers qu'ils envoient sur la côte de Mozambique sous pavillon américain, car celui-ci représente, pour un croiseur anglais, un « sanctuaire inviolable » selon les propos de Loarer. On envoie en même temps un petit navire d'une autre nation, équipé avec le plus grand soin pour ne rien posséder qui puisse faire penser à un croiseur qu'il est destiné à la traite. Ce petit navire doit aller au-devant des croiseurs, afin de déjouer leur méfiance. Mais ce navire a à bord un agent des spéculateurs brésiliens et sa cargaison est destinée à l'achat des esclaves. Il lui arrive même parfois de donner aux croiseurs des renseignements sur l'arrivée d'un négrier dans les mers de Mozambique. Le plus souvent faux, ces renseignements servent surtout à éloigner le croiseur, mais parfois, le négrier vend gratuitement un de ses collègues.

Enfin, le petit navire rejoint le baleinier américain dans une quelconque rivière et la cargaison, déjà préparée par les traitants qui vivent sur la côte, est d'abord marquée aux fers, chaque négrier ayant son propre chiffre à faire inscrire sur le sein gauche des hommes ou sur l'épaule gauche des femmes qui vont être embarqués une fois la nuit tombée. L'embarquement se fait à bord du navire américain dont le capitaine et l'équipage descendent, afin de laisser place aux négriers et à leur cargaison. Aucun pavillon n'est alors dressé sur le navire et celui-ci repart promptement, emmenant les esclaves vers le Brésil où ils seront engloutis par les mines de la Compagnie anglaise du Brésil ou mourront dans les champs de canne à sucre.

Lorsqu'on a un chargement à bord, des vigies distribuées sur les hauteurs de la côte signalent le moment favorable pour mettre à la mer. Et l'arrivée au Brésil est encore plus facile si l'on considère la quantité de ports où le négrier peut accoster et le petit nombre de croiseurs sur la côte.

Pour preuve de la facilité de ce trafic, il existe au Brésil des compagnies d'assurances qui couvrent les risques des négriers !

---

<sup>83</sup> Lettre au Ministre du 12 août 1847, concernant le négrier Manuel Pinto da Fonseca.

En janvier 1847, le Ministre des Affaires étrangères brésilien annonce à l'ambassadeur britannique à Rio de Janeiro que franchement il ne voit pas comment le gouvernement brésilien pourrait mettre en pratique la loi de 1831<sup>84</sup> ou toute autre législation pour abolir la traite. Les raisons : « [...] quand 99 personnes sur 100 sont impliquées, qu'est-il possible de faire ? Le vice s'est installé au plus profond de la société. Qui dans cette ville est autant célébré, courtisé, que Manuel Pinto [da Fonseca] ? Vous savez que c'est un trafiquant d'esclaves, le trafiquant par excellence de Rio. Lui et beaucoup d'autres plus petits négociants d'esclaves fréquentent la Cour – ils s'assoient à la table des citoyens les plus riches et les plus respectables – ils ont le consentement de la Chambre des représentants et ils ont des voix dans le Conseil d'Etat »<sup>85</sup>.

### C – Service de répression

En 1847, une croisière assez nombreuse et assez vigilante de la marine anglaise était détachée de la station du Cap de Bonne Espérance pour surveiller la côte de Mozambique, et rechercher les négriers. Quatre bâtiments de rang secondaire sont affectés à ce service. La croisière portugaise ne comprend elle que trois bâtiments. La limite des croisières s'étend de l'Equateur au cap Natal, mais les foyers de traite se trouvent, selon Sévin, aux environs de Mozambique et surtout d'Angoche à Sofala, c'est pourquoi la surveillance y est concentrée.

Les croiseurs des deux nations agissent d'ordinaire isolément ou du moins sans concert obligé. En cas de rencontre, ils sont tenus à se communiquer tous les faits ou renseignements venus à leur connaissance.

Tout bâtiment saisi dans les rivières ou en deçà de la portée du canon des côtes, est prise portugaise. Tout autre navire serait dévolu aux Anglais en quelque endroit qu'ait lieu la saisie pourvu que la chasse ait été commencée à plus de vingt lieues des côtes. S'il ne se trouve pas de croiseur portugais sur les lieux, tout croiseur anglais a le droit de requérir des autorités locales la sortie immédiate du navire suspect mouillé dans leur juridiction. En cas de refus d'obtempérer à sa sommation, le capitaine anglais doit rendre compte sans délai et directement au gouverneur-général de la province de Mozambique. Mais, comme on l'a vu plus haut, celui-ci est bien souvent impliqué dans les affaires de traite, si bien qu'il peut facilement faire barrage aux services de répression. D'ailleurs le rapport de Saint-Simon montre bien que, si les Anglais patrouillent avec sérieux, ce n'est pas le cas des Portugais. En effet, leurs bâtiments sortent rarement, peut-être, comme il le souligne, par manque de vivres de campagne, mais également parce que la coopération des portugais à la répression de la traite est rarement sincère, comme il le fait également remarquer. D'ailleurs, le capitaine du

---

<sup>84</sup> Accord franco-anglais pour le contrôle de la traite illicite.

<sup>85</sup> « [...] quando 99 pessoas em cada 100 estão apostadas nisso, o que é que se pode fazer?...O vício instalou-se no mais profundo da sociedade. Quem é tão cortejado, tão festejado nesta cidade como Manuel Pinto [da Fonseca]? V. sabe que ele é o grande traficante de escravos, o traficante *par excellence* do Rio. Ele e muitos outros negociantes menores de escravos frequentam a Corte - sentam-se à mesa dos mais ricos e mais respeitáveis cidadãos - têm assento na Câmara como nossos representantes e têm voz no Conselho de Estado». Cité par José Capela.

Dom Joao de Castro, bâtiment employé par le service de répression, a récemment été renvoyé pour être jugé en Europe de complicité dans des affaires de traite. Loarer raconte que le capitaine du Joao de Castro qu'il a rencontré (est-ce le même ?) possédait un plan d'une passe relativement difficile, inconnue des croiseurs anglais, qu'il communiquait moyennant rétribution aux personnes intéressées par la traite. La croisière portugaise a cependant saisi cinq bâtiments depuis 1845 mais, dans un même laps de temps, les Anglais en ont pris dix-sept, dont un tiers avaient des esclaves à bord.

La surveillance des côtes mozambicaines n'est pas sans danger et des incidents éclatent quelquefois, surtout avec les Africains, lorsque les croiseurs pourchassent un contrebandier ou négrier dans les rivières. Pourtant, les Anglais ont conclu des traités avec presque tous les chefs indépendants, mais si les riches présents qu'ils ont valus aux chefs assurent aux Anglais un accueil amical, leur observation n'en est pas plus fidèle.

Les débuts de la croisière anglaise, couronnés de succès, les avaient entraînés à commettre des actes « de la plus haute injustice » selon Loarer. En effet, ils prirent le parti d'arrêter tout navire de pavillon portugais. Mr Azevedo, déjà cité plus haut, en fit les frais et, bien que ce fût un négrier notable, lorsqu'il fut arrêté par les Anglais, il faisait un simple voyage de cabotage entre Madagascar et Mozambique. Si Loarer déplore que la traite continue, il n'est pas pour autant d'accord avec les pratiques des services de répression. En tant que marchand, ce qui le dérange le plus dans le commerce des esclaves c'est qu'il empêche tout autre commerce, légal celui-ci, de se développer. Et, même s'il assure éprouver « une sympathie bien légitime pour les malheureuses victimes de ce trafic », il n'éprouve pas de sympathie pour les « soi-disant négrophiles » qui assurent la répression de la traite.

Le but du voyage du *Voltigeur* était également de déterminer si des bâtiments français étaient impliqués dans des affaires de traite, ainsi qu'il était présumé. Sévin n'a malheureusement pas eu l'occasion de se procurer beaucoup de renseignements à cet égard. Et même si un négrier connu s'était trouvé à bord d'un bâtiment français, ce qui est apparemment le cas en la personne de Francisco Maria de Azevedo<sup>86</sup>, ça ne prouve rien selon Sévin. Les Français sont peu enclins à admettre que des bâtiments de leur nation puissent être engagés dans ce trafic.

## D - Négriers illustres de Mozambique

Loarer parle également de cet homme qu'il présente comme le senhor Miguel Pinto da Fonseca. On le retrouve dans la base de données de José Capela, où les données le concernant sont excessivement nombreuses et concernent les années 1839-1856. On y apprend qu'en 1841, il a été l'armateur du brick *Granofil*, qui a fait le voyage de Quilimane à Rio de Janeiro avec plus de 600 esclaves. On le retrouve encore dans des affaires de traite où il est armateur vivant à Rio, et ces informations permettent de corroborer celles de Loarer sur la manière dont la traite est faite (les deux navires partant en même temps de Rio, l'un équipé pour recevoir

---

<sup>86</sup> Le 14 juillet 1849, il est considéré par les commissaires du Comité mixte du Cap comme trafiquant d'esclaves à Quilimane.



les esclaves, l'autre amenant l'argent) et également sur l'implication des autorités portugaises dans ces affaires. En effet, on apprend qu'en 1842, le gouverneur de Quilimane, Joao de Sousa Machado, a reçu, à l'entrée du négrier dans le port, une somme de 450 pesos et, à sa sortie, de 3 000 pesos ainsi que 2 000 à l'attention des douaniers. Il est également impliqué dans des affaires de traite sur la côte occidentale, en Angola principalement. En 1844, on le retrouve dans pas moins de seize cas de traite. A partir de 1850, le gouvernement brésilien commence à poursuivre les négriers avec plus de sévérité, et Manuel Pinto da Fonseca décide de profiter de sa fortune. En 1851, il se réfugie au Portugal et *O Jornal do Povo*, de Porto, annonce que celui-ci est un des Brésiliens les plus riches, il estime sa fortune personnelle à plus de trois millions de cruzades. A Porto, il cherche à obtenir un titre de noblesse en offrant une partie de sa fortune à des œuvres de charité. Comportement singulier pour un négrier ! Il mène ensuite une vie dans le luxe en Europe et se fait appeler « Comte de Monte Christo ». Il meurt à Paris le 20 août 1855.

Loarer énumère les affaires dont il a entendu parler concernant cet homme. En 1847, il aurait effectué trois chargements d'esclaves qui tous seraient arrivés au Brésil sans encombre : une cargaison de mille esclaves partie de Angoche en juillet, le même mois, il embarque 600 esclaves à Inhambane même, et en août, 554 à l'embouchure du Luabo.

Il insiste encore sur l'implication de l'Administration dans la traite et, comme exemple extrême, il cite le cas du gouverneur subalterne de Quilimane, le major Teixeira. On retrouve encore celui-ci dans la base de données de Capela. Le sous-lieutenant Custodio José Antonio Teixeira est nommé en 1825 pour prendre son service au Mozambique. Dès 1830, il est soupçonné dans des cas de traite négrière. Le 16 janvier 1847, il est néanmoins nommé gouverneur de Quilimane. Dans la nuit du 18 novembre 1847, il fuit vers le Brésil dans un navire qu'il avait affrété avec le commandant militaire de Sena en emmenant une cargaison d'esclaves. De retour au Portugal, il y achète une ferme et est nommé attaché au château de son village. Il n'est renvoyé officiellement de son poste de gouverneur que le 8 mars 1848, malgré les protestations du gouverneur-général de Mozambique qui déplore sa conduite scandaleuse. Il meurt le 3 février 1881, à l'âge de 76 ans, sans avoir jamais eu à comparaître devant un tribunal selon les renseignements de Capela.

Cependant Loarer annonce qu'au mois d'octobre 1849, il a été traduit devant un conseil de guerre qui l'a honorablement acquitté, et Loarer soupçonne qu'il ait corrompu ses juges. Il ajoute aussi qu'en plus d'avoir emmené 150 esclaves au Brésil, il avait volé près de 50 000 piastres au gouvernement de Quilimane.

Le navire dans lequel Teixeira a pris la fuite était un trois-mâts du nom de *Maria da Gloria*. Il était arrivé devant la barre de Quilimane le 14 novembre et, alors que jamais, pour des navires portugais, le pavillon permettant de repérer la barre n'est hissé, quand bien même un homme est payé pour effectuer cette tâche, ce jour-là, à peine le navire était-il en vue que cet homme éleva les couleurs portugaises. Cette anecdote nous montre que la traite est vraiment omniprésente dans la colonie portugaise et que même le drapeau portugais sert de ralliement aux négriers. Le *Maria da Gloria* a été envoyé du Brésil par un autre négociant connu, selon Loarer, pour ses faits de traite, un certain Coïmbre, mais celui-ci n'apparaît pas

dans la base de données de Capela, donc je me permets de douter de cette information, à moins que son nom n'ait été déformé par l'agent commercial, comme c'est souvent le cas.

Ce Coïmbre, riche négociant brésilien aurait eu un frère à Quilimane, venu uniquement pour surveiller l'expédition de quelques cargaisons d'esclaves. Il avait cependant été nommé président de la chambre municipale et avait en dépôt des héritages destinés à des enfants mineurs dont la somme s'élevait à douze mille piastres. Il partit un jour sur un négrier, emmenant avec lui cet argent.

Il est rare de rencontrer des portugais dans la province de Mozambique et, si l'on en trouve un, Loarer affirme qu'il est presque certainement impliqué dans la traite. Nous allons essayer de confirmer cette assertion en comparant les noms qu'il donne à la base de données de Capela.

Dans le district de Mozambique, Montero, dont la propriété est la plus grande de la Cabeceira, correspond sans doute à Joaquim Eleutério Monteiro qui, dans les années 1819/1820 est impliqué dans le trafic d'esclaves. En 1828, il est procureur de la municipalité de Mozambique. En 1829, il est « fermier principal » de Mozambique et envisage de fonder une usine à sucre dans sa ferme de Mussuril, pour laquelle il reçoit du matériel du Brésil, mais son projet fut abandonné et il ne lui donna aucune suite. Apparemment, cette même année il serait parti pour le Brésil où il reste pendant dix-huit ans avant de retourner dans sa propriété mozambicaine où il rencontre Loarer en 1847. Depuis les affaires des années 1819/1820, il n'apparaît plus dans aucun cas de traite. Peut-être est-il un des rares Portugais, en 1847, à ne pas y être impliqué.

Nous avons déjà vu que Candido da Costa Soares, ayant également une propriété à Cabeceira, était impliqué dans de nombreuses affaires de traite. Je n'ai pas retrouvé trace dans le dictionnaire des négriers de Capela, d'un dénommé Guedès, voisin des deux derniers.

Rodrigo Luciano de Abreu e Lima, gouverneur-général de 1843 à 1847, fut accusé par le Conseil de Mozambique d'« intéressement et de protection publique » qu'il donne à la traite négrière. Les gouverneurs subalternes, ses agents, lui fournissaient les navires négriers. Quant au « jurisconsulte le plus éclairé du pays » qui « jouit d'une grande réputation de probité », président de la municipalité de Mozambique et membre du gouvernement provisoire de 1838 à 1840, il est impliqué dans la traite depuis 1818. Selon le gouverneur Pereira Marinho<sup>87</sup>, il est un « contrebandier d'esclaves », principal membre de la « faction » négrière.

Par contre, certains individus que Loarer présente comme d'affreux négriers, ne sont pas recensés dans la base de données de Capela. Est-ce parce que Loarer se méprend à leur sujet ou a-t-il mal orthographié leurs noms ? À moins que ce ne soient les données de José Capela qui ne sont pas exhaustives. Ainsi le capitaine Gaspard da Mota, présenté par Loarer comme ayant fait de nombreux voyages de traite à Quilimane et Inhambani, ne figure pas dans le dictionnaire des négriers.

Antonio José de Mesquita, qui louait en 1847 les terrains du prazo de Bangone et y avait des dépôts d'esclaves est bien, ainsi que le dit Loarer, un agent de Manuel (et non Miguel) Pinto da Fonseca. En novembre 1847, il en avait réunis 1 200 et craignait que le

---

<sup>87</sup> Gouverneur-général du 25 mai 1840 à mai 1841.

nouveau gouverneur, ainsi qu'il l'avait entendu dire, ne fasse envahir le prazo. Il dut quitter sa position en 1848 par suite des mesures énergiques prises par Fortunato do Vale pour mettre fin à son commerce.

En 1835, il découvrit que la Barra Catharina, un des bras du Zambèze, était parfaitement navigable, bien que son entrée soit hérissée de sables mouvants. Cette découverte fut d'une grande utilité pour les négriers, les croiseurs n'osant pas s'aventurer dans cette « effrayante ligne de récifs ». Loarer raconte une anecdote concernant la poursuite, par la corvette *Brillante*, d'un négrier qui s'y est réfugié. La corvette a beau parcourir la côte, elle ne parvient pas à mettre la main sur le négrier.

Parmi les négociants notables de Quilimane, figure en premier lieu, selon Loarer, Maria de Azevedo. En fait les Maria de Azevedo sont deux frères : Francisco et Inacio. Le premier dont parle Loarer semble être Inacio. Il le décrit comme le seul négociant sérieux de Quilimane, bien qu'il en soit aussi le plus actif négrier. Paradoxalement, il semblerait qu'il soit aussi informateur de l'antislavery society, comme a pu le vérifier Loarer lors de son passage au cap de Bonne Espérance en 1849. Péliissier évoque également un informateur des Britanniques à Quilimane, mais ne le nomme pas. Dans le dictionnaire de Capela, il est mentionné qu'il s'est battu contre l'obligation pour les navires de se rendre à Mozambique avant d'arriver à Quilimane en 1842. Et, s'il est considéré comme trafiquant d'esclaves par la Commission Mixte du cap en 1849, Capela n'a pas recueilli d'informations le prouvant.

Son frère, Francisco Maria de Azevedo, a le même palmarès dans le dictionnaire. Loarer le présente comme un bon à rien, marchand d'esclaves, sans plus.

Manuel Veloso, deuxième plus riche négociant de Quilimane, figure dans la base de données de Capela, mais uniquement parce qu'il s'était opposé, lui aussi à la loi qui oblige les navires à passer par Mozambique avant de se diriger vers les ports du sud.

Enfin, le dernier négociant dont Loarer parle à l'article Quilimane, Ignacio do Rosario Santa Anna de Nazareth, un Goanais qu'il juge plus estimable que la majeure partie des Portugais, est un négrier mentionné par Capela.

Il apparaît donc bien, ainsi que le dit Loarer, que la majorité des négociants de la province de Mozambique sont impliqués, de façon plus ou moins importante, dans la traite négrière. Ses revenus éblouissent tous ces négociants qui ne cherchent pas à développer d'autres sortes de négoce. Ainsi explique-t-il

la décadence de cette colonie de Mozambique, cette veille bohémienne en guenilles mourant de faim, au milieu de terres admirables dont elle repousse l'abondance, vieille courtisane montrant encore avec ostentation quelques unes de ses paillettes d'or qui firent sa ruine, écrasant sous son pied invalide ces troupes d'esclaves qui pour elle ont remplacé toute autre espèce de bétail, débris honteux de la gloire d'une foule de héros, n'ayant plus d'énergie que pour les entreprises illicites, regroupant avec horreur tout ce qui semble porter une figure et un cœur d'honnête homme, travaillant à corrompre et brisant ce qui est incorruptible ; telle est cette colonie qu'une administration bien entendue pourrait encore rendre un des centres les plus actifs et les plus efficaces de la civilisation et du commerce africain.

## **E - Rôle que pourrait jouer la France pour le rétablissement d'un commerce légal**

En 1847, seuls les Anglais et les Américains peuvent commercer avec Mozambique, mais ceux-ci, selon Loarer, ne viennent pas enrichir la province portugaise, encore moins lui donner l'élan nécessaire à un véritable développement commercial qui, selon les idées répandues à l'époque, est le moteur principal de la « civilisation ».

Les Anglais et les Américains ont avec le Portugal un traité de commerce qui leur ouvre le port de Mozambique. Il y vient tous les ans un ou deux Américains et tout au plus un Anglais qui, en échange de quelques tissus et de quelques autres articles, enlèvent un peu d'ivoire et un peu de gomme copal. L'importance du commerce de ces deux nations avec la colonie portugaise n'est donc pas très élevée. De plus, ils importent dans la province de Mozambique des produits qui, selon Loarer, pourraient être produits sur place et contribuent ainsi à maintenir le Mozambique dans un état de dépendance duquel aucun progrès ne peut naître.

Par contre, si la France pouvait commercer avec Mozambique, le résultat serait tout autre. En effet, celle-ci serait demandeuse de produits agricoles et permettrait alors à l'agriculture, « véritable richesse de la province », de se développer. Les relations passées en sont un exemple.

Dès les premiers temps de l'établissement des Français aux Iles de France et de la Réunion un commerce très actif s'établit entre la province portugaise et les îles Mascareignes. Les marins de ces deux îles et ceux des Seychelles venaient dans les ports de la province, chargés de produits coloniaux ou français qu'ils échangeaient contre des denrées africaines et des esclaves. De la sorte le commerce des Portugais avec l'intérieur reçut un accroissement considérable et les négociants avaient ouvert aux articles français un débouché nouveau et de la plus grande espérance.

Ce commerce entretint tous les ans pendant presque tout le dix huitième siècle une dizaine de navires français qui plaçaient dans la colonie portugaise une grande quantité de produits de l'industrie française.

Le pavillon français était à peu près le seul qui se montrait dans les ports de la province de Mozambique. Un cabotage très considérable sous pavillon portugais, distribuait ces marchandises à tous les points de la province qui à cette époque étaient dans un état aussi florissant que possible sous un gouvernement tel que celui qui la régissait.

Mais, lorsque commencèrent les guerres de la révolution française et que le Portugal eut pris parti contre la France, les ports de Mozambique furent fermés aux navires français et ils le restèrent depuis.

Dorénavant, la Réunion doit importer du riz de l'Inde anglaise. Elle ne le paye qu'en argent, les marchandises de l'industrie française n'y trouvant pas de débouchés. Alors que si Mozambique était ouvert aux commerçants français, ils y trouveraient un riz fort beau qu'ils pourraient payer en marchandises, donnant ainsi aux produits de l'industrie française un nouveau débouché qui, dans cette période de révolution industrielle, est très recherché, autant que les matières premières que les Français pourraient trouver à Mozambique.

De plus, les habitants, voyant dans ce commerce une chance de gain, délaisseraient le trafic d'esclaves pour une activité légale et les terres fertiles du Mozambique seraient enfin utiles. Les Français y gagneraient aussi beaucoup de temps, la côte de Mozambique étant bien

moins éloignée de la Réunion que celle de l'Inde. De plus, les Anglais y perdraient les revenus qu'ils tirent du commerce français avec l'Inde et verraient d'un très mauvais œil que le Mozambique se substitue à eux. Et vu la concurrence que se livrent la France et l'Angleterre, cet argument ne pourra que ravir le département du Commerce auquel Loarer destine ses mémoires.

Le riz n'est évidemment pas la seule denrée que pourraient tirer les Français du Mozambique. Loarer énumère longuement tous les produits d'exportation, actuels ou possibles. Et il apparaît qu'actuellement, outre les esclaves comme nous l'avons vu précédemment, mais qui ne font pas partie des exportations licites, l'ivoire surtout est recherché, par contre, les produits de l'agriculture sont absents des exportations mozambicaines et pour cause, les Anglais et les Américains n'en ont pas besoin.

Les Français, par contre, pourraient demander à Mozambique de leur fournir, outre des produits pour alimenter les colonies de l'océan Indien tels que riz, maïs, froment manioc, huiles, etc., des matières premières pour alimenter l'industrie comme le coton, l'orseille, les bois, les minerais, etc.

Loarer présente l'ouverture des ports mozambicains aux navires français comme un moyen plus sûr que les croisières pour faire cesser le trafic d'esclaves. La colonie ayant besoin de bras pour cultiver les terres, les colons ne vendraient plus leurs esclaves outre-mer. Mais vu les revenus que rapportent la traite aux négriers, cette vision de Loarer peut paraître utopique.

La province de Mozambique pourrait présenter un autre intérêt pour la France qui aimerait pouvoir y recruter des « travailleurs sous contrat » pour les plantations de la Réunion. Mais, si cela lui a été autorisé en 1845 et que les navires de la Réunion ont pu y recruter 3 195 individus, depuis les autorités portugaises le refusent. D'ailleurs, les populations ainsi engagées n'étaient pas, comme le prétendaient les Portugais des gens libres mais bien des esclaves. Loarer n'évoque pas cet aspect, qui ne doit pas présenter à ses yeux d'intérêt pour le commerce français.

## Conclusion

Le rapport de Loarer représente une source d'informations très riche, autant du point de vue commercial que diplomatique. Il apparaît à sa lecture que les Français pourraient avoir intérêt à établir des relations avec le Mozambique. Cependant, la Chambre de Commerce de Nantes n'estime pas cette ouverture possible en 1850.

En juillet 1853, tous les ports mozambicains s'ouvrent aux navires étrangers. C'est la fin du pacte colonial et on considère qu'à partir de 1857, la colonie connaît un trafic étranger notable, bien que probablement très inférieur à celui qui, semi-clandestin, continue à se pratiquer à distance des douanes. Les revenus de la traite continuent donc à retarder le décollage économique de la colonie.

Le tableau très noir que dresse Loarer semble être en accord avec la réalité. Pour comprendre alors comment le Mozambique, qui n'est plus au milieu du XIXe siècle « qu'un vestige d'Etat, une sorte de cadavre poussière conservant sa forme grâce à l'immobilité du milieu où il se trouve, et n'attendant plus, pour se dissoudre, qu'un doigt qui veuille le toucher »<sup>88</sup>, a pu devenir cette colonie portugaise de plus de 800 000 km<sup>2</sup><sup>89</sup> qui, en acquérant son indépendance le 25 juin 1975, devenait un des pays les plus grands d'Afrique, il faut se reporter à l'ouvrage de Pélissier, qui traite de la conquête portugaise au Mozambique.

A la lecture de son rapport et au su du déroulement de l'exploration, Edouard Loarer apparaît comme un homme à la fois précis, méticuleux et indépendant. Il ne se revendique d'aucun courant de pensée. Le fait qu'il participe à la mission de Guillain, connu pour être saint-simonien, ne le fait pas pour autant un adepte du saint-simonisme, d'ailleurs les querelles qui l'opposent à Guillain prouvent que les deux hommes ne partagent pas les mêmes idées. De plus, il ne respecte pas la hiérarchie établie par le gouvernement français et se montre très opportuniste, profitant autant des propositions de négriers que de celles des Anglais ou des Zanzibarites, qu'il ne se prive pas de condamner par ailleurs. Bien que très critique envers les Portugais, ce n'est pas par nationalisme car il désapprouve également certains aspects de la politique française. Finalement, seuls les intérêts du commerce ont une quelconque importance à ses yeux. C'est la raison pour laquelle il désapprouve aussi bien la traite négrière que le service de répression, aussi bien l'esclavage que les « négrophiles »

---

<sup>88</sup> Charles Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique orientale*, Paris, 1856, Vol I, p. 610.

<sup>89</sup> Voir Annexe 5, Le Mozambique vers 1973.

abolitionnistes. C'est un précurseur du mouvement de relations qui va commencer entre la France et le Mozambique, relations plus commerciales que diplomatiques. De plus, l'ouverture du canal de Suez en 1869, permet aux navires d'aller d'Europe en Asie, sans devoir contourner l'Afrique par le Cap de Bonne Espérance et éloigne donc du Mozambique, les navires qui y faisaient escale. L'intérêt français, se focalisant sur la mer Rouge, se désintéresse encore plus des lointaines côtes mozambicaines.

Les documents réunis dans le fonds « Océan Indien » du CAOM, nous permettent de visualiser quelle sera l'évolution de la politique française au Mozambique au cours du XIXe siècle.

Avant la fin du siècle, le gouvernement français reste en dehors de ce qui touche aux relations avec Mozambique. Celles-ci sont plutôt l'œuvre de négociants, tels que la maison de Régis de Marseille. Ainsi, en 1874, François Régis, armateur à Marseille, propose la création d'une agence consulaire de France à Mozambique et suggère pour occuper ce poste Emile Legré, son représentant sur place<sup>90</sup>. Nous y apprenons aussi que, comme le prévoyait Loarer, depuis l'abandon de la traite par les Portugais, l'agriculture a considérablement augmenté et le commerce français a pu se développer à Mozambique. Régis s'est d'ailleurs établi à Mozambique, Ibo, Sofala, Inhambane et Lourenço-Marques. Mais le pays reste mal administré, d'où l'intérêt d'établir une agence consulaire pour protéger les ressortissants français. Mais sa demande est rejetée par le Ministre de la Marine et des Colonies qui ne trouve pas bon d'avoir comme vice-consul un agent non rétribué appartenant à une maison de commerce.

En 1882, nous trouvons le rapport du capitaine de la *Pique*, qui a effectué une tournée dans les établissements portugais de la côte orientale d'Afrique<sup>91</sup>. Ses conclusions ne sont pas plus reluisantes que celles de Loarer. Il estime que l'influence portugaise est nulle en dehors des points occupés militairement. Les Français continuent à espérer pouvoir recruter des travailleurs mais la question reste compliquée et les populations défiantes.

Tout au long de la deuxième moitié du XIXe siècle, nous retrouvons de nombreuses correspondances émanant des Ministres de France à Lisbonne et destinées au Ministre des Affaires étrangères. Ces communications informent de tout ce qui concerne l'avancement de la colonisation portugaise au Mozambique, les explorations effectuées, mais surtout les

---

<sup>90</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 8, dossier 40, lettre du Ministère des Affaires Etrangères au Ministre de la Marine et des Colonies, le 31 janvier 1874.

<sup>91</sup> A.N.S.O.M., Océan Indien 8, dossier 40, Note pour la Direction des Colonies du chef du bureau des mouvements de la Flotte, le 7 août 1882.

déboires que doivent affronter les Portugais, que ce soit contre les populations locales ou contre les autres nations européennes implantées dans la région (nombreux conflits avec l'Angleterre et l'Allemagne). Finalement, dans ces questions diplomatiques, la France, qui n'a pas d'intérêts dans cette partie de l'Afrique, joue plutôt un rôle d'arbitre<sup>92</sup>.

---

<sup>92</sup> Nous retrouvons ces communications des Ministres de France à Lisbonne dans plusieurs cartons de la série géographique « Océan Indien » du CAOM : cartons 8, 16, 17.



## Sources

### Archives d'Outre-mer (Aix-en-Provence)

#### « Collection Moreau de saint-Mery »

Sous-série F3; registre 48 : réflexion sur les colonies (vers 1780)

#### « Fonds océan Indien »

**Carton 1, dossier 3** : mission de M. Richard aux îles Comores et Obock (1889-1891)

**Carton 2, dossier 10 (1, 2 et 3)** : missions de Guillain à la côte orientale d'Afrique ; travaux et rapports divers (1845-1856) ; dossier 10 (2) : cahier n°8 du rapport de Loarer sur la province de Mozambique (1847-1848).

**Carton 5, dossier 23** : manuscrits du rapport d'expédition à Zanzibar.

**Carton 6, dossier non numéroté** : renseignements sur le régime colonial à Maurice (1832).

**Carton 8, dossiers 39 et 40** : correspondances autour du Portugal au Mozambique ; problèmes diplomatiques, renseignements politiques (1861-1895).

**Carton 15, dossier 60** : propositions de M. Aubert Roche relatives au développement du commerce français en Asie et dans l'Afrique Orientale (1842-1853).

**Carton 16, dossiers 66 et 67** : complément du carton 8, dossiers 39 et 40 (1886-1894) ; **dossier 68** : Cap de Bonne Espérance (1793-1804) ; **dossier 71** : Le commerce des Portugais en l'île de Mozambique proche du pays des Sophala (1717 ?).

**Carton 17, dossiers 81, 82, 85 et 87** : complément des cartons 8, dossiers 39 et 40 et 16, dossiers 66 et 67 (1889-1895).

**Carton 18, dossier 96** : cahiers n°1 à 7 du rapport de Loarer sur la province de Mozambique (1847-1848).

**Carton 19, dossier 104** : mer Rouge (1859)

**Carton 21, dossier 108** : complément au carton 2, dossier 10 ; **dossier 115** : Zanzibar (1894)

#### « Collection iconographique »

**Album 82** : Provincia de Moçambique : comporte essentiellement des vues de bâtiments (1900-1910)

**Album 83** : Companhia de Moçamedes (1894-1899)

## Bibliographie

### Outils de travail :

Comité Interbibliothèques de Documentation Africaine (CIDA). *Bibliographie française sur l'Afrique au Sud du Sahara*, Paris, Ecole des hautes études en sciences sociales, 1976.

Conseil international des Archives, *Guides des Sources de l'Histoire des Nations. 3<sup>ème</sup> Série Volume 1. Sources de l'histoire de l'Afrique au sud du Sahara dans les archives et bibliothèques françaises*, Suisse, A.G. Zug, 1971.

René Pélissier, *Angola, Guinées, Mozambique, Sahara, Timor, etc. Une bibliographie internationale critique, 1990-2005*, Orgeval, Editions Pélissier, 2006.

### Ouvrages généraux :

Adriano Balbi, *Variétés politico-statistiques sur la monarchie portugaise*, Rey et Gravier, 1822.

Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIIe siècle*, Armand Colin, 1979, trois volumes.

Ernestine Carreira et Idelette Muzart-Fonseca dos Santos (dir.), *Eclats d'Empire. Du Brésil à Macao*, Maisonneuve et Larose, Paris, 2003.

Edouard Charton, *Voyageurs anciens et modernes ou choix des relations de voyages les plus intéressantes et les plus instructives : depuis le cinquième siècle avant Jésus-Christ jusqu'au dix-neuvième siècle*, Aux bureaux du Magasin pittoresque, 1855.

Jean-Pierre Chrétien, Gérard Prunier, *Les ethnies ont une histoire*, Karthala Editions, 2003.

Armelle Enders, *Histoire de l'Afrique lusophone*, Paris, Chandeigne, 1994.

Georges Lory, *L'Afrique du Sud*, Karthala Editions, 1998.

Charles Vogel, *Le Portugal et ses colonies : tableau politique et commercial de la Monarchie portugaise dans son état actuel*, Guillaumin, 1860.

### Ouvrages spécialisés :

Colette DUBOIS, « Réunion – Afrique orientale et mer Rouge : un mariage contraire, 1814 – 1870 », *Histoires d'outre-mer. Mélanges en l'honneur de Jean-Louis MIEGE*. Tome II, Aix en Provence, 1992, p. 423-425.

Charles Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique orientale*, publiés par ordre du gouvernement, Paris, Arthur Bertrand, 1856, 3 volumes.

Théodore LACORDAIRE, « Voyages des capitaines Owen, Sturt et Morelle.-Voyages de MM. Rozet et Laplace », *Revue des Deux Mondes*, 1, 1834.

Malyn Newitt, *A History of Mozambique*, Hurst & Company, Londres, 1995.

René Pélissier, *Naissance du Mozambique. Résistance et révoltes anticoloniales (1854-1918)*, Orgeval, Pélissier, 1984.

W.G.L. Randles, *L'Empire du Monomotapa du XVe au XIXe siècle*, Mouton, 1975.

Michel Reuillard, *Les Saint-simoniens et la tentation coloniale. Les explorations africaines et le gouvernement néo-calédonien de Charles Guillain (1808-1875)*, L'Harmattan, Paris, 1995.

### Périodiques et autres publications :

*Annales maritimes et coloniales*

*Bulletin de la Société de Géographie*

*Lusotopies*

### Ressources en ligne :

Agence bibliographique de l'enseignement supérieur. *SUDOC : Système de recherche de documentation*, [En ligne]. <http://www.sudoc.abes.fr/>.

Centro de Estudos Africanos da Universidade do Porto. *Publicações*, [En ligne]. <http://www.africanos.eu/ceaup/index.php?p=aall&s=2>.

Clio en @frique. *Bulletin d'Anthropologie et d'Histoire Africaines en langue française*, [En ligne]. <http://sites.univ-provence.fr/wclio-af/>.

CNRS. *Réseau des études africaines en France*, [En ligne]. <http://www.etudes-africaines.cnrs.fr/index.htm>.

Instituto de Investigação Científica Tropical. *Saber tropical knowledge*, [En ligne]. <http://www2.iict.pt/?idc=102&idi=11707>.

Microsoft. *Encyclopédie Encarta*, [En ligne]. [http://fr.encarta.msn.com/artcenter/\\_browse.html](http://fr.encarta.msn.com/artcenter/_browse.html).

Réunion des musées nationaux. *1789-1939 : L'Histoire par l'image*, [En ligne]. <http://www.histoire-image.org/>.

Wikipedia. *L'Encyclopédie libre*, [En ligne]. <http://fr.wikipedia.org/wiki/Accueil>.

### Bibliographie indicative en portugais :

Francisco Maria Bordalo, *Ensaio sobre a estatística das possessões portuguesas na África ocidental e oriental, na Ásia ocidental, na China e na Oceania...*, 1862.

Sebastião Xavier Botelho, *Memória estatística sobre os domínios portugueses na África oriental*, Lisbonne, 1835 ; - segunda parte (1834 et 1835), contenant la réponse à la critique faite au Mémoire précédent dans la revue d'Edimbourg.

Alexandre Lobato, *Colonização senhorial da zambézia e outros estudos*, Lisbonne, 1962.

Joaquim Pereira Marinho, *Memória de Combinações [...]*, Lisbonne, 1842.

José Justino Teixeira Botelho : *Historia militar e politica dos Portugueses em Moçambique de 1833 aos nossos dias, revista com um apendice*, 2<sup>e</sup> édition, Lisbonne, 1936.

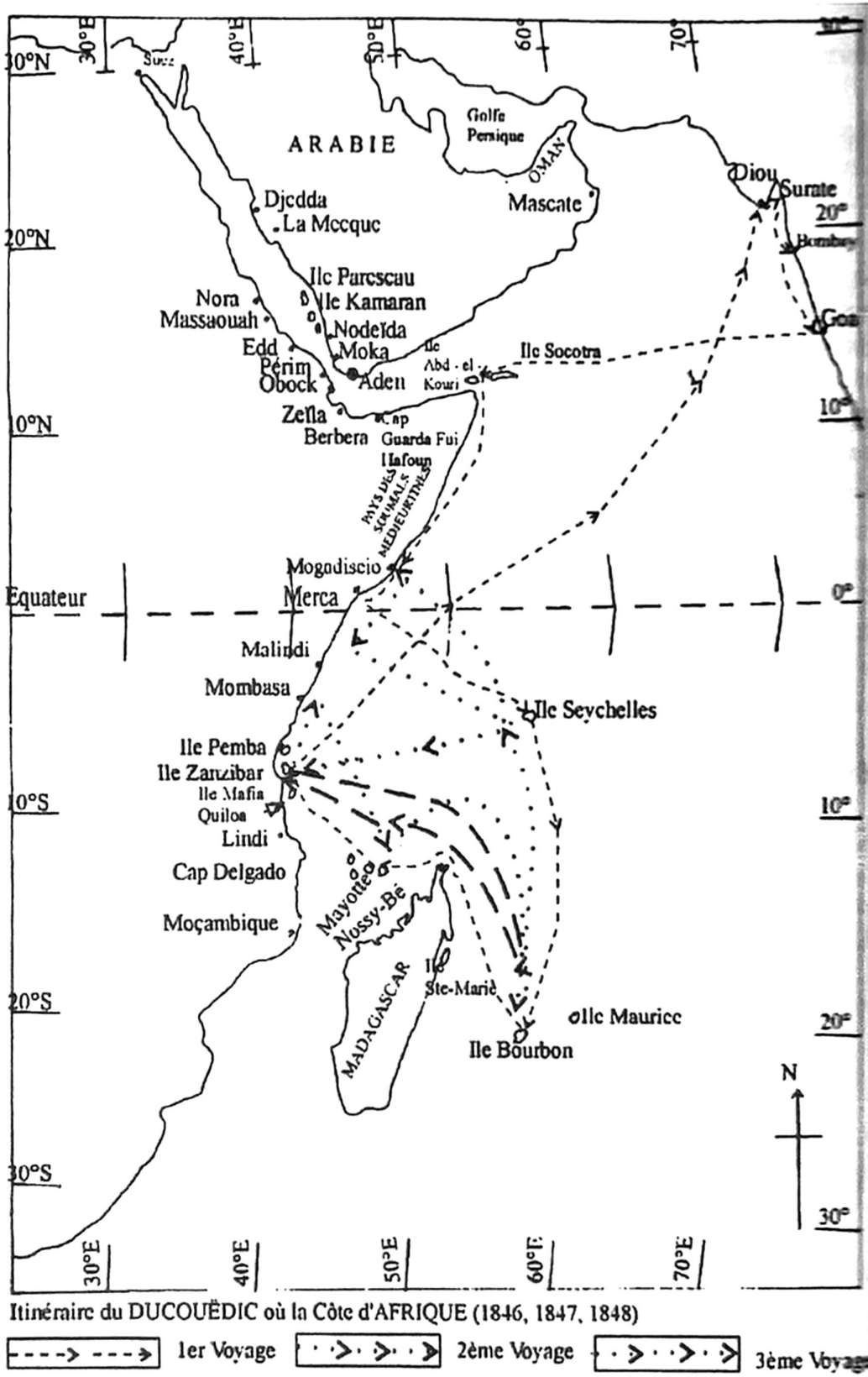
José de Urcullu, *Tratado elementar de geografia astronomica, fisica, historica ou politica, antiga e moderna*, 3 vol., 1839.

## Annexes

Annexe 1 .....	I
Itinéraire du <i>Ducouëdic</i> .....	I
Annexe 2 .....	II
Le Mozambique portugais au milieu du XIXe siècle.....	II
Annexe 3 .....	III
Rigobert Bonne (1727–1795), <i>Partie de la cote orientale d’Afrique avec l’Isle de Madagascar et les cartes particulieres des Isles de France et de Bourbon. Projette et assujetie aux observations astronomiques</i> , Paris, 1791 .....	III
Annexe 4 .....	IV
Les invasions ngoni .....	IV
Annexe 5 .....	V
Le Mozambique vers 1973 .....	V

Annexe 1

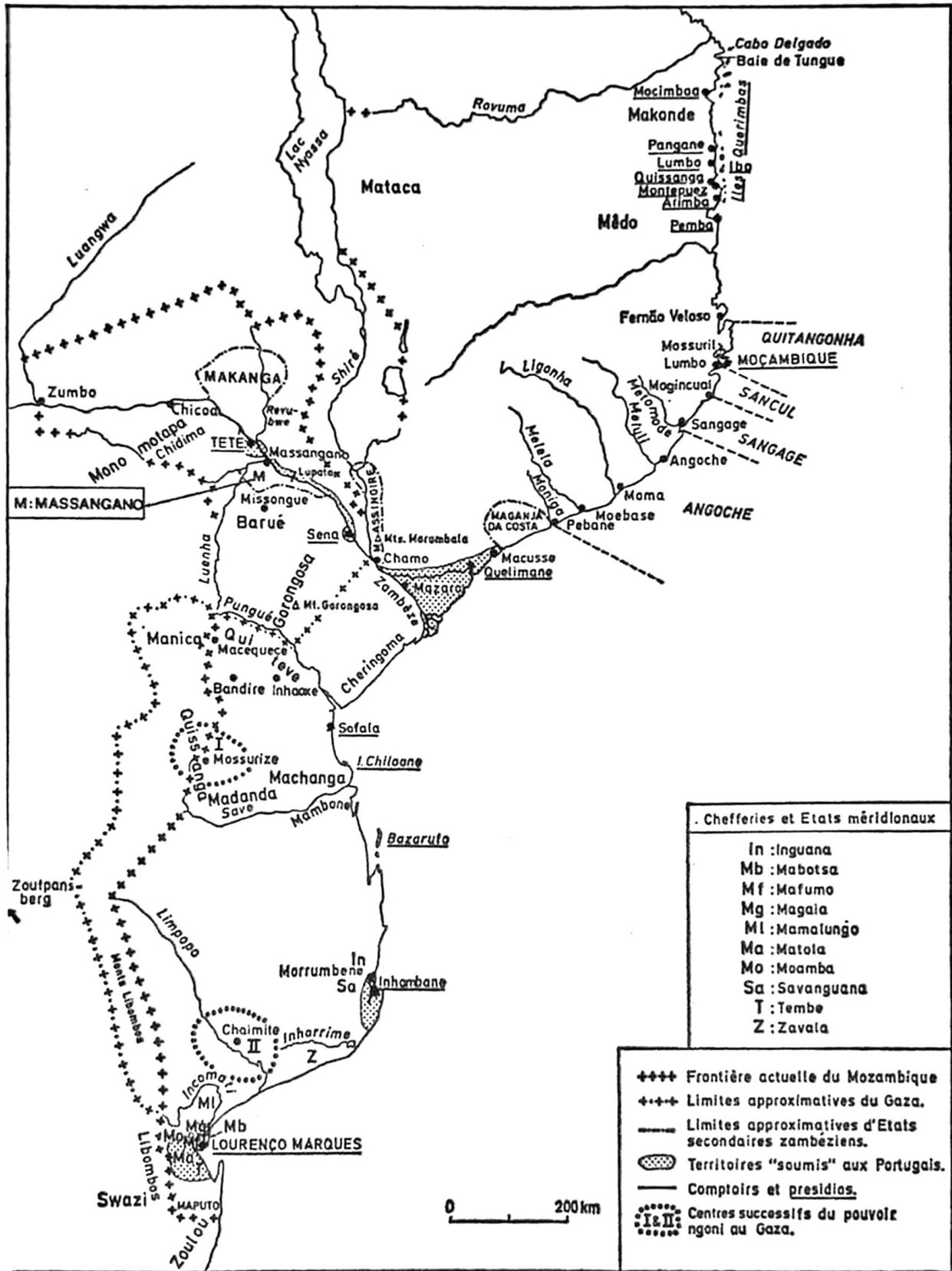
Itinéraire du *Ducouëdic*



Source : Michel Reuillard, *Les Saint-simoniens et la tentation coloniale. Les explorations africaines et le gouvernement néo-calédonien de Charles Guillain (1808-1875)*, L'Harmattan, Paris, 1995, p. 178.

Annexe 2

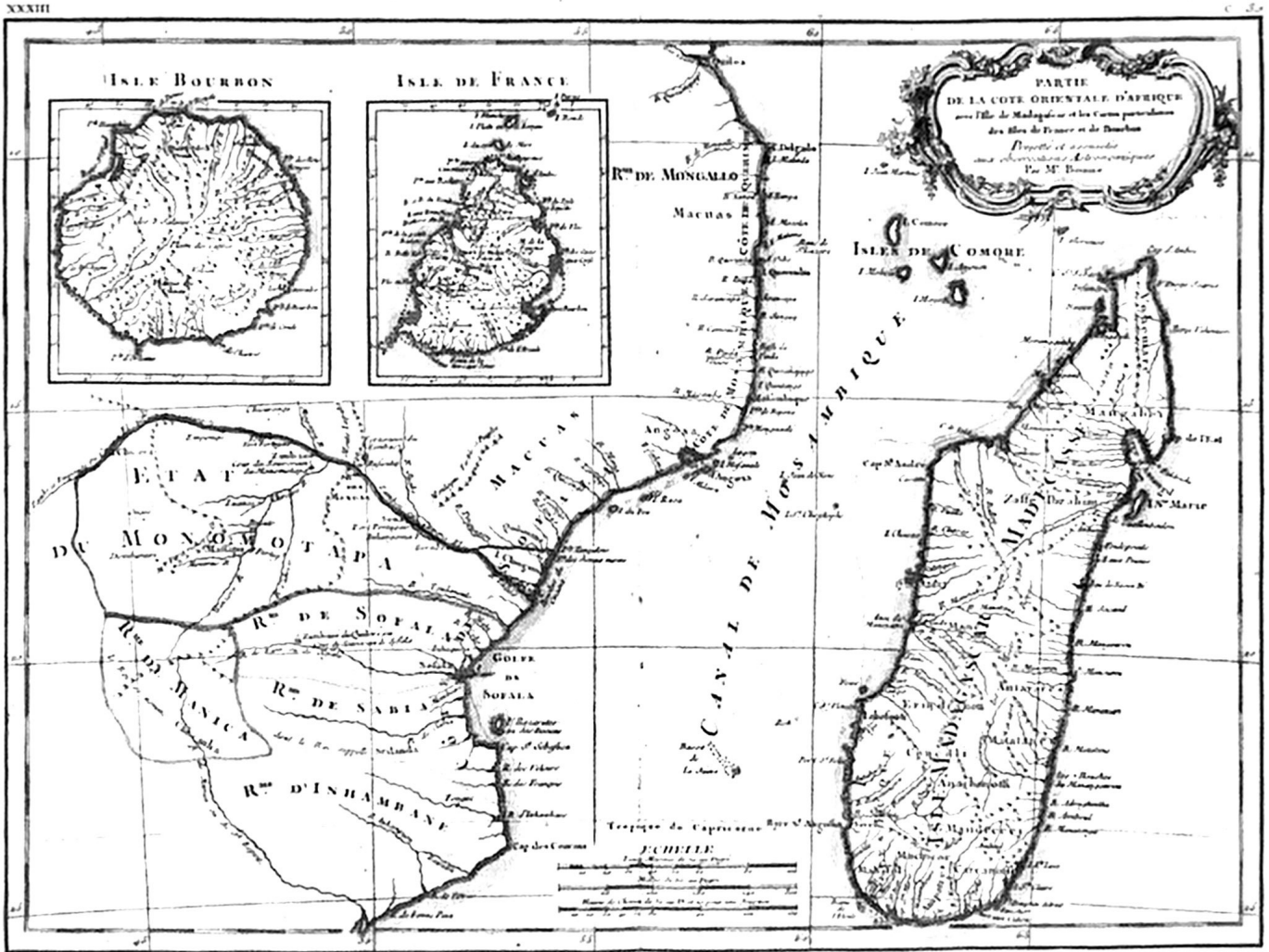
Le Mozambique portugais au milieu du XIXe siècle



Source : René Pélissier, *Naissance du Mozambique. Résistance et révoltes anticoloniales (1854-1918)*, Orgeval, Pélissier, 1984, vol. I, p. 24.

Annexe 3

Rigobert Bonne (1727–1795), *Partie de la cote orientale d'Afrique avec l'Isle de Madagascar et les cartes particulieres des Isles de France et de Bourbon. Projette et assujettie aux observations astronomiques*, Paris, 1791

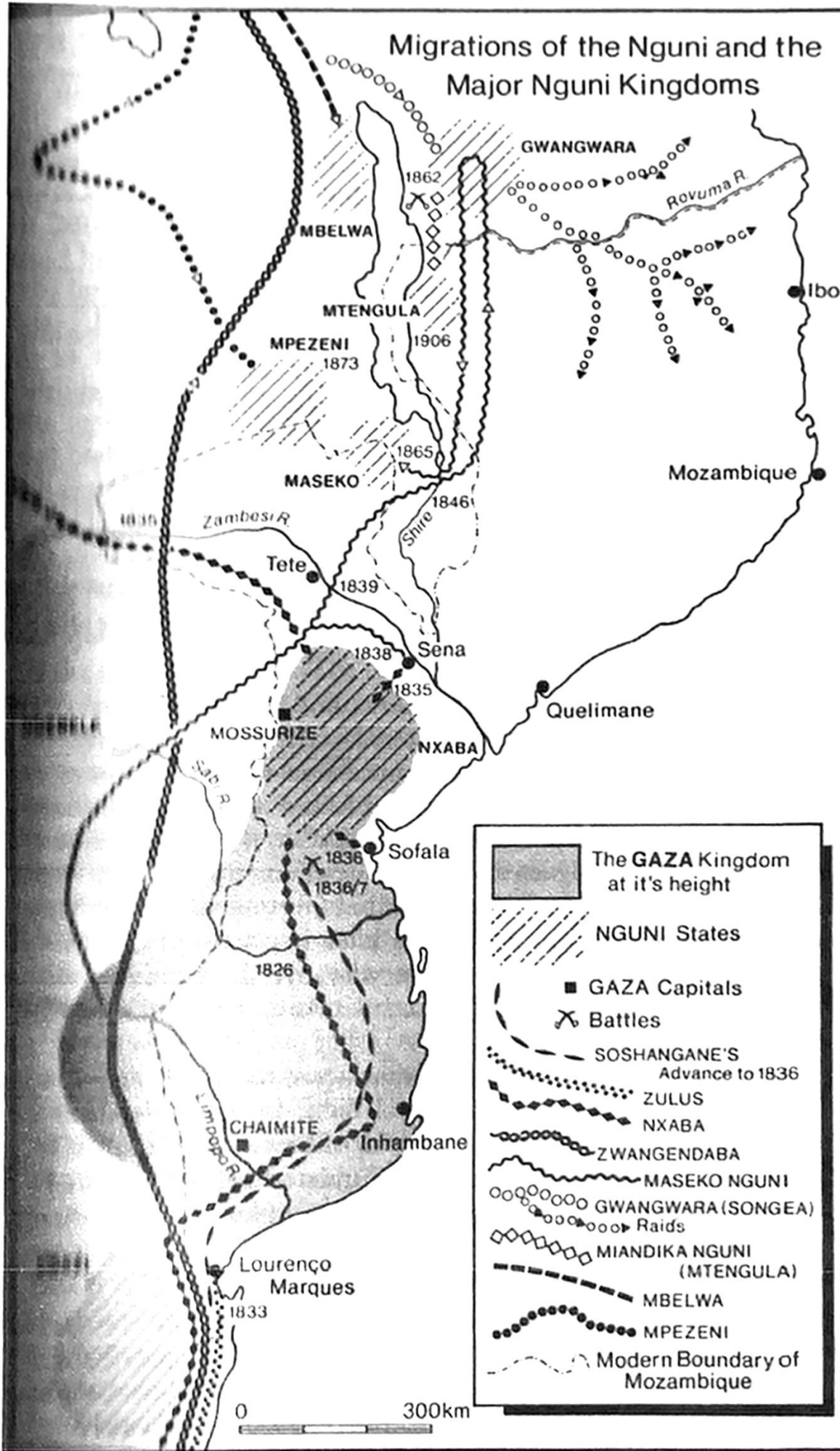


Source : Wikimedia Commons : Image : Bonne – Afrique, cote orientale .jpg [En ligne].  
[http://commons.wikimedia.org/w/index.php?title=Image:Bonne\\_-\\_Afrique,\\_cote\\_orientale.jpg&oldid=7543835](http://commons.wikimedia.org/w/index.php?title=Image:Bonne_-_Afrique,_cote_orientale.jpg&oldid=7543835). (Consulté le 26 août 2008).



Annexe 4

Les invasions ngoni



Source : Malyn Newitt, *A History of Mozambique*, Hurst & Company, Londres, 1995, p. 259.

